

La Feuille d'Avis

du District de Courtelary

Réclame

80%
TOUT DOIT DISPARAÎTRE, PROFITEZ !
dernière semaine de folie !
MERCI, VOUS ÊTES DES CLIENTS FORMIDABLES
80%
samedi 13 juillet dernier jour !!
De 10h à 14h verre de l'amitié offert

Bijouterie
Pelletier
Tramelan

VACANCES

Fermeture estivale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains.

La première parution après les vacances est fixée au vendredi 9 août. L'imprimerie Bechtel sera fermée du 15 juillet au 9 août. Bel été à toutes et tous.



Journal d'annonces et d'information (contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary), avis communaux de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. **Tirage:** 12500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. **Contact:** Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délais de remise des publications:** sport, utile et paroisses: lundi soir, rédactionnel et annonces: mercredi 9 h, Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary (fin de ce journal): mardi 12 h. **Tarifs:** annonces: www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise).



Capitale du cyclisme

Saint-Imier accueillera le Tour de Romandie pour la cinquième fois l'an prochain. Le mardi 29 avril, les meilleurs cyclistes du peloton professionnel animeront le cœur de la localité durant plusieurs heures à l'occasion d'un prologue qui promet un spectacle grandiose. Le comité d'organisation est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois déjà. Suite à la page 12

L'arrivée du Tour de Romandie 2015 à Saint-Imier

Immobilier

**CHERCHE À LOUER
COURTELARY
ou CORMORET****Garage
ou place couverte**

Etudie toute proposition.

Contact: 079 176 99 32**À LOUER
SAINT-IMIER****Près de la gare et du centre
Surface commerciale**Surface de 100 m² comprenant:
4 pièces, 1 cuisinette, 1 WC/lavabo.Idéal pour bureaux – cabinet
– massages – esthétique ou autre.Loyer: 1300 fr./mois, charges
comprises.

Libre de suite.

Pour contact:
Evelyne Achermann, 079 336 00 89**À LOUER
VAUFFELIN****Très bel appart. duplex
de 4½ pièces (118 m²)**avec carnotzet et grande terrasse
privative.Loyer 1500 fr. + 300 fr. acompte de
charges.

Libre de suite.

Possibilité de louer un garage
et/ou une place de parc.**Renseignements et visites:**
Hasler Immobilier P. et V. Tramelan
Tél. 032 487 53 85**À LOUER
VILLERET****Au centre du village
Appart. 4½ de 100 m²**Lumineux et atypique,
près de l'école et d'une épicerie.
A 10 min de la gare.Grand salon avec poêle suédois et
parquet. Cuisine agencée, ouverte
sur le salon. Accès direct au jardin.
Buanderie avec lave-linge/sèche-
linge. Grande cave/galetas.
Place de parc.Récemment rénové, cet apparte-
ment dispose de chambres
spacieuses et offre une vue
magnifique sur la Combe-Grède.
Disponible dès le 1^{er} sept. 2024

Loyer 1390 fr. charges comprises

Renseignements et visites:
078 624 70 09 – P. Homberger**CHERCHE À LOUER
SAINT-IMIER****Garage**

Centre du village (Denner)

Contact:
tél. 079 205 55 44, 032 489 11 26**À LOUER
CORGÉMONT****Appart. 2½ pièces**au rez-de-chaussée.
WC/douche, grande terrasse.

Loyer 590 fr. + charges.

Dès le 1^{er} septembre ou à convenir.**Contact:** tél. 079 229 58 04

Le SAMD est une équipe de professionnels qui soutient la population de Tramelan et de Mont-Tramelan tous les jours de l'année.

Nous sommes là pour vous, même durant la pause estivale.

Evaluation et conseil – Examens et traitements – Soins de base – Soins spécialisés – Aide et confort – Système d'alarme 24h/24



Plus d'informations: Service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan et Mont-Tramelan (SAMD), téléphone : 032 487 68 78 ou www.samd.tramelan.ch

**Samedi
6 juillet**

SALLE COMMUNALE
COURTELARY

Vide-dressing

BOISSONS & SNACKS

9H-18H

**INSCRIPTIONS
078 669 10 03**

20.- PAR TABLE



SKI-CLUB
COURTELARY

Dimanche 7 juillet

FÊTE CHAMPÊTRE

Concert apéritif dès 11 h

Ambiance musicale avec la Fanfare de Courtelary-Villeret

Le verre de l'amitié sera offert par le Ski-Club

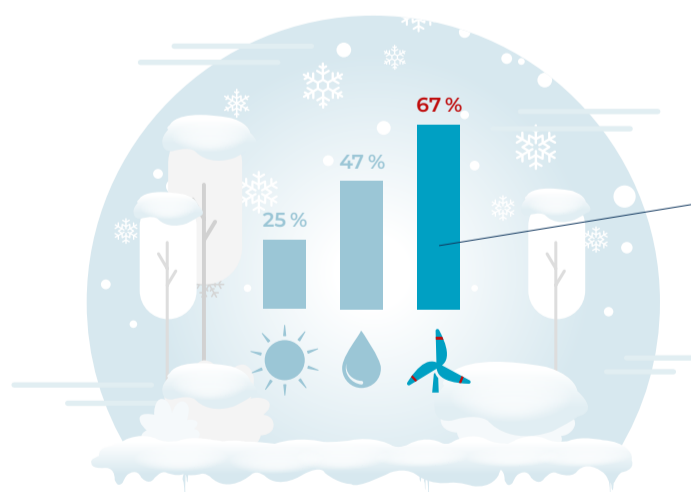
Sanglier à la broche et grillades

Cantine

Diverses boissons

Pour une Suisse sûre, indépendante et écologique.

L'énergie éolienne est le pilier hivernal de notre approvisionnement énergétique.



Une éolienne fournit deux tiers de sa production annuelle pendant l'hiver.

Production 2021

Grâce à l'éolien, nous passerons l'hiver plus sereinement.

Les deux tiers du courant éolien sont produits en hiver. Cette énergie est essentielle pour la sécurité d'approvisionnement car elle compense le solaire et l'hydraulique qui produisent moins à cette période l'année. Nous avons besoin d'un mix d'électricité intelligent regroupant toutes les énergies renouvelables.

En raison de sa production élevée en hiver, l'énergie éolienne est d'importance systémique dans ce mix. En combinant les énergies hydraulique, solaire et éolienne, nous pouvons réduire nos importations d'énergie et couvrir nous-mêmes nos besoins avec de l'énergie locale sans émissions de CO₂.

Un pas de plus vers notre indépendance énergétique

- Grâce au courant éolien, nous pouvons diminuer les importations d'électricité en hiver, qui proviennent aujourd'hui principalement de centrales à charbon allemandes et de centrales nucléaires françaises.
- Le vent souffle de manière fiable dans notre région. Avec une production nette de quelques 63 millions de kWh par an, le parc des Quatre Bornes permettra à Sonvilier et Val-de-Ruz d'approcher leur autosuffisance électrique. Les 9 éoliennes prévues dans le projet produiront environ 80% de l'électricité totale consommée par les deux communes, ménages et entreprises confondus! Il est temps d'exploiter le vent pour la production d'électricité!
- Nous devons maintenant éliminer les obstacles au développement rapide de la production d'énergie renouvelable dans notre pays – surtout pour l'hiver – afin de garantir une autoproduction suffisante.

Plus
d'informations :



Le vent. De l'énergie pour tous.
suisse-eole.ch/fr

suisseéole

suisseénergie

RÉFECTION TOTALE DE LA TRAVERSÉE D'ORVIN

La dernière étape du nouveau pavage de la route principale est terminée!

La réfection du pavage est terminée, le dernier pavé a été posé le 2 juillet dans la matinée. La septième et dernière étape débutera dans la foulée.

Les traversées de localités très étroites pour des raisons historiques sont particulièrement sensibles au trafic du XXI^e siècle. C'est ainsi le cas à Orvin, village du Jura bernois, dont le site historique est protégé au niveau national. Pour fluidifier tout en modérant le trafic pendulaire et touristique croissant et améliorer le cadre de vie des riverains ainsi que la sécurité, l'Office des ponts et chaussées, en collaboration avec les autorités d'Orvin, a réalisé à partir du mois d'août 2021 un projet de réaménagement qui prévoit notamment une zone de rencontre avec un cheminement piétonnier dans le centre du village et des éléments modérateurs de trafic pour plus de sécurité.

Les objectifs

- Augmenter la sécurité et modérer le trafic;
- préservé les bâtiments privés et le patrimoine architectural;
- réaliser des cheminements piétonniers;
- garantir une offre de transports publics idéale.

Détails de la septième et dernière étape

- Durée: du 3 juillet au 18 octobre;
- renouvellement de la chaussée en enrobé et aménagement de la porte d'entrée côté Frinwillier;



Source image: www.orvin2024.ch, renouvellement du secteur pavé depuis la fontaine de l'Ancienne Poste jusqu'à la fin du secteur pavé (coté est)

- aménagement d'une bande longitudinale pour piétons;
- feux bidirectionnels depuis et en direction de Frinwillier.

Le mot de la commune

« Chères concitoyennes, chers concitoyens, Mesdames, Messieurs, Nous voici arrivés tantôt au terme de ce chantier colossal que constitue la réfection totale de la chaussée traversant notre beau village d'Orvin.

Par ce message, nous tenons à remercier sincèrement toutes celles et ceux, habitants du village, riverains, commerçants ou pendulaires qui ont eu à subir ce grand chantier, pour leur résilience et leur capacité de compréhension. On ne remplace pas quasiment 1 million de pavés sans qu'il y ait des incidences sur sa vie quotidienne ou des effets collatéraux. La gestion et le suivi rigoureux du chantier ainsi que l'excellence du travail fourni par

les artisans sur le terrain ont permis de respecter les délais et de présenter à la population le nouvel aspect de la traversée d'Orvin, village classé et protégé, rappelons-le. Que toutes ces personnes soient ici vivement félicitées!

De la volonté de toute la population exprimée par voie démocratique il y a maintenant plus de 10 ans pour améliorer le transit dans notre village, à la réalisation sur le terrain, que d'heures de travaux, de réflexions, de séances,

de conciliations, de discussions! A toutes celles et ceux qui se sont investis sans compter pour la réalisation de ce magnifique projet, toute notre gratitude. » Patrik Devaux, maire d'Orvin

Le mot de l'OPC

« Orvin 2024, un village pavé vers l'avenir, du projet à la réalité.

Après 7 ans d'étude et 3 ans de travaux, il est temps de procéder à la dernière étape du réaménagement de la route cantonale à Orvin. Au travers des aménagements réalisés dans les délais grâce à l'implication totale de tous les acteurs concernés, la modulation de trafic ainsi que la sécurité des usagers de la route et des riverains seront considérablement augmentées.

Par ce message, l'OPC tient à exprimer particulièrement sa gratitude à la population orvinoise, ses commerces et ses entreprises pour leur patience et leur compréhension tout au long de ces 4 années qui ont apporté leur lot de désagréments et chamboulé bon nombre d'habitudes.

Sans un engagement de tous les instants, ce projet important n'aurait pas pu voir le jour. Encore un grand merci à toutes et tous. » Cédric Berberat, Chef du service pour le Jura bernois de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne

■ JM



Fermeture du secrétariat municipal et des salles communales

Pendant la pause estivale, le bureau municipal ainsi que toutes les salles communales sont complètement fermés du 15 juillet au 11 août y compris.

Les salles rouvriront le lundi 12 août aux heures de location et pour le bureau ce sera le mardi 13 août de 15 h à 17 h. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

Concernant les sacs et vignettes Celtor, il n'y a pas de vente à Frinwillier pendant cette période. Vous trouverez ces sacs et vignettes Celtor dans les magasins d'Orvin, Péry et ceux de la vallée de Tavannes.

Merci d'en prendre bonne note et nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. ■ LE SECRÉTARIAT ET CM

Permis de construire

Durant la fermeture du bureau municipal, les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultées sur rendez-vous.

Merci de contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

■ LE SECRÉTARIAT ET CM



Chemin des écoliers

Tout restera en place jusqu'à la fin des travaux, ce qui permettra de sortir encore les enfants de la circulation, même alternée. Comme tout s'est déroulé parfaitement bien durant la première période d'utilisation, les propriétaires riverains, Frédéric et Pascal Léchet, ont donné leur autorisation pour continuer à exploiter ce chemin des écoliers sous sa forme actuelle. Un grand merci à eux. ■ CM

Traversée de la localité

Carrefour aux Oeuches fermé

En raison de la pose d'un caniveau au bas de la route des Oeuches, nous informons la population et les habitants des quartiers des Oeuches et de Derrière le Village que l'accès au carrefour des Oeuches depuis la route cantonale sera encore fermé du 3 juillet et pour 2 semaines complètes. Nous remercions la population pour sa compréhension. ■ CM

Fermeture de l'administration

durant la période de vacances estivales

Nous informons les citoyens que l'administration municipale sera fermée du lundi 22 juillet au vendredi 9 août. Durant cette période une permanence téléphonique sera assurée par l'administration, en cas d'urgence uniquement, au numéro 032 358 01 86.

■ CM

Marché artisanal Inscriptions

Nous vous rappelons que la 3^e édition du marché artisanal aura lieu les 9 et 10 novembre à la halle de gymnastique d'Orvin. Il se déroulera le samedi de 10 h à 18 h et le dimanche de 10 h à 17 h.

Pour vous inscrire et pour toutes questions d'organisation, veuillez contacter Françoise Nikles à l'adresse mail suivante: franisi.nikles@gmail.com d'ici au 13 octobre.

Attention! Les places sont limitées. Plus amples informations vous seront communiquées en temps voulu.

■ LA COMMISSION D'EMBELLEMENT

Nouvelle balade découverte

Samedi 24 août

Nous vous invitons à une nouvelle balade découverte de notre beau village. Le rendez-vous pour le départ de cette balade est fixé au samedi 24 août et débutera à partir de 13 h 30 sur la place du village d'Orvin (devant la banque Raiffeisen). La balade est accessible à tous (chaussures de marche recommandées). Un parking est disponible à l'école.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès de Yves Donzel, membre de la commission d'embellissement, par téléphone au 032 358 20 29 (18 h 30-20 h 30 tous les jours) ou par email à l'adresse yvesdonzel@gmail.com (avec objet nouvelle balade découverte).

Une inscription est nécessaire et le nombre de places est limité.

■ LA COMMISSION D'EMBELLEMENT

FANFARE HARMONIE ORVIN/EJMO

Une magnifique course aux œufs entre les gouttes, mais Au Soleil

Notre mythique course aux œufs a eu le lieu dimanche dernier, le 30 juin à notre cantine sous les Roches malgré quelques gouttes, mais avec le soleil. La journée a commencé par la préparation de la course des juniors, par la suite avec un concert apéritif de plusieurs morceaux par l'EJMO et l'Harmonie devant une belle assemblée de visiteurs. Dès 11 h 30, Andres Reymond ainsi que Pedro Gabriel Jacot-Descombes ont concouru l'un contre l'autre en lançant 20 œufs chacun et en parcourant un tracé dans le quartier Sous les Roches. Après un jeu très serré, c'est Pedro Gabriel Jacot-Descombes qui a remporté les deux disciplines. Ils ont tous les deux été très encouragés par le public présent en nombre autour de la piste. A 12 h, les premiers steaks, saucisses ont été préparés sur notre nouveau grill inauguré pour l'occasion. Malgré la météo capricieuse, les repas ont pu être

pris à l'extérieur. Après de délicieux desserts concoctés par les membres de la société, la piste a été préparée pour la course des adultes. Les coureurs pour cette édition 2024 étaient Tommy Bourdon et Cédric Hofstetter. Avec 50 œufs à lancer et une course d'environ 1,4 km, les deux concurrents ont bien joué sous les yeux et cris du public. Après de longues minutes de jeux, c'est Cédric Hofstetter qui a remporté la course à environ 4 œufs près de Tommy Bourdon. Un grand bravo aux coureurs du matin et de l'après-midi pour ces performances. Pour continuer cette journée de fête, les jeux sur inscription individuelle ou pour le challenge à 3 ont été un vrai succès. Les résultats seront publiés dans un article séparément. Pour terminer en beauté, les amateurs de botanique ont pu tenter leur chance à la roue des millions aux fleurs/plantes afin de gagner l'une des 55 pièces pour cette occasion.



Nous tenons à remercier tous nos visiteurs d'avoir passé cette magnifique journée en notre compagnie et à tous celles et ceux qui ont œuvré aux différents postes tout au long de la journée.

■ FHO / EJMO

A donner

À DONNER

Lit pour bébé

En bon état, avec literie complète

Contact: tél. 079 126 80 32



Votre annonce aurait été lue

Délai annonces
mercredi 9 h

VACANCES

Fermeture estivale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains.

Première parution après les vacances : le vendredi 9 août. L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août.

Bel été à tous!

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56

Emplois



Mise au concours

En raison du départ à la retraite de la titulaire, la paroisse de Rondchâtel met au concours le poste d'

administrateur(trice) des finances env. 20 %

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2025

Lieu de travail: à domicile

Connaissances requises du modèle comptable harmonisé MCH2.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet www.paroisse-rondchatel.ch.

Accompagnée des documents usuels, votre lettre de postulation est à adresser à: Paroisse réformée de Rondchâtel, rue du Collège 12, 2603 Péry ou par courriel à [l'adresse contact@paroisse-rondchatel.ch](mailto:contact@paroisse-rondchatel.ch) jusqu'au 19 juillet 2024.



Le Parc naturel régional Chasseral recherche

Un(e) responsable de projets « transition énergétique, mobilité durable » (80%-100% en CDI)

Informations: www.parcchasseral.ch



COMMUNE
DE
TRAMELAN

Mise au concours

En raison d'une augmentation des inscriptions, l'Ecole à journée continue (EJC) met au concours un poste d'

auxiliaire à 20 %

Pour plus d'informations, voir www.tramelan.ch



La Municipalité de Courtelary

met au concours, en raison du départ d'une collaboratrice de la bibliothèque communale et scolaire, une place d'

employé(e) de bibliothèque degré d'occupation: 20 % annualisé

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024 ou à convenir.

Votre profil

- Intérêt marqué pour la bibliothèque et ses activités
- Connaissances BD et mangas souhaitées
- Expérience en bibliothèque, un plus
- Dynamique et ayant de l'aisance dans les contacts
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité
- Connaissances de base en informatique (Word, Excel)
- Flexibilité indispensable

Nous vous offrons

- Un cadre de travail attractif au sein d'une petite équipe
- Une activité autonome et variée qui sera répartie du lundi au mercredi entre 15 h et 19 h
- Une rémunération selon le tableau des classes de traitement du personnel cantonal

Si vous êtes intéressé(e), nous attendons votre dossier complet de postulation jusqu'au **mercredi 10 juillet 2024**, à l'attention de Municipalité de Courtelary, Offre de Services bibliothèque, Grand-Rue 58, Case postale 59, 2608 Courtelary ou par courriel à [l'adresse fleury.admin@courtelary.ch](mailto:fleury.admin@courtelary.ch).

Il ne sera répondu qu'aux dossiers qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus.



AIDE ET SOINS A DOMICILE

Le service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan est un service couvrant le territoire de Tramelan et Mont-Tramelan. Il fournit aux personnes atteintes dans leur santé des prestations d'aide et de soins à domicile, de réadaptation, d'intégration sociale et de prévention visant à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé ainsi qu'à maximiser leur autonomie.

Ainsi, nous cherchons :

**un(e) infirmier(ère)
&**

un(e) assistant(e) en soins et santé communautaire ASSC

Taux d'occupation: à définir

Nous vous offrons:

- Une activité diversifiée dans une équipe pluridisciplinaire qui privilégie les contacts humains.
- Un encadrement de qualité par du personnel formé.
- Un environnement de travail attrayant au sein de l'Espace Santé de Tramelan.

Votre profil:

- Au bénéfice d'un diplôme d'infirmier(ière) ou d'assistant(e) en soins et santé communautaire ASSC reconnu avec une expérience professionnelle en milieu hospitalier.
- Capable de travailler de manière autonome et en interdisciplinarité.
- Capable de gérer des projets de prise en charge.
- Titulaire d'un permis de conduire et posséder une voiture.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Les candidatures ainsi que les demandes de renseignements sont à adresser au SAMD, Les Lovières 2, 2720 Tramelan, tél. 032 487 68 78, à l'att. de M^{me} Sylvie Chopard, www.samd.tramelan.ch

Le cabinet dentaire AMM

Dr. Ana Mendonça, médecin-dentiste à Saint-Imier a le plaisir d'accueillir une nouvelle hygiéniste dentaire, Lydiane Stauffer.

Au sein du cabinet travaillent déjà depuis de nombreuses années deux médecins-dentistes, Ana Mendonça et Sonia Boueyrie.

L'équipe compte également Josée Belhumeur, hygiéniste dentaire qui s'occupe de la prophylaxie dentaire et a le plaisir de faire briller vos dents.

Nous vous proposons des consultations du lundi au vendredi, nous profitons de remercier notre fidèle clientèle, les nouveaux patients sont les bienvenus.

Vous pouvez nous joindre au 032 941 47 41

Recherche d'OBNL:



Le label de qualité Zewo est synonyme d'œuvres de bienfaisance efficaces.

Votre don en
bonnes mains



Fête Champêtre
 Chez Marcel Künzle,
 La Chaux d'Abel 87, 2333 La Ferrière
 Entre le manège Tannenhof et la pension
Samedi 13 juillet 2024 dès 20h
Orchestre Örgelifäger
 Entrée libre, restauration, bar dès 22h
Dimanche 14 juillet 2024 dès 11h30
Journée familiale avec
les juniors de Mont-Soleil
Schwyzerörgeli Grängjerbüebe
Lanceurs de drapeau
 Entrée libre, restauration
 Organisation: Jodlerklub La Ferrière



Fromagerie K.
2333 La Chaux-d'Abel

Consultation en ligne en
matière d'addictions: compé-
tence, sécurité, anonymat

Pour les personnes concernées
et leurs proches

Avez-vous besoin d'aide ou avez-vous des questions concernant la consommation et les addictions? Nos conseillères et conseillers spécialisés sont atteignables, de manière simple et rapide, pour une consultation en ligne sécurisée, anonyme, gratuite et sans engagement. Où vous voulez, quand vous voulez.

Fondation Santé bernoise

0800 070 070 (gratuit)

www.safezone.ch/fr/beges

Santé bernoise
Berner Gesundheit



Félicitations



Hospice Le Pré-aux-Boeufs

L'Hospice Le Pré-aux-Boeufs à Sonvilier est fier de féliciter

- **Aaliyah Marly Abina Kneuss Carvalho**, CFC d'ASSC
- **Karim Bachaim**, CFC GEI

qui ont brillamment réussi leur formation.

Toute l'équipe de l'Hospice leur adresse toutes ses sincères félicitations pour leurs efforts fournis durant l'apprentissage et formation et leur souhaite plein succès tant dans leur parcours professionnel que dans leur vie future.

Aaliyah Marly Abina Kneuss Carvalho quitte l'Hospice afin de relever un nouveau défi et Karim Bachaim continuera de travailler à l'Hospice en tant que collaborateur.

Accueil



LA ROSERAIE

ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:

- Des jeux de société
- De la gymnastique douce
- Des activités à l'extérieur
- Concert et spectacle
- Du repos
- Des repas de qualité
- Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

CENTRE ANIMATION JEUNESSE PÉRY-LA HEUTTE ET ENVIRONS

Le CAJ fait son cinéma après ses vacances



Le CAJ pense aussi aux plus jeunes, puisque parmi les huit films du festival plein air 2024 figure « Ainbo Princesse d'Amazonie », accessible dès 6 ans

Le Centre Animation Jeunesse a terminé son programme du semestre voici une semaine exactement, avec un super Last Friday spécial boom des vacances. Depuis, le local du centre demeure fermé et le bus itinérant au repos.

La reprise d'après-vacances, à Péry-La Heutte sous le Centre communal, est fixée au mercredi 21 août.

Mais auparavant, qu'on se le dise et qu'on l'inscrive dans tous les agendas électroniques, le CAJ va proposer un Ciné Plein Air Itinérant tout simplement exceptionnel: huit films différents, projetés dans huit localités

différentes! De quoi passer de magnifiques soirées en famille, d'autant plus que le thème de cette année est la jeunesse.

Toutes et tous invités partout!

Rappelons-le, le ciné plein air du CAJ s'adresse à chaque étape à la population de toute la région et non seulement à celle de la localité concernée. Choisissez donc les films qui vous branchent et n'hésitez pas à vous rendre dans les villages voisins.

Le programme en bref (nous y reviendrons évidemment en détail dans une prochaine édition): vendredi

2 août *Le brio* à Sonceboz; samedi 3 août *Un sac de billes* à Orvin; dimanche 4 août *L'enfance volée* à Corgémont; lundi 5 août *Les enfants du Platzspitz* à Evillard; mardi 6 août *Persepolis* à Romont; jeudi 8 août *Ainbo Princesse d'Amazonie* à Cortébert; vendredi 9 août *Yo Mama* à Péry.

Les projections commenceront à 21h15 et des solutions de replis sont prévues en cas de pluie. Mais avec tout ce qu'on reçoit sur la tête depuis quelques mois, la première semaine d'août sera sans doute parfaitement sèche, du moins l'espère-t-on! ■ CAJ

CRISE DE L'ÉNERGIE

Vieille histoire, mêmes recettes!

D'abord économiser... Corgémont, novembre 1977, à l'intention des citoyennes et citoyens.

La société suisse d'Énergie solaire a présenté un plan d'économie nationale d'énergie.

La firme Migros a élaboré et appliqué pour elle-même un plan d'économie d'énergie.

L'Etat de Genève a pris des mesures applicables dès le 1^{er} janvier 1978. Un comité national d'économies d'énergie vient de se créer sous la présidence d'un Conseiller fédéral.

Les experts en la matière annoncent une grave pénurie mondiale de l'énergie pour 1985 (si des efforts sérieux d'économie ne sont pas consentis au plus tôt).

C'est à cause de tout cela que vos autorités municipales prennent la peine de vous adresser les recommandations suivantes (la Commune s'engage à faire elle-même un effort dans le même sens).

« Eviter de faire comme si nous étions la dernière génération à habiter la terre. »

- Une réduction de température de 1° économise de 5 à 10% de mazout. S'il fait trop chaud, mieux vaut baisser le chauffage que d'ouvrir la fenêtre. Dans la journée, dans les pièces habitées, 19° est une bonne température;
- pendant la nuit, on devrait baisser les thermostats de 3 à 5° (ceci 1 à 2h avant d'aller se coucher, car les murs accumulent la chaleur). De nuit encore, en fermant les volets et les rideaux, on peut réaliser une économie de plus de 5%;
- bien isoler les conduites d'eau chaude;

- il ne faut pas régler les boilers à plus de 70°;
- dans les nouveaux bâtiments, installer une très bonne isolation thermique. Les frais d'une telle installation sont largement récupérés à moyen terme;
- dans les anciens bâtiments, isoler portes et fenêtres (endroits où se produit la plus grande déperdition de chaleur);
- dans les maisons locatives, il faut une vanne de fermeture automatique du canal de fumée. Et pour que chaque locataire paie sa propre consommation d'énergie, un compteur pour chaque appartement. Il devrait aussi y avoir la possibilité de régler personnellement son chauffage;
- prendre une douche plutôt qu'un bain;
- éviter d'utiliser les véhicules à moteur pour les courtes distances;
- économiser l'eau (qui est sur la terre en quantité limitée et qui n'est pas inépuisable).

On peut fort bien consommer moins de chaleur pour chauffer nos appartements, moins de calories pour obtenir de l'eau chaude, moins de puissance pour divers engins et machines.

Il faut entrer dans la voie des économies d'aujourd'hui, exclure le gaspillage autant que possible et faire disparaître les énergies polluantes. Le conseil municipal.

■ ROLAND GREUB, ARCHIVISTE MUNICIPAL, CORGÉMONT

Réclame

WWW.PERY-LAHEUTTE.CH +41 79 137 65 41 CAJ@PERY-LAHEUTTE.CH

CINÉ PLEIN AIR

ITINÉRANT 02 - 09 AOÛT 2024

BAR OUVERT DÈS 20H15 / PROJECTION À 21H15
ENTRÉE LIBRE AU CHAPEAU
PRENEZ VOTRE CHAISE ET VOTRE VERRE
TOUS LES FILMS EN FRANÇAIS SOUS-TITRÉS ALLEMAND

VE 02	LE BRIO (10 ANS)	2605 SONCEBOZ - SOMBEVAL RUE DES PRÉS 5 (MÊME ENDROIT EN CAS DE PLUIE)
SA 03	UN SAC DE BILLES (12 ANS)	2534 ORVIN SOUS LES ROCHES 4 (MÊME ENDROIT EN CAS DE PLUIE)
DI 04	L'ENFANCE VOLÉE (12 ANS)	2606 CORGÉMONT QUART-DESSOUS 1 (MÊME ENDROIT EN CAS DE PLUIE)
LU 05	LES ENFANTS DU PLATZSPITZ (12 ANS)	2533 ÉVILARD ROUTE PRINCIPALE 37 (MÊME ENDROIT EN CAS DE PLUIE)
MA 06	LA MIF (14 ANS)	2536 PLAGNE BAS DU VILLAGE 16 (MÊME ENDROIT EN CAS DE PLUIE)
ME 07	PERSEPOLIS (10 ANS)	2538 ROMONT ROUTE PRINCIPALE 1 (EN CAS DE PLUIE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL)
JE 08	AINBO PRINCESSE D'AMAZONIE (6 ANS)	2607 CORTÉBERT RUE DU COLLÈGE 3 (EN CAS DE PLUIE, HALLE POLYVALENTE)
VE 09	YO MAMA (10 ANS)	2603 PÉRY RUE DU COLLÈGE (EN CAS DE PLUIE, CAJ)

Italie, Espagne et France

Costa Pacifica 6 - 13 octobre 2024
8 jours / 7 nuits de/à Savone

Date limite d'inscription : **26.07.2024**

- ⚓ Cabine intérieur double : **699.00 CHF** par personne
- ⚓ Cabine extérieur double : **849.00 CHF** par personne
- ⚓ Cabine balcon double : **999.00 CHF** par personne
- ⚓ Supplément ALL INCLUSIVE : **+240.00 CHF** pour la semaine par personne
- ⚓ Transport en car au départ de la région : **100.00 CHF** par adulte

Réservation et contact :

☎ 032 483 15 88
 ✉ info@wilddodo.ch
 📍 Rue des Eaux 1, 2710 Tavannes
 🌐 www.wilddodo.ch
 📱 @wilddodotravel

RAIFFEISEN



© Michel Willemin

Vivez local, banquez local !

Votre banque change de nom et devient:
Banque Raiffeisen Grand Chasseral.

Nous sommes membre de la marque
d'attractivité Grand Chasseral et nous
nous engageons pour une région forte.

Nous sommes plus qu'une banque.

**Banque Raiffeisen
Grand Chasseral**

Rue du Collège 32
2605 Sonceboz-Sombeval
032 624 54 54
grandchasseral@raiffeisen.ch



Talvonne: une nouvelle chambre livrée par les airs

Événement impressionnant vendredi dernier dans le ciel au-dessus de Péry, où l'installation de la nouvelle chambre de captage, pour la source de la Talvonne, a été réalisée grâce à l'intervention d'un hélicoptère.

Le fontainier, Yohann Quadranti, les voyers, Patrick Bessire et Pascal Minger, ainsi que l'installateur sanitaire André Bessire et deux employés de l'entreprise Huguelet, ont participé activement à cette opération.

De l'horlogerie aérienne...

Les pilotes de l'entreprise autrichienne Heli Austria sont évidemment des as, et celui qui est intervenu à Péry l'a démontré, en posant avec précision et délicatesse une chambre pesant pas moins de deux tonnes et demie, pour une hauteur de 320 centimètres et un diamètre de cinq mètres!

Tout s'est déroulé parfaitement, à la pleine satisfaction de la Commune.

On soulignera que cette entreprise spécialisée dans les transports aériens délicats travaille énormément en Suisse; l'engin qui est intervenu chez nous arrivait d'ailleurs d'Interlaken, où il venait de remplir une mission.

Collaboration appréciée

Livrée l'an dernier par le fabricant spécialisé suisse Etertub AG, de Bilten (Glaris), l'engin avait été stocké, en attendant sa pose, sur un terrain de l'entrepreneur local Ali Mourad, que les autorités tiennent à remercier ici pour sa collaboration. Et l'Exécutif local d'adresser également sa reconnaissance à la société Giunta Dé-Montage Sàrl, de Romont, qui a mis à disposition son terrain de la rue des Ouches, à Péry, pour que l'hélicoptère puisse y stationner avant et après l'opération.

La nouvelle chambre de captage sera mise en service dès que seront achevés les travaux de raccordement.

■ CM



L'hélicoptère a posé délicatement et précisément ce « monstre » de deux tonnes et demie

Dépôt public de demande de permis de construire

Consultations des plans

Durant la fermeture des bureaux communaux de Péry (du lundi 15 juillet au vendredi 2 août), les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultées au Bureau communal, Grand'Rue 54 à Péry. Toutefois, nous vous prions de prendre contact au 079 338 14 66 du 15 au 20 juillet et au 079 251 34 48 du 21 juillet au 2 août afin de fixer un rendez-vous.

■ LE SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Cambriolage

Le bureau de l'administration municipale, à Péry, a subi un cambriolage durant le week-end des 22 et 23 juin. Le ou les auteurs ont forcé les portes du bâtiment et dérobé de l'argent liquide. Les autorités ont annoncé les faits auprès de la Police cantonale bernoise, qui mène une enquête. ■ CM

Le bruit est une véritable pollution et nuit à la santé

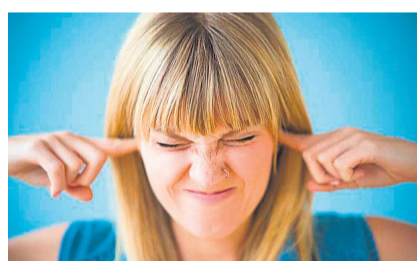
À la suite de nombreuses réclamations formulées par des habitantes et des habitants, la Municipalité rappelle que les nuisances sonores doivent être limitées, non seulement pour promouvoir le bien-être ensemble, mais surtout pour protéger la santé de chacun.

Les excès, dans ce domaine, sont passibles d'amendes.

Afin que toutes et tous les habitants en tiennent compte dans leurs activités quotidiennes et en particulier durant les beaux jours, les autorités précisent ci-contre la teneur de l'article relatif au bruit, inscrit dans le Règlement de la police communale de Péry-La Heutte. Merci de votre vigilance!

Article 27:

1. Il est interdit de provoquer du bruit qu'il serait possible d'éviter ou de réduire à un strict minimum en



La Municipalité exhorte la population à éviter tant que se peut les nuisances sonores

prenant les mesures qu'on est en droit d'exiger.

2. Entre 20 h et 7 h, ainsi qu'entre 12 h et 13 h, les jours ouvrables ainsi que le samedi dès 18 h, il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou d'utiliser des installations ou outils bruyants (tondeuses à gazon, etc.). La législation sur les jours fériés officiels s'applique par analogie.

3. La puissance sonore des appareils et instruments servant à la diffusion de musique ne doit pas dépasser la limite admise dans un local. On n'utilisera pas ces appareils et instruments lorsque les fenêtres ou les portes sont ouvertes, ou encore sur un balcon ou en plein air, sauf si leur bruit n'importune pas de tiers. Dans le cas contraire, il appartient au propriétaire d'intervenir.

4. Dans les restaurants, salles de réunions et lieux de divertissements, les fenêtres et les portes seront fermées si des tiers sont incommodés par le bruit.

5. Dans les jardins, les lieux publics, sur les trottoirs et aux terrasses des cafés, la musique et les chants ainsi que l'usage d'appareils de tous genres ne sont autorisés que jusqu'à 22 h.

L'autorité de police communale peut accorder des dérogations. ■ CM

Un conteneur spécial pour les plantes invasives

La lutte est l'affaire de tous et l'élimination doit impérativement passer par les ordures incinérées

La Commune met désormais à la disposition de la population un conteneur spécialement destiné aux plantes invasives. Ce récipient se trouve à l'Eco-Point de Péry, devant l'administration communale, et il est fermé à clé. Pour y accéder, chacun peut aller demander la clé au guichet communal, durant les heures d'ouverture évidemment.

Éviter les mélanges

Toutes et tous les habitants peuvent déverser, dans ce conteneur, les plantes invasives qu'ils auront arrachées, chez eux ou dans l'environnement naturel communal. La fermeture à clé ne cherche nullement à vous compliquer la tâche, mais vise simplement à éviter un mélange malvenu de déchets divers.

Il est rappelé que la lutte contre les plantes invasives est l'affaire de tous. Elle commence par le renoncement à ces végétaux dans les jardins; pour ce faire, on consultera les listes que l'on trouve facilement sur internet ou on se renseignera auprès d'un professionnel, avant de procéder à



Parmi les plantes invasives de nos régions, la renouée du Japon, certes élégante, constitue une véritable catastrophe pour les zones sauvages qu'elle colonise

toute plantation. Les végétaux indigènes sont tout aussi beaux que les autres et ils offrent de précieux lieux de vie, sources de nourriture et site de reproduction pour la faune qui nous entoure et dont les biotopes disparaissent de manière dramatique. Par ailleurs, si l'on découvre des plantes

invasives dans ses alentours, on procédera à leur arrachage méticuleux, si possible avant toute floraison, puis à leur élimination par les déchets ménagers ou le conteneur dont il est question ici.

Merci pour votre contribution à la préservation de la biodiversité. ■ CM

Administration et Exécutif bientôt en vacances

Le Conseil municipal tiendra mercredi prochain 10 juillet sa dernière séance avant d'observer la traditionnelle pause des vacances estivales. Il reprendra sa fréquence habituelle de ses réunions plénières le 7 août.

L'administration municipale, pour sa part, fermera ses portes au public du lundi 15 juillet au vendredi 2 août. La première ouverture d'après vacances est fixée au lundi 5 août.

Attention: s'il vous faut des documents ou des informations importants pour cet été, veillez à les demander la

semaine prochaine impérativement, que ce soit par courriel ou par un passage en personne au guichet de l'administration.

Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 338 14 66 T. Eggler durant la journée du 15 au 20 juillet et le 079 251 34 48 C. Nussbaumer du 21 juillet au 2 août.

Pour rappel, le guichet de la commune est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h, ainsi que le lundi après-midi de 14 h à 18 h.

■ CM

FSG PÉRY ET JODLERKLUB GEMSFLUE

Fête nationale

Programme détaillé

Comme déjà annoncé ici-même, la fête nationale prendra ses quartiers au centre communal le 1^{er} août. Le programme est le suivant...

- 11 h 30-12 h: apéro offert;
- 12 h-12 h 45: intermède musical avec l'école de Schwytzaises;
- 13 h: prestation des Jodleurs;
- dès 13 h 30: jass individuel gratuit en 4 parties. Jeux gratuits pour les petits et les grands enfants;
- dès 18 h: animation musicale avec DJ Zigou;
- dès 20 h: soupe aux pois offerte/grillade de cervelas pour les enfants;

- 20 h 30: allocution des autorités;
- dès 21 h: bar;
- dès 21 h: Alpin Vagabunden;
- distribution des lampions gratuits;
- bougies finlandaises;
- fin de soirée: DJ Zigou.

Et bien entendu durant toute la manifestation une cantine bien achalandée vous permettra de déguster des filets de perche, des cordons rouges, des hamburgers, accompagnés de salades et de pâtisseries.

Les places de parc étant limitées, merci de venir autant que possible à pied. ■ SR

Catholiques

■ **BIENNE Unité pastorale catholique Bienne-La Neuveville Messes :** vendredi 5 juillet, 18 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17 h); samedi 6 juillet, 18 h, Saint-Nicolas, Bienne; dimanche 7 juillet, 10 h, Sainte-Marie, Bienne + 10 h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville; mardi 9 juillet, 9 h, Christ-Roi, chapelle; mercredi 10 juillet, 9 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne; jeudi 11 juillet, 9 h, Saint-Nicolas, Bienne; vendredi 12 juillet, 18 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne (Adoration à 17 h). *Cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne. Secrétariat, francophone@kathbielbienne.ch, www.up-bienne-laneuveville.ch.*

■ **SAINT-IMIER Paroisse catholique chrétienne et diaspora du Canton du Jura Messe et homélie :** dimanche 7 juillet, 10 h 15. **Prochaine messe :** dimanche 1^{er} septembre à 10 h 15. *Rue Denise Bindschedler-Robert 4 + 6 case postale 207, 2610 Saint-Imier.*

Paroisse catholique romaine Horaire liturgique : samedi 6 juillet, 18 h à Corgémont; dimanche 7 juillet, 10 h à Saint-Imier; mardi 9 juillet, 9 h à Corgémont; jeudi 11 juillet, 19 h à Saint-Imier. **Un livre à partager :** mercredi 10 juillet, 19 h à Saint-Imier. *Rue de Beau Site 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 21 39, www.cathberne.ch/saintimier.*

■ **TRAMELAN Paroisse catholique romaine Fermeture :** le secrétariat sera fermé du 22 juillet au 9 août. **Ouverture secrétariat :** mercredi 13 h 30-17 h 30 et jeudi 8 h-11 h 30. *Grand-Rue 110, 2720 Tramelan, www.cathberne.ch/tramata.*

Evangéliques

■ **CORGÉMONT Eglise pour Christ Culte :** dimanche 7 juillet à 10 h en français. A 10 h, école du dimanche. *Sur le Crêt 3, 2606 Corgémont, www.gfc.ch.*

■ **CORMORET La fontaine Route Principale 13, 2612 Cormoret, Luc Ummel, 078 894 22 70. info@lafontaine-cormoret.ch, www.lafontaine-cormoret.ch.**

■ **LA CHAUX-D'ABEL Communauté anabaptiste (Mennonite) La Chaux-d'Abel Culte :** dimanche 7 juillet, 10 h en français à la rues-Prés à Tramelan. **Soirée de planification :** lundi 8 juillet, 20 h. *La Chaux-d'Abel 71, 2333 La Ferrière, www.chaux-dabel.ch/agenda.*

■ **ORVIN Eglise mouvement Le Crêt 2, 2534 Orvin, pasteurs : Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegle 079 816 95 51. contact@eglismvmt.ch, www.eglismvmt.ch.**

■ SAINT-IMIER

Eglise Evangélique Action biblique Culte : dimanche 7 juillet, 10 h. Prédication: Charles-André Hirschy. Garderie et école du dimanche assurées. **2^e pique-nique de l'été :** vendredi 12 juillet, 18 h. **Groupes de prière :** plus d'infos sur demande. *Rue Paul-Charmillot 72, 2610 Saint-Imier, pasteur : David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.*

Eglise Evangélique Méthodiste, La Béthania Culte : dimanche 7 juillet à 9 h 30 avec Alain Pilecki. 2610 Saint-Imier, Fourchaux 36, pasteur : Sylvie Guenot, 077 528 11 91. www.la-bethania.ch.

Eglise le Roc Célébration en famille à la montagne : dimanche 7 juillet à 10 h. Thème: les animaux de la Bible. Suivie d'un pique-nique avec possibilité de griller. Pas de rencontre dans nos locaux. **Rendez-vous de prières :** lundi 8 juillet à 19 h 45. Touchons le ciel pour changer le monde. **Service d'entraide :** écoute, partage, coup de main et prière, coordonnées ci-après. **Autres activités :** cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine, coordonnées ci-après. *Jacques-David 12, 2610 Saint-Imier, couple pastoral : Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25. www.egliseroc.wordpress.com.*

Eglise néo-apostolique de Suisse Rue de Châtillon 14, 2610 Saint-Imier, Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73. www.stimier.nak.ch/agenda, www.nak.ch, www.nac.today.

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL Eglise évangélique du Pierre-Pertuis Pierre-Pertuis 2, 2605 Sonceboz, www.eepp.ch.**

■ TRAMELAN

Armée du Salut Culte en plein air avec baptêmes : dimanche 7 juillet, 10 h, au bord du

Doubs, côté Suisse. **Prière 29B12 :** lundi 8 juillet, dès 19 h 30, nous prions pour vous.

Prière : mardi 9 juillet, 9 h. **Culte d'été intéressés :** dimanche 14 juillet, 9 h 45, à l'Armée du Salut. **Préavis, Parcours Alpha Jeunes :** explore les grandes questions de la vie! Du 8 septembre au 1^{er} décembre, chaque dimanche de 18 h à 19 h 30 (sauf les 6 et 13 octobre, vacances scolaires). S'amuser, écouter, échanger avec d'autres jeunes, autour d'un repas. Plus d'infos et inscription: *tramelan.armeedusalut.ch. Grand-Rue 58, 2720 Tramelan. Renseignements : Pascal Donze, 032 487 44 37, pascal.donze@armeedusalut.ch. Location locaux : Diamantine Leiber, 079 723 36 03, diamantine.leiber@armeedusalut.ch. tramelan.armeedusalut.ch.*

Eglise Evangélique Baptiste, Oratoire Culte : dimanche 7 juillet à 9 h 30 avec Ken Taylor. Du dimanche 14 juillet au dimanche 4 août, selon programme des cultes en commun. *Rue A. Gobat 9, 2720 Tramelan, 032 487 43 88, www.oratoiretramelan.ch.*

Eglise évangélique du Figuier Culte : dimanche 7 juillet à 9 h 30. Culte avec message apporté par David Schmied. **Groupes de maison :** des groupes se réunissent pour partager et prier ensemble. Ils sont ouverts afin de vous accueillir. Prenez contact avec le pasteur pour plus d'informations. *Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15), 2720 Tramelan, pasteur : Daniele Zagara, 079 892 43 98, daniele.zagara@lafree.ch. www.eglisedufiguier.ch.*

Eglise Evangélique Mennonite du Sonnenberg Culte : dimanche 7 juillet à 10 h à la rue des Prés, garderie, groupe juniors. **Culte en allemand :** dimanche 7 juillet, à 10 h à La Chaux-d'Abel. *Rue des Prés 21, 2720 Tramelan, www.menno-sonnenberg.ch.*

Réformées

■ **CORGÉMONT-CORTÉBERT Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet à 10 h, à Sombeval. **Prière œcuménique :** une courte célébration selon l'esprit de Taizé à lieu chaque mercredi, de 19 h 15 à 19 h 40, au temple de Corgémont. *Grand-Rue 40, 2606 Corgémont et/ou Crêt de la chapelle 5, 2607 Cortébert, 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch. Pendant la vacance du poste pastoral, merci de contacter la présidente : Christine Brechbühler, 079 565 93 66, corgecorte@referguel.ch.*

Location de la salle de paroisse : M. Monachon, 079 796 81 24. www.referguel.ch.

■ **COURTELARY-CORMORET Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet à 10 h avec baptême de Matt et Ayden Treuthardt, suivi d'un apéritif. **Envie ou besoin d'une visite ?** contactez la pasteur, elle se fera un plaisir de vous rencontrer. **Réservation de la salle de paroisse :** Stéphanie Loffroy-Monachon, 079 796 73 45, stephanie.loic@bluewin.ch. *www.referguel.ch. Pasteure : Maëlle Bader-Gallopin, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch. Présidente : Verena Mathez, 077 226 05 35, pres.courtelary-cormoret@referguel.ch. Secrétaire : Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise.stieger@bluewin.ch. Services funèbres (permanence) : 0800 225 500. www.referguel.ch.*

■ **ERGUËL Paroisses réformées de l'Erguël (collaboration) Cultes d'été :** dimanche 7 juillet à Sonvilier et Sonceboz, 10 h. **Méditation et Musique :** dimanche 14 juillet à Sonceboz, 10 h et au-revoir au pasteur Eric Geiser. **MEUF (Mille Et Une Femmes) :** café-tricot chaque 1^{er} jeudi du mois, de 14 h à 16 h à la salle de paroisse de Courtelary. Venez tricoter/crocheter pour offrir aux homes/à la maternité ou pour vous. Avec ou sans connaissances! Matériel sur place. Prochaine date: jeudi 8 août. *Maëlle Bader-Gallopin, 076 713 39 55, maelle.bader@referguel.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Catéchisme : www.referguel.ch/activites/enfance-et-jeunesse/catéchisme/. Services funèbres (permanence) : 0800 225 500. www.referguel.ch.*

■ **LA FERRIÈRE Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet, culte d'été en commun, à 10h, au temple de Sonvilier, célébration de la Cène. **Offres en ligne :** textes, méditations, poèmes et infos utiles sur *www.referguel.ch. Vers l'Eglise 5 et/ou 9, 2333 La Ferrière. Pasteure : Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente : Pierrette Wäfler, 032 961 15 81, 079 291 42 05. Secrétariat : laferriere@referguel.ch. Visites : Suzanne Stauffer 032 961 11 58, Lotti Lanz 032 961 16 43 ou pasteur. Location salle de paroisse : Béa Liechti, 032 961 17 24. 📍📞 rejoignez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre les activités. 📞 pour faire partie du Groupe WhatsApp paroissiens : Aurore 079 308 79 91. www.referguel.ch.*

■ **RENAN Paroisse réformée de l'Erguël Culte d'été :** dimanche 7 juillet, 10 h à Sonvilier (culte commun). Notre pasteur Nadine Marschner est de retour de son congé d'études! N'hésitez pas à prendre contact avec elle au 076 611 75 11, ou par mail: *nadinemarschner@referguel.ch. Rue Samuel d'Aubigné 3, 2616 Renan. Pasteure : Nadine Marschner, 076 611 75 11, nadine.marschner@referguel.ch. Présidente : Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat : renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Service funèbre permanence : 0800 225 500.*

■ **RONDCHÂTEL Paroisse réformée de Rondchâtel Culte :** dimanche 7 juillet, 10 h, église de Vauffelin. Officiant: Gilles Bourquin. Offrande en faveur de La Main tendue. **Permanence pour les services funèbres :** 079 724 80 08. En cas de répondeur, déposer un message. **Information :** le secrétariat est exceptionnellement fermé pour cause de maladie jusqu'au 5 juillet. En cas d'urgence vous pouvez appeler la présidente Véronique Grosjean 079 359 42 57, veronique.grosjean@bluewin.ch. **A votre disposition :** visite, temps de discussion ou échange de message, coordonnées ci-après. *Rue du Collège 12, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 11 85 (Lundi : 13 h-17 h 30, vendredi : 7 h 45-11 h 30), contact@paroisse-rondchatel.ch. Pasteurs : Gilles Bourquin 079 280 20 16, Valérie Gafa 078 218 07 47. Location de salles (Grain de sel et salle de la Cure à Orvin, salle de paroisse à Péry) : 032 485 11 85. Catéchisme, cycle I et II : Gilles Bourquin (pasteur) 079 280 20 16, Olivier Jordi (catéchète pro.) 079 372 15 57, cycle III : Valérie Gafa (pasteure) 078 218 07 47, Anne Noverraz (catéchète pro.) 079 852 98 77. www.paroisse-rondchatel.ch.*

■ **SAINT-IMIER Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet, culte d'été à Sonvilier, 10 h. **Préavis :** dimanche 14 juillet, méditation et musique à Sonceboz, 10 h, et au revoir au pasteur Eric Geiser. Pour un transport, 032 941 37 58 jusqu'à vendredi midi. **Jardin de la cure :** pour tout renseignement, contactez F. Zwahlen-Gerber au 079 696 74 30. **Femmes protestantes :** La Baratte vous accueille chaque vendredi matin pour le café-croissant de 9 h 30 à 11 h à la cure. **Après-midis récréatifs**

des aînés : prochaine rencontre mardi 6 août, de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure. **Cultes :** plan annuel des cultes à disposition sur le présentoir de la collégiale et à la cure. **EPER, Aide d'urgence :** nous avons besoin de votre solidarité, compte pour les dons: EPER Lausanne, IBAN CH37 0900 0000 8000 1115 1 avec la mention 224153-Aide d'urgence Israël/Palestine. **Coin-méditation à la collégiale :** de 7 h à 18 h 30, dans l'abside nord, brochures et bibles à consulter ou à emporter, ambiance propice à la détente et à la réflexion. **A disposition de nos aînés :** service, commission, transport chez le médecin, ou entretien téléphonique, coordonnées ci-après. *Rue de la Cure 1, 2610 Saint-Imier. Pasteur : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. Présidente : Françoise Zwahlen Gerber, 079 696 74 30, francoise.zwahlen@gmail.com. Secrétariat : 8 h 30-12 h, Corinne Perrenoud, 032 941 37 58, paroisse.st-imier@hispeed.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin. www.referguel.ch.*

■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet, 10 h, culte à Sombeval. **Aînés :** le mardi à 14 h à la cure (Collège 19), jeux et partage. Responsables: Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72. *Rue du Collège 19 et/ou 50, 2605 Sonceboz-Sombeval. Pasteur : Eric Geiser, 079 533 47 12, geiser@mail.ch. Secrétariat : sonceboz-sombeval@referguel.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval.*

■ **SONVILIER Paroisse réformée de l'Erguël Culte :** dimanche 7 juillet, culte d'été à 10 h à l'église de Sonvilier pour les paroisses du haut de l'Erguël, culte avec sainte cène, officiant: Eric Geiser. *Rue de la Cure 6 et/ou La Ruette 3, 2615 Sonvilier. Pasteur : Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente : Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse : Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. www.referguel.ch.*

■ **TAVANNES Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten Predigtferien :** der nächste Gottesdienst wird am 11. August um 14 Uhr auf Cortébertmatten stattfinden. **Pfarramt :** Pfarrer Stefan Meili hat Ferien vom 8. July bis 5. August. Pfarrer Ruedi Kleiner vertritt ihn. Das Pfarramtshandy wird umgeleitet. *Rue du Pasteur Frêne 12, 2710 Tavannes, Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16.*

■ **TRAMELAN Paroisse réformée Culte Par8 des pâtures :** dimanche 7 juillet, 10 h église de Tavannes. Service de taxi depuis Tramelan: prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 078 808 98 28. **Célébrations œcuméniques aux homes :** merci de vous renseigner auprès des secrétariats des homes. **Cible missionnaire 2024 :** la cible est fixée à 41 272 francs. Au 31 mai, 10 072 fr. 25 ont été récoltés. Si vous le pouvez, nous vous invitons à verser votre don sur le CCP 25-8472-6 Paroisse réformée de Tramelan, Missions; merci de votre soutien envers les plus démunis. *Grand-Rue 146A, 2720 Tramelan. Pasteure : Caroline Witschi, 076 580 01 06, caroline.witschi@par8.ch. Présidente de paroisse : Evelyne Hiltbrand, 032 487 48 20 (mercredi matin et vendredi toute la journée) evelyne.hiltbrand@par8.ch. Secrétariat : Lorena von Allmen, 032 487 48 20 (mardi matin ou sur rendez-vous), tramelan@par8.ch. Services funèbres (permanence) : 0848 77 88 88. www.par8.ch 📍 www.facebook.com/paroissereformeeTramelan.*

■ **VILLERET Paroisse réformée de l'Erguël Vacances pastorales :** le pasteur Matteo Silvestrini sera en vacances du 15 au 28 juillet et du 5 au 11 août. Le secrétariat sera fermé du 24 juillet au 7 août. Pour toutes urgences ou services funèbres, merci de contacter le numéro 0800 225 500. Nous vous accueillons à nouveau dès la semaine du 12 août. *Rue Principale 35, 2613 Villeret. Pasteur : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch (à disposition du mardi au dimanche, et présence pastorale au bureau le mercredi 8h-12h). Président : Olivier Flückiger, villeret@referguel.ch. Secrétariat : ouvert le mercredi 8h30-11h30, 032 941 14 58, villeret@referguel.ch. www.referguel.ch.*

Témoins de Jéhovah

■ **SAINT-IMIER Réunions :** mardi 19 h 15 et samedi 17 h. *Rue du Vallon 28, 2610 Saint-Imier, www.jw.org.*



Photo: Eglise de La Ferrière

Cimetière : des désaffectations en vue

La biodiversité et le portemonnaie communal ont tout à y gagner

Le Conseil municipal a libéré récemment deux crédits, qui permettront de financer la désaffectation d'une partie relativement importante du cimetière de Courtelary-Cormoret.

Pour ce chantier, un montant de quelque 28 000 francs est destiné aux travaux confiés au paysagiste Mathieu Gerber. Le second crédit, de 18 600 francs, couvrira le mandat attribué à l'entreprise de génie civil Wyssbrod SA.

Des tombes laissées à l'abandon

Seront désaffectées des tombes anciennes, qui se dressent dans les deux carrés sud du cimetière et qui, pour la plupart, sont laissées complètement à l'abandon.

Le règlement du cimetière précise que les désaffectations peuvent intervenir après 35 ans de présence, ce qui est le cas ici, et même bien davantage pour nombre des sépultures concernées.

Moins cher et plus écologique

En procédant à cette désaffectation, la Commune vise un double objectif.

Tout d'abord, on supprimera un travail important assumé actuellement par les voyers, qui doivent régulièrement désherber ces deux carrés submergés par des buissons et diverses plantes envahissantes qui provoquent la désapprobation des visiteurs.



Toutes les anciennes tombes sises en-dessous de l'allée seront désaffectées

On réalisera ainsi de sérieuses économies d'entretien.

Par ailleurs, décision a été prise de planter dans ces carrés des prairies fleuries, qui cumuleront une valeur esthétique indéniable et un apport écologique important, en nourrissant notamment les insectes indigènes.

Publication à venir

Avant de lancer ces travaux, une procédure administrative doit être respectée, qui commencera par la publication, dans le courant de cet été et dans la Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary, des numéros de tombes qu'il est prévu de désaffecter.

Ensuite de quoi les éventuels descendants intéressés auront six mois pour prendre contact avec la Municipalité.

Précisons enfin que selon le règlement en vigueur, la commune de Cormoret assumera un tiers des frais totaux inhérents à cette désaffectation.

ART-TERRER CONNEXION COURTELARY

Une semaine inoubliable

Le Centre Aéré Les Amis du Soleil propose des activités pour les enfants lors de la première semaine des vacances d'été

Du 8 au 12 juillet, offrez à vos enfants une semaine magique d'aventures et de découvertes avec Les Amis du Soleil, organisée par Art-Terre Connexion.

Au programme

Boxe light contact pour se défouler et se dépasser; parcours d'obstacles pour éveiller l'esprit d'aventure; ateliers Top Chef avec Natacha Marie (Lasiete Kréole) et Karim Grassa; contes et grimage avec Sabrina Anastasia (Espace Enchanté); skateboard avec le champion suisse Simon Gerber de Sonceboz; mini Olympiades; tournoi Joga Bonito (Football); DJ Idem (Paris)



Pourquoi participer ?

Offrez à vos enfants une expérience unique et enrichissante ! Chaque jour est une nouvelle aventure, une occasion de se faire des amis, d'apprendre de nouvelles compétences et de s'épanouir dans un environnement sécurisé et stimulant. Encadré par des professionnels passionnés et des jeunes talents prometteurs, votre enfant vivra des moments inoubliables.

Informations pratiques

- Dates : 8 au 12 juillet
- Lieu : Collège de Courtelary
- Inscription : info@artterreconnexion.ch ou 078 684 77 87
- Site web : Art-Terre Connexion
- Nouveau : inscription possible la veille jusqu'à 20h pour le lendemain.

Ne manquez pas cette chance unique ! Inscrivez-vous dès maintenant et offrez à vos enfants une semaine de plaisir, de découvertes et de joie. Faites de cet été un moment inoubliable pour vos petits aventuriers !

Note spéciale : programme encadré par de jeunes étudiants prometteurs et des professionnels passionnés.

■ NK

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT COURTELARY

Ça continue contre l'Angleterre

Comme nous l'avions pronostiqué, la porte du ¼ de finale est ouverte pour l'équipe de Suisse et la SDC, fidèle à ses engagements, continue l'aventure. Venez à nouveau nombreuses et nombreux faire la fête au

foot et soutenir notre équipe nationale. A l'affiche encore une grande équipe où tout reste de nouveau possible. Angleterre - Suisse ce samedi 6 juillet à 18h, portes dès 17h. Merci pour votre participation. ■ RE

COURTELARY

L'AOUP remise à ses institutions

Dans la foulée, le comité directeur prend congé



De gauche à droite : Gérard Gagnebin, 32 ans de comité, Antoine Bigler, 29 ans de présidence, Gilbert Ogi, 49 ans en tant que caissier-secrétaire

Le 24 juin dernier, l'AOUP (Association des œuvres d'utilité publique de l'ancien district de Courtelary) tenait son assemblée générale en présence d'une trentaine de membres dans les locaux du CEPC à Courtelary.

Si l'élément principal était la refonte de ses statuts, dans lesquels il est prévu que les institutions qui la composent en seront également les seuls membres, c'est un autre point à l'ordre du jour qui a retenu toute l'attention.

En effet, le comité directeur en place rendait volontairement son mandat dans le cadre de cette réorganisation.

Si cela peut sembler banal, ça n'est pas si l'on s'y intéresse d'un peu plus près. En effet, ce ne sont pas moins de

110 ans de sociétariat qui ont décidé de se mettre au repos.

Antoine Bigler, 29 ans de présidence, Gilbert Ogi, 49 ans de secrétariat-caissier et Gérard Gagnebin 32 ans de vice-présidence ont remis les clés aux présidents des 4 institutions qui sont l'EMS Roseraie à Saint-Imier, le CEPC à Courtelary, l'Envol à Tramelan et l'AEMO à Tavannes.

A eux trois, c'est un véritable marathon d'investissement dans le domaine du social qui se termine. Chacun a pu être honoré par un des présidents des institutions précitées.

Pour information, l'AOUP vieille de plus de 200 ans a permis la création et le suivi d'institutions actives dans le domaine de l'enfance, de l'addiction et du 3^e âge. ■ R. DEFILIPPIS

Délégations

Benjamin Rindlisbacher, maire, a représenté les autorités locales à l'assemblée générale annuelle de Jb.B (Jura bernois. Bienna), le 19 juin dernier à Sonceboz.

Hubert Droz, vice-maire, a quant à lui pris part à l'assemblée des délégués de la CRT1 (Conférence régionale des transports), le 3 juillet également à Sonceboz. ■ CM

Bureau fermé dès le 18 juillet

La Municipalité précise que le guichet de l'administration sera fermé, pour la trêve estivale, du jeudi 18 juillet à 12h jusqu'au lundi 5 août à 7h30.

Durant cette période, on se référera aux instructions dictées sur le répondeur téléphonique de la Municipalité (032 944 16 01), ainsi qu'aux informations figurant sur le site internet communal (www.courtelary.ch).

Les habitantes et habitants qui ont besoin de documents ou d'informations avant le 5 août veilleront à se rendre à l'administration jusqu'à jeudi prochain avant midi. Non sans oublier que le guichet est désormais fermé le mardi toute la journée, ainsi que nous le précisons dans ces colonnes la semaine dernière.

A toute la population, le personnel communal souhaite d'ores et déjà un très bel été. ■ CM

Fermeture estivale

Administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 15 juillet au vendredi 2 août inclus.

Durant la semaine du 5 au 9 août, l'administration sera ouverte les mardi et jeudi matin de 9h30 à 11h45 uniquement.

Horaires normaux dès le 12 août. En cas d'urgence ou pour consultation de dossiers en dépôt public, veuillez vous référer au message enregistré sur le répondeur de l'administration communale. Veuillez penser à faire vos provisions de sacs à ordures assez tôt. Nous vous souhaitons un bel été ! ■ CM

Déclarations d'impôts

En raison de la fermeture estivale de nos guichets, veuillez penser à déposer vos déclarations d'impôts avant le 10 juillet. Après ce délai, elles ne seront traitées qu'à partir du 12 août. ■ CM

VILLERET

Horaire d'été de la bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 12 août. Ouvert les mardis 10 juillet et 13 août de 9h à 11h.

Dès la rentrée nouvel horaire : mardi de 9h à 10h et de 15h à 17h, mercredi de 17h à 19h. Cet horaire remplace celui indiqué sur les flyers par erreur. ■ BIBLIOTHÈQUE DU SOLEIL

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par votre témoignage de sympathie et d'affection reçu lors de son deuil, la famille de

Betty Geiser-Glauser

vous remercie de l'avoir entourée par votre présence, votre message, votre envoi de fleurs ou votre don et vous prie de trouver ici l'expression de sa vive reconnaissance.

La famille de Betty

Renan, juillet 2024

AVIS MORTUAIRE

Toute l'équipe de la Fromagerie des Reussilles a la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Christian Heinrich Gerber

Chrigu

Chauffeur livreur de la Fromagerie depuis 18 ans.
Nous présentons à toute sa famille et ses proches nos sincères condoléances.

AVIS MORTUAIRE

Son compagnon de vie François Comina,
Sa dévouée maman Jeanine Baume,
Son papa de cœur Jean-Pierre Neuenschwander,
Ses proches et amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Joël Baume

enlevé à leur tendre affection le 1^{er} juillet 2024, dans sa 50^e année.

Selon le désir du défunt, la cérémonie funéraire a eu lieu dans l'intimité.

Domicile de la famille: François Comina
Camping du Château 50
2720 Tramelan



J'ai entendu parler du pays au-dessus des nuages. Dans ce pays, il n'y a ni tristesse, ni peur et ni guerres.

Un jour, j'aimerais aller dans le pays au-dessus des nuages et j'espère pouvoir y demeurer.

Bien trop tôt, bien trop inattendu et pourtant,
c'est bien toi qui disais toujours: c'était son heure...
Pour ce temps avec toi notre cher papi, beau-papa,
grand-papa, arrière grand-papa, frère, beau-frère, compagnon, ami

Christian (Chrigu) Heinrich Gerber

24.02.1948 - 30.06.2024



Ensemble nous allons, le 18.08.2024
te dire au revoir et
tourner nos pensées vers toi

Tes deux filles:
Dunja et Nita
et leurs biens-aimés

Ton amie Monique

Ta famille de yodeliers
Ta famille de sang
Ta famille, tes amis de cœur

10h15 près de l'ancienne école de Mont-Tramelan

AVIS MORTUAIRE

«Ce que d'autres ont réussi, on peut toujours le réussir»
Antoine de Saint-Exupéry

Ses enfants: Christian et Esther
Jonathan, Mike
Markus et Martine
Lucas et son amie Sabrina
Julie et Jules, et leur fils Aurèle
Ruth et Philippe

Ses frères: Paul et Denise et famille
Willy et son amie Michèle

Sa sœur: Vèrène et famille

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Rudolf Schmutz

qui nous a quittés dans sa 96^e année après une courte hospitalisation.
Sonvilier, le 1^{er} juillet 2024

Adresse de la famille: Markus Schmutz
Mt-Soleil 49B
2610 Mont-Soleil

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel et à la direction du home La Roseraie.

Cet avis tient lieu de faire-part

Réclame

L'IMÉRIALE 2024

Magnifique et courte

Ces quelques mots décrivent l'édition de l'Imériale de cette année. Ayant été sur place, voici un petit récit qui retrace cette édition qui va marquer les esprits des habitants du Haut-Vallon.

Vendredi soir

Celui qui connaît bien l'Imériale, connaît également les festivités de la fin de la période scolaire et... la pluie. Mais lors de ce début de festivité, le cortège a pu défilé dans les rues de la ville avec un soleil radieux et des températures estivales. Des milliers de visiteurs ont profité de ce vendredi soir pour se détendre après le travail car une ombre noire planait sur les manifestations de la région. En effet, lors du cortège des enfants, dans le bas de la vallée entre Neuchâtel et Bienne, un cortège de grêle a fait le sien. Si la musique, les couleurs et les rires ont ébloui le public, des dégâts étaient à déplorer sur le plateau. Mais insouciant, à l'Imériale, la place était à la fête! Les carrousels tournaient à plein régime, les visiteurs déambulaient dans les rues, les odeurs de fête ont imprégné nos souvenirs, c'était tout simplement parfait.

Et samedi?

Pour ce 2^e jour de fête, les stands se sont ouverts comme prévu et les enfants ont ouvert leur marché de jouets. Le soleil était bien présent, la chaleur poussait les visiteurs à se diriger vers des stands de boissons, l'artiste Soy a épaté une fois de plus son public et la bonne humeur régnait.



Un cortège rempli de couleurs, de rires et de joie pour cette fête de fin d'année

Malheureusement dans l'ombre de cette joie, les autorités municipales et le comité d'organisation se sont réunis pour discuter des annonces émises par MétéoSuisse dans notre région. En effet, avec une alarme de degré 4 sur 5, de la grêle, des rafales de vent coloraient le radar, le risque

était là. Les souvenirs de la fête fédérale de gym à Bienne et la tempête qui a ravagé La Chaux-de-Fonds en 2023 ont fortement marqué les esprits. Il n'était pas souhaitable d'avoir le moindre blessé dû à une intempérie, qui plus est, était annoncée. C'est pour toutes ces raisons que la fête a

subitement pris fin à 15 h. Si la déception se faisait ressentir, la crainte d'une tempête de grêle se lisait dans tous les médias.

Le comité d'organisation a promis une nouvelle édition pour l'année prochaine et surtout plein de surprises pour fêter leurs 40 ans d'existence.

En attendant, les organisateurs méritent des remerciements car si Dame Nature nous a menacés, ils ont accepté le verdict avec sagesse et courage. Et finalement si cette bombe n'a pas été aussi grande que celle annoncée, elle a permis de vivre une édition de l'Imériale courte, mais au sec. ■ EF

TOUR DE ROMANDIE 2025

Contrat signé à Saint-Imier

Alors que tous les regards sont actuellement tournés vers le Tour de France cycliste, Saint-Imier songe déjà au prologue du Tour de Romandie de l'an prochain. Le contrat signé en bonne et due forme vient d'être retourné à l'organisateur de la Boucle romande.



La chancelière municipale Annick Chatelain et le maire Corentin Jeanneret entourent Grégor Doutaz, président du comité d'organisation imérien, photo: Bêat Grossenbacher

Tous les feux sont au vert pour l'accueil du peloton du Tour de Romandie 2025 à Saint-Imier. Il ne manquait plus que la signature du Conseil municipal en face de celle de la direction générale de l'épreuve World Tour, soit le plus haut niveau du cyclisme mondial sur route. C'est désormais chose faite.

La chancelière municipale Annick Chatelain et le maire Corentin Jeanneret ont tout récemment reçu Grégor Doutaz, président du comité chargé d'organiser le prologue, pour lui remettre en main propre le contrat approuvé par l'Exécutif imérien.

Ainsi, coureurs et suiveurs feront halte à Saint-Imier le mardi 29 avril prochain pour une après-midi entière consacrée à l'une des épreuves phares du cyclisme international. Durant plus de trois heures, les regards des téléspectateurs du monde entier seront tournés vers la cité au pied du

Mont-Soleil. Si le parcours définitif du prologue doit encore être avalisé par la direction technique du Tour de Romandie et qu'il ne sera pas rendu public avant plusieurs mois, on peut d'ores et déjà affirmer que le spectacle sera garanti au cœur de la localité. Il ne reste plus qu'à bloquer la date du 29 avril 2025 dans les agendas!

Après 1950, 1984, 2015 et 2021, ce sera la cinquième fois que le Tour de Romandie s'arrêtera à Saint-Imier. Présidé par Grégor Doutaz, le comité d'organisation est par ailleurs composé d'Olivier Zimmermann (vice-président, sécurité et circulation), Marielle Zumwald (finances), Eric Achermann (constructions et logistique), Olivier Bifrare (animation), Stéphane Boillat (promotion), Vincent Brahier (transports et développement durable) et Bêat Grossenbacher (secrétariat et communication).

■ BÉGÉ

HÔPITAL DE SAINT-IMIER

Exposition surprenante

Célia Broquet est une artiste contemporaine haute en couleur. Ses tableaux du genre abstrait nous font voyager dans un autre espace-temps.

Son style aux couleurs vives et aux traits fluides captive notre regard.

Les couleurs virevoltent, s'enroulent, jaillissent comme dans un prisme ou un verre qui se brise. Elles semblent en perpétuel mouvement, comme prises au vol l'espace d'une seconde. Le dessin semble suspendu en l'air et l'on attend presque que celui-ci se pose définitivement sur la toile. L'ajout de masse et de matières diverses donne un relief aérié. Au fil du temps, la qualité de son travail n'a de cesse de surprendre. ■ PLG



Restaurant de l'Hôpital de Saint-Imier, de juillet à fin octobre.
Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
Samedi et dimanche de 9 h à 17 h

GRAND CHASSERAL TOURISME SAINT-IMIER

Point I touristique déplacé à l'hôtel Hota

Depuis début juin, Grand Chasseral Tourisme a transféré son point d'accueil touristique de Saint-Imier de la Place de la Gare à l'Hota Hotel

Situé à proximité de la gare, l'Hota Hotel offre un espace moderne et accueillant, conçu pour fournir des informations complètes et actualisées aux visiteurs. Grâce à ce nouvel accueil, les touristes pourront découvrir les richesses du Grand Chasseral et de Jura et Trois-Lacs, organiser leurs séjours et profiter de conseils personnalisés pour vivre des expériences uniques. Ce projet a été rendu possible grâce à un mandat attribué par Grand

Chasseral Tourisme à l'Hota Hotel grâce à un soutien de la commune imérienne. Ce financement, reflet de l'engagement des autorités imériennes, vise à dynamiser le secteur touristique et à favoriser la croissance économique en lien avec le tourisme dans la région. L'Hota Hotel se veut être un pilier de l'attractivité locale, en offrant un service de qualité aux visiteurs tout en soutenant les acteurs locaux du tourisme.

Le Point I propose une gamme variée de services:

- informations touristiques détaillées: brochures, cartes et guides pour découvrir les sites incontournables. Ce matériel promotionnel est situé dans l'entrée de l'établissement;
- réservation d'activités: facilitation de l'organisation de séjours sur mesure par le personnel d'accueil, formé en conséquence: Savorando,

Circuit Secret ou autres activités de la plateforme de vente en ligne de Jura et Trois-Lacs par exemple;

- écran d'information avec les nouveautés, les offres du moment, les événements.

L'Hota Hotel (rue du Vallon 30 à Saint-Imier) peut donc dès à présent accueillir des visiteurs sept jours sur sept de 8 h à 18 h.

■ GRAND CHASSERAL TOURISME

Recommandations des autorités en cas de canicule

Sous l'impulsion de la Commission de la Santé et l'égide du Département de l'action sociale, le Conseil municipal souhaite relayer les principaux messages des autorités cantonales relatifs à la canicule. Ceci vise à protéger la santé de la population, en particulier celle des personnes âgées, des nourrissons, des femmes enceintes et des

personnes atteintes d'une maladie chronique.

La chaleur peut non seulement provoquer épuisement et coups de chaleur, mais aussi aggraver des maladies préexistantes, telles que les troubles cardiovasculaires, respiratoires, rénaux ou psychiques. Des températures élevées ont un impact négatif

sur le bien-être, les performances ainsi que la productivité et la capacité de concentration sur le lieu de travail. Pour minimiser les risques, il convient de suivre 3 règles d'or pour les jours de chaleur:

Nous souhaitons à toutes les Imériennes et tous les Imériens un bel été, en santé! ■ DAC

Éviter les efforts physiques



Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.



Consommez des aliments salés après avoir transpiré.



Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.

Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments



Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.



Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.



Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

Éviter la chaleur, refroidir le corps



Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.



Rafrâchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



Portez des vêtements aérés en matières naturelles.

Sources : communiqué de presse de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. OFSP : chaleur – Règles de conduite – Comment se protéger et protéger les autres de la chaleur

Bienvenue à Bernard Lehmann



Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Bernard Lehmann qui a débuté son emploi le 1^{er} juillet au sein de la Municipalité en tant qu'employé de voirie – chauffeur de poids lourds, à 100%.

Il se réjouit de collaborer avec lui et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

■ CM

Bienvenue à Abdelhakim Ben Kaddour

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Abdelhakim Ben Kaddour qui a débuté son emploi le 1^{er} juillet au sein du service social en tant que collaborateur administratif, à 80%.

Il se réjouit de collaborer avec lui et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

■ CM

Installation d'un parcours vitaminé

L'équipe de Pro Saint-Imier a récemment installé un parcours ludique destiné aux tous jeunes enfants et écoliers. Il comprend au total 6 postes répartis sur une petite distance. Sa conception résulte d'une idée des maîtresses d'école des petites classes de Saint-Imier.

Le Conseil municipal remercie Pro Saint-Imier pour l'installation et la prise en charge de la totalité des frais de cette magnifique réalisation. Il invite petits et grands à tester et découvrir ce nouveau parcours.

■ CM



Piscine plein air

Journée de prévention de la SSS Saint-Imier

La société suisse de sauvetage, section Saint-Imier, organise une journée de prévention le samedi 6 juillet à la piscine plein air de Saint-Imier. Au programme : contrôle de sécurité aquatique (CSA) pour les enfants dès 8 ans, stand de prévention, initiation au lancer de cubes de sauvetage, compétition de sauvetage. Venez nombreuses et nombreux!

Programme

10 h 30-13 h 30 : contrôle de sécurité aquatique (CSA); 13 h-18 h : stand de prévention, jeux de société en lien avec la prévention et pêche aux

canards; 14 h-15 h, initiation de lancer de cubes de sauvetage; 15 h-16 h : compétition de sauvetage (ouvert à tous).

Inscriptions

Pour la compétition de sauvetage, merci de vous inscrire le même jour au stand d'informations entre 13 h et 14 h 30 ou au préalable par message au 078 799 57 50.

Pour les CSA, merci de vous inscrire au préalable par message au 078 910 38 65. Pour les enfants dès 8 ans qui souhaitent le passer ou le repasser en cas d'échec auparavant.

■ CHA

Réclame

 **Clientis**
Votre banque

Asseyons-nous et discutons.

Courtelary – Saint-Imier – Sonceboz-Sombeval – Tramelan – La Chaux-de-Fonds
cec.clientis.ch

ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-IMIER

Les Saintilympiques : une semaine de sport et de camaraderie

Du 24 au 27 juin, l'école primaire de Saint-Imier a vibré au rythme des *Saintilympiques*, une semaine hors-cadre organisée par le corps enseignant. Cet événement a rassemblé plus de 400 élèves, de la 1H à la 8H, autour d'activités mettant en avant la collaboration, le fair-play et le plaisir.

Un événement fédérateur

L'initiative des enseignants de Saint-Imier a transformé les halles de gymnastique, le terrain d'athlétisme, la cabane des bûcherons et la piscine en véritables arènes sportives. Les *Saintilympiques* ont permis aux élèves de se mesurer dans divers ateliers, allant des courses de relais aux jeux d'équipe, en passant par des épreuves en forêt, ainsi que des activités de coordination. Les jeunes sportifs(ves) ont eu l'occasion de découvrir des ateliers ludiques et de renforcer non seulement leur esprit d'équipe, mais également la cohésion entre les différents degrés, puisque chaque groupe était composé d'enfants de 5 à 12 ans.

L'esprit olympique au rendez-vous

Le projet, qui s'est déroulé sous le signe de l'entraide et de la convivialité, a fait mouche auprès des élèves. Pour les enseignants, le bilan est également très positif. « Nous voulions créer un événement où chaque enfant puisse se dépasser tout en s'amusant et en collaborant. Voir leurs sourires et leur enthousiasme a été notre plus belle récompense, » ont déclaré plusieurs enseignants au terme du quatrième jour d'épreuves.

Une météo capricieuse, mais une réussite totale

Malgré une matinée annulée en raison des intempéries, la semaine s'est déroulée sans accroc majeur. Les enseignants, dévoués à la réussite de cette semaine, ont su réorganiser les activités avec brio, permettant ainsi aux élèves d'apprécier pleinement chaque moment. Les enfants ont pu profiter des moments ensoleillés pour donner le meilleur d'eux-mêmes.



Les *Saintilympiques* ont non seulement permis de célébrer le sport, mais ont également renforcé les liens entre élèves et enseignants, consolidant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire de Saint-Imier. Cet événement promet de devenir un rendez-vous incontournable des années à venir, tant il a su marquer les esprits et incarner les valeurs de respect, de solidarité et de plaisir.

Les jeux ont été clôturés par une petite cérémonie officielle ce vendredi 5 juillet, dernier jour de l'année scolaire. Après un discours inspirant d'une

enseignante de l'école, hockeuse internationale, et d'un mot du directeur, les élèves ont tous reçu des dix heures et un petit badge en souvenir de cette belle semaine.

Les organisateurs remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette semaine sportive. En conclusion, les *Saintilympiques* ont marqué les esprits et se sont inscrits comme un rendez-vous incontournable de l'année scolaire à Saint-Imier. Bravo à tous les participants et aux organisateurs pour cette semaine inoubliable! ■ TH

LA FERRIÈRE AVIS COMMUNAUX

Les néophytes envahissantes

La commission La Ferrière 2040 souhaite relayer les informations propices à un développement durable de la commune. Aujourd'hui : les néophytes envahissantes. Les néophytes sont des plantes que l'être humain a transportées après 1492 (découverte de l'Amérique) dans une région où elles n'auraient pas pu se trouver autrement. Certaines d'entre elles provoquent des dégâts dans leur nouvel habitat. Elles évincent d'autres espèces, nuisent aux infrastructures, à l'agriculture et à la sylviculture ou causent des problèmes de santé. C'est l'Office fédéral de l'environnement qui détermine s'il s'agit de plantes exotiques envahissantes. Il est possible de contribuer à limiter l'expansion de ces plantes, en évitant d'en rapporter chez soi ou en participant à des actions d'arrachage. Plus d'informations sur le site du canton de Berne : <https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/umwelt/naturschutz/neobiota/invasive-neophyten.html>. ■ CM

Fermeture estivale

L'administration sera fermée du lundi 22 juillet au vendredi 9 août. Réouverture le 12 août selon l'horaire habituel. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez contacter le 079 674 51 02. Nous vous souhaitons un bel été! ■ CM



VACANCES

Fermeture estivale

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains. Première parution après les vacances : le vendredi 9 août. L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août. Bel été à tous! fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56

ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-IMIER

La création d'un journal de A à Z

Deux classes de français de l'école secondaire de St-Imier ont vécu une expérience hors du commun

Lors d'une rencontre fin 2023 avec des représentants de l'imprimerie Bechtel, un projet pédagogique immersif est né : permettre aux élèves des classes de français 10B et 11A de l'école secondaire de Saint-Imier, de concevoir leur journal. Commence alors une aventure de plusieurs mois. Dépouillage des journaux locaux, exercices de rédaction et de mise en forme journalistique, rythment les leçons des élèves.

En guise de mise en bouche, une journaliste du *Quotidien Jurassien* Céline Lo Ricco Châtelain est venue expliquer aux élèves les ficelles du métier de journaliste. En s'appuyant sur ses conseils, nos jeunes reporters ont pris le temps de sélectionner des sujets qui les intéressaient et pouvant faire l'objet d'un article. Dès le mois de février, les élèves sont passés à la partie pratique : recherches d'informations, interviews, retranscriptions, rédaction ; ils se sont ainsi plongés dans le monde de la presse.

Résultat ? Deux titres inédits *L'inspiration Schmielblick* et *Val'News*. Ces deux numéros regroupent des articles divers et variés : des parcours de vie, des sujets d'actualité, la

présentation d'agents culturels de la région, du sport et même des annonces aussi inspirantes les unes que les autres.

Pour finaliser le projet, les journalistes en herbe ont eu la chance de visiter les locaux de l'imprimerie Bechtel. Au contact direct de professionnels, ils ont pu poser toutes les questions qui les intéressaient. Les élèves y ont découvert non seulement les coulisses de l'impression de *La Feuille d'Avis du District de Courtelary*, mais également tout le travail des polygraphes et du personnel de l'imprimerie. Enfin, ils

ont assisté à l'impression en direct de leur journal.

En outre, ce projet a permis aux élèves de développer leurs compétences en écriture, et de s'immerger, un court instant, dans le monde du journalisme. Ces deux numéros uniques témoignent de leur créativité et de leur engagement. Félicitations aux élèves!

Cette expérience n'aurait pu aboutir sans la précieuse aide de Claude Sansonnens, de Stéphane Bechtel et de toute l'équipe de l'imprimerie du même nom. Un immense merci! ■ MÉLANIE ERARD-ZWAHLEN ET ROBIN PARISI



MEMOIRES D'ICI

Notre histoire en images



Hôtel des Eloyes à Mont-Soleil, 1^{er} septembre 1908 (date du cachet postal)

Entre 1904 et 1906, quatre hôtels sont construits à Mont-Soleil : l'Hôtel-pension Les Eloyes, le Buffet-Restaurant du funiculaire, l'Hôtel-pension de la Croix Bleue, l'Hôtel Beau-Séjour. En 1925, une nouvelle Société du Grand Hôtel Mont-Soleil est fondée, mais elle est en faillite et radiée du registre du commerce en 1928 déjà. Le bâtiment reste aujourd'hui très reconnaissable, même s'il n'est plus exploité depuis de nombreuses années.

Photo: © Mémoires d'Ici, Fonds Jean-Maurice Libotte
Centre de recherche et de documentation du Jura bernois

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 13 juin 2024, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence: M. Hervé Shimuna, président. Secrétaire: M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

M. Hervé Shimuna, président: « M. le maire, chères conseillères municipales et chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Madame la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir la 3^e séance du Conseil de ville 2024.

Suite à la démission du conseiller de ville M. Théo Brand, je tiens à souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère de ville M^{me} Mélanie Lambert, PS. Je vous souhaite M^{me} Mélanie Lambert, PS, beaucoup de succès et de plaisir dans votre fonction de conseillère de ville.

Je tiens également à saluer et à souhaiter la bienvenue à notre administrateur des finances M. Mario Castiglioni, qui nous fait honneur de sa présence afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions liées aux comptes 2023.

Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie M. Vital Carnal, PS de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que de la fraction PLR, et à M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix de la fraction socialiste, ainsi que les voix de la fraction alternative régionale et communale.

Je cède la parole à M^{me} Chiara Voisin, secrétaire, pour l'appel.»

... M^{me} Chiara Voisin, secrétaire, procède à l'appel...

M. Hervé Shimuna, président: « Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées? »

... Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante:

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
- Communications du président et du Conseil municipal
- Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023: décision
- Adoption des comptes communaux 2023: décision
- Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vade SA:
 - Discuter et approuver un crédit d'engagement de 208 000 francs HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV): préavis au Corps électoral
 - Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vade SA en contrepartie d'une rente annuelle de 15 750 francs HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHV): décision
 - Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets: décision

- Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes du 25 janvier 2023: décision
- Rapport du Conseil municipal sur les Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide sociale (POIAS) et le Programme d'Occupation et d'Insertion du Vallon de Saint-Imier (POSI): information
- Motions, postulats et interpellations
 - Motions
 - Postulats
 - Interpellations
- Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents: M. Yves Rochat (PLR), M^{me} Delphine Boillat (PLR), M^{me} Léa Gerber (PLR), M^{me} Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), M^{me} Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), M^{me} Jessica Froidevaux (ARC), M^{me} Martine Bourquin (ARC), M^{me} Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), M^{me} Elisabeth Beck (PS), M^{me} Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et M^{me} Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés: M. Ludovic Barras (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR) et M. Quentin Colombo (PS)

Conseil municipal: M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Ugo Figueiredo, M. Samuel da Silva, M^{me} Gisèle Tharin, M^{me} Josika Iles, M. Marco Pais Pereira et M^{me} Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé: -

Presse: M^{me} Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M^{me} Violette Ferreira (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public: 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

M. Hervé Shimuna, président: « Je remercie l'auteur du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. »

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président: «

Accueil des habitants arrivés à Saint-Imier en 2023

Lundi 27 mai 2024 s'est déroulé l'accueil des habitants arrivés à Saint-Imier en 2023. J'ai eu l'honneur d'être convié à prendre part à cette manifestation. Accompagné de M. Ludovic Huguenin-Elie Ludovic, scrutateur, j'ai eu le plaisir

d'y retrouver également des autorités politiques imériennes et des acteurs locaux. A cette occasion, j'ai pu visiter le magnifique Musée Longines. Cette visite fut exceptionnelle, très captivante et riche en histoire. La suite de la soirée s'est déroulée à la Salle de spectacles. Une soixantaine de personnes ont participé à cette soirée qui a été agrémentée par quelques discours, des musiques, et une bonne raquette. Je profite de l'occasion pour remercier les organisateurs, ainsi que tous les participants pour l'agréable soirée.

Défilé lors du Cortège de l'Imériale 2024

A vos agendas. Je profite de cette occasion pour vous rappeler la convocation pour le traditionnel défilé des autorités lors du Cortège de l'Imériale qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024. Je vous donne rendez-vous à 19h devant le Restaurant Jasmin (anciennement Restaurant de l'Erguël). Je me réjouis de vous voir nombreux.

Digitalisation

Enfin, une présentation a été envoyée aux chefs de fraction pour sonder l'intérêt des membres concernant la digitalisation des votes lors des séances du Conseil de ville. Dans le but de finaliser le projet, le Bureau du Conseil de ville soumettra au vote du Conseil de ville la mise en place de ce projet lors de la prochaine séance. Le Bureau du Conseil de ville est pleinement convaincu de ce projet et espère que ce sera également votre cas.

Courrier d'un employé de l'EJC Le Griffon

Le 31 mai 2024, un employé de l'EJC Le Griffon a adressé une lettre au conseiller municipal M. Samuel da Silva, et au président du Conseil de ville (moi-même). Une rencontre d'une heure a eu lieu le jeudi 6 juin entre le conseiller municipal, la personne concernée, et moi-même, dans le but d'écouter et d'échanger sur le contenu de la lettre. Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que je veille et veillerai toujours à ce que la transparence, la communication et la bienveillance soient respectées. Le Conseil de fondation, n'ayant pas connaissance de la lettre, n'a pas pu se prononcer sur les faits relatés. Par souci d'équité, je prendrai contact avec le Conseil de fondation de l'EJC Le Griffon afin qu'il puisse prendre connaissance de la lettre et faire un retour sur le contenu. Suite à cela, je vous tiendrai informés de la situation.

C'est tout pour les communications du Bureau du Conseil de ville. Je cède la parole au Conseil municipal.»

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: « J'ai deux informations à vous communiquer. Premièrement, la Piscine plein air. Comme vous l'aurez vu sur certains réseaux sociaux, la Piscine plein air a été équipée d'un lift pour offrir la possibilité aux personnes à mobilité réduite de pouvoir profiter des installations. Une démonstration sera réalisée le jour de l'inauguration le mercredi 3 juillet 2024. Deuxièmement, la Patinoire. Une information d'Erguël Sports SA, pour vous dire que le dossier des panneaux solaires sur le toit de la Patinoire a passé une nouvelle étape. Le Conseil d'administration, dans sa dernière séance, a validé la proposition faite par SACEN SA, par l'intermédiaire de nos Services techniques. Plus d'informations vous parviendront prochainement. »

M. Hervé Shimuna, président: « Il ne semble pas y avoir d'autre communication, nous pouvons passer au point

suivant de l'ordre du jour. »

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023: décision

M. Hervé Shimuna, président: « J'ouvre la discussion. »

M^{me} Delphine Boillat, PLR: « Le PLR Saint-Imier et environs félicite la Municipalité pour l'adaptation du rapport de gestion 2023 par rapport aux années précédentes. Sa lecture vulgarisée et son souci du détail ouvrent la transparence que les Conseillers municipaux ont promis au début de législature. Nous félicitons également Diatel SA qui après plusieurs années difficiles produit une année positive et nous aimerions également suggérer une rapide digitalisation des processus administratifs pour soulager la charge fastidieuse liée à la gestion papier concernant le service d'aide aux devoirs et soutien scolaire, représenté par la fondation la Pelouse. Nous sommes conscients que cette année 2023 a été bouleversée par certains changements, nous soutenons le Conseil municipal dans ses choix afin de limiter l'augmentation du crédit et de redresser la barre au plus vite. Nous remercions la commune, le personnel administratif, les commissions et leurs membres et toutes les personnes qui ont œuvré à ce travail. Notre parti est en accord avec ce rapport mais soulève tout de même que la Commission d'efficacité énergétique récemment découverte n'a pas son chapitre dédié, ni la Commission temporaire du manège ou Erguël Sport SA. De ce fait, le PLR Saint-Imier demande à la Chancellerie d'établir une liste exhaustive des commissions, y compris temporaires (comme celle du manège ou de l'efficacité énergétique), ainsi que des sociétés qui ont un impact sur la Commune de Saint-Imier et qui doivent rendre un rapport au Conseil municipal. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC: « C'est avec intérêt que la fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Sa lecture soulève toutefois quelques interrogations:

Pages 23-24: Impôts

Avec un budget de 8 000 000 francs, nous constatons une bonne nouvelle comptable concernant les impôts pour les personnes physiques puisqu'ils passent de 8 018 730 fr. 15 en 2022 à 9 018 040 fr. 65 en 2023. Il n'en est pas de même pour les impôts des personnes morales. Si les recettes s'élevaient à 489 840 fr. 45 en 2022 et à 290 179 fr. 20 en 2023 pour un budget de 4 290 000 francs, ces montants restent loin des chiffres de 2018: 6208 mio, 2019: 4975 mio, 2020: 5981 mio, et 2021: 8233 mio. La fraction ARC se demande si un dialogue a été mené auprès des entreprises imériennes. Quelles sont leurs situations financières? Y a-t-il des garanties quant à l'avenir et à l'apport d'impôts à Saint-Imier?

Page 31: Immeubles du patrimoine

Au chapitre de différents dossiers et règlements concernant les immeubles du patrimoine financier, il est fait mention que dans les diverses mesures à prendre, il pourrait y avoir la vente du bâtiment sis à la rue de la Clef 37. Que faut-il entendre? On vend d'abord les bâtiments de la rue Jacques-David puis l'on continue?

Page 36: Heures supplémentaires

Une provision pour les heures supplémentaires a été créée en 2006 à la demande du canton. Si elle est nécessaire, elle montre bien un dysfonctionnement de la gestion du personnel. En 2022, les 12 719 heures correspondaient à 595 003 francs de provision. A l'heure actuelle, le montant s'élève à 659 314 francs pour 14 079 heures. La moyenne mensuelle des années 2006 à 2022 représente 748 heures/an. En 2023 il y en a 1360. Jusqu'à quand le Conseil va accepter de provisionner des heures supplémentaires. Ne vaudrait-il pas mieux de remettre l'ardoise à zéro et de soulager le personnel en engageant de nouveaux collaborateurs? Des solutions devront être trouvées pour le futur. La fraction ARC connaît la situation financière de la commune alors il devient important d'avoir des réflexions plus poussées.

Pages 97-98: Rapport de la Fondation La Pelouse sur Le Griffon

Selon le rapport du 10 mars, tout va bien. Surprenant. Nous sommes heureux de savoir que contrairement à ce qui avait été annoncé, le Griffon sera ouvert la dernière semaine des vacances d'été. Entretemps, certains parents se seront certainement déjà organisés et il ne faudra pas prendre le nombre d'enfants présents comme référence. La fraction ARC se demande s'il n'y a pas un problème autre que financier. Les parents en plus du coût mensuel sur 12 mois paient pour leurs enfants un supplément pour les vacances. Le problème n'est-il pas plutôt du côté du personnel, engagé pour 40 semaines par an seulement? Sachant que la commune paie le déficit, ce n'est donc pas une raison financière qui pousse le Griffon à fermer pendant les vacances. Est-ce un problème de salaires? Est-ce que le barème est identique pendant les semaines scolaires et les vacances?

Pages 150-151:

Avenir des anciens Abattoirs

Suite à l'abandon du projet de réaménagement des abattoirs, le Conseil municipal annonçait au Conseil de ville du 26 octobre 2023 qu'il allait accompagner le medecentre, la police, et le Parc régional Chasseral, afin de trouver une solution pour garder ces 3 entités à Saint-Imier. A ce jour, quel est le résultat des démarches?

La fraction ARC accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « Comme chaque année, nous guetons l'arrivée de ce rapport qui est un des plus importants de l'année. C'est l'occasion de faire le point sur ce qui a été fait, ce qui reste à faire, et qui agit. C'est un excellent fil conducteur qui permet d'avoir une vision plus claire. Juste un petit détail: à la page 10, dans la description des départements, la santé n'est pas mentionnée en regard de M. Hugo Figueiredo. 2023 a été une année où nous avons plus travaillé en nombre d'heures de séances et d'interventions diverses. Le président du Conseil de ville 2023, M. Christian Tharin, a imposé un rythme certain, mais c'est pour cela que nous avons été élus, qu'il en soit remercié. Merci également à tous, et un merci à tous les employés communaux qui relèvent des défis tous les jours pour faire avancer notre commune. La fraction socialiste valide ce rapport à l'unanimité. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, personne ne souhaite encore prendre la parole, nous allons procéder au vote. »

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2023 est accepté à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président : « Merci à toutes les personnes ayant œuvré à la rédaction de ce rapport. »

5. Adoption des comptes communaux 2023 : décision

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2023 boucle avec

- un compte général de 0 fr. (donc sans bénéfice ni perte)
- un déficit du compte global de 1269 561 fr. 60

alors que le budget prévoyait

- un déficit du compte général de 2 688 930 francs
- un déficit du compte global de 3 067 235 francs

soit une amélioration par rapport au budget de 2 688 930 francs pour le compte général et de 1 797 673 fr. 40 pour le compte global et cela sans prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales qui présente donc un solde au bilan à fin 2023 identique à celui à fin 2022, à savoir 2,5 millions. Mais attention l'amélioration importante du résultat du compte général par rapport au budget provient soit de revenus extraordinaires dont certains ne se reproduiront pas à l'avenir soit de dépenses moins importantes que prévues. Les principaux éléments sont :

- Dissolution du solde de la provision de la péréquation financière (compte 9300.4622.71) : 339 000 francs
 - Amortissements prévus non faits (investissements pas bouclés) dans le compte général : 454 000 francs
 - Péréquation financière, réduction des disparités (compte 9300.3622.71), montant dû inférieur au budget : 438 900 francs
 - Impôts communaux généraux (tâche 9100) supérieurs au budget malgré de fortes disparités : 453 000 francs
 - Impôts spéciaux (tâche 9101) supérieurs au budget : 91 400 francs
 - Facturation d'écologies à l'école secondaire (compte 2130.4612.01) supérieure au budget : 178 700 francs
 - Revenus supplémentaires dans la fonction 2200 « Ecoles spécialisées » : 67 900 francs
 - Participation communale aux assurances dentaires (compte 4331.3637.01) moins importante que prévu : 45 700 francs
 - Participation communale aux assurances sociales (compte 5320.3631.01) moins importante que prévu : 72 000 francs
 - Part communale à l'aide sociale (compte 5799.3631.01) moins importante que prévu : 81 600,00 francs
 - Revenu extraordinaire unique dans l'entretien des chemins agricoles (compte 6150.3141.03) : 133 300 francs
 - Remboursements de tiers (nature 4260) : surplus par rapport au budget dans le compte général : 166 500 francs
 - Transports publics (tâche 62) : dépenses moins importantes que prévu : 60 200 francs
 - Charges salariales, y compris charges sociales, dans le compte général moins importantes que prévu : 176 400 francs
 - Subvention fédérale à l'EJC (compte 2180.4630.01) : 33 000 francs
 - Dépenses moins importantes que prévu dans le groupe de matières 31 du compte général (sans le compte 6150.3141.03) : 182 500 francs
- soit un total de 2 566 400 francs

Faits marquants

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif en 2023, tout comme en 2022. En effet,

il clôt avec un solde de 9 018 040 fr. 65 (8 018 730 fr. 15 en 2022) alors que le budget prévoyait 8 000 000 fr. 00, soit 1 018 000 francs environ de plus que ce qui avait été prévu.

Mais, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2023 : 8 169 210 fr. 80, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2022 : 8 157 213 fr. 65, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 : 8 276 481 fr. 15, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 : 8 223 269 fr. 05, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 : 8 254 760 fr. 55, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 : 8 136 535 fr. 55, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 : 7 975 121 fr. 05, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 : 8 003 633 fr. 85, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 : 7 916 368 fr. 20, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 : 7 861 523 fr. 10, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 : 7 523 416 fr. 90, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 : 7 265 989 fr. 30, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 : 7 441 956 francs, quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2010 : 7 062 754 fr. 70, quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2009 : 7 065 488 fr. 45, quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2008 : 7 596 311 fr. 75, quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2007 : 8 110 204 fr. 15, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2006 : 7 547 530 fr. 30, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2005 : 7 370 005 fr. 85, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2004 : 7 378 428 fr. 95, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2003 : 7 275 079 fr. 70, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2002 : 7 011 804 fr. 75, quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2001 : 10 799 560 fr. 85, quotité de 2.60

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales, catastrophique en 2022, s'est quelque peu amélioré en 2023, mais est encore loin des prévisions fiscales et des résultats d'avant 2021. Ledit impôt boucle en 2023 avec un montant de 2 901 793 fr. 20 pour un budget de 4 290 000 francs, alors que les chiffres effectifs étaient de 4 898 400 fr. 45 pour 2022, 8 233 207 fr. 75 pour 2021, 5 981 377 fr. 45 pour 2020, 4 975 546 fr. 65 pour 2019 et 6 208 413 fr. 25 pour 2018.

D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2023 : 3 302 601 fr. 35, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2022 : 3 286 279 fr. 60, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 : 3 804 739 fr. 15, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 : 6 977 306 fr. 25, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 : 5 697 513 fr. 20, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 : 5 505 003 fr. 30, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 : 6 338 584 fr. 60, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 : 5 837 524 fr. 45, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 : 6 657 945 fr. 05, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 : 6 559 491 fr. 15, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 : 6 542 451 fr. 20, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 : 5 164 407 fr. 30, quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 : 4 571 363 fr. 10, quotité de 1.69

Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) n'a subi aucune modification en 2023 puisqu'aucun prélèvement n'a été fait. Ledit FS présente donc à fin 2023 la même somme qu'à fin 2022, soit 2,5 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier reparte à la hausse dans les meilleurs délais.

La très importante baisse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2022 par rapport à 2021 aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2023, 2024 et 2025 puisque le montant dû ou versé au/par le fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois dernières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (1 255 900 francs à fin 2017, 980 400 francs à fin 2018, 813 800 francs à fin 2019, 1 217 800 francs à fin 2020, 2 106 000 francs à fin 2021, 339 000 francs à fin 2022) a été dissoute à fin 2023.

Investissements

Quant aux investissements, seul dorénavant en MCH2 le patrimoine administratif transite par ce compte, ils se sont montés à la somme de 8 154 253 fr. 89 bruts (budget de 9 250 000 francs) et à 7 710 405 fr. 24 nets (budget de 7 130 000 francs).

Endettement

Les dettes avec intérêts ont augmenté de 6 290 000 francs pour se situer à 26 125 000 francs à fin 2023 (19 835 000 francs à fin 2022). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans, du 30.10.2020 au 30.10.2024, de 2 900 000 francs, exempt d'intérêts. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont supérieurs de 45 360 fr. 28 à ce qui avait été prévu (294 160 fr. 28 de réalisés contre 248 800,00 budgétés, 132 176,36 en 2022).

Les prêts LIM, au 31.12.2023, se montent à la somme de 700 000 francs.

On peut dresser le tableau suivant de l'évolution par habitant des dettes avec intérêts : voir tableau.

Perspectives

Compte tenu de ce qui précède, l'exercice 2023 peut être qualifié de faussement satisfaisant. Le résultat à l'équilibre du compte général ne traduit pas la réalité du déficit structurel de notre commune. Cette amélioration par rapport au budget 2023 s'explique presque exclusivement par des revenus extraordinaires uniques. L'endettement demeure préoccupant et a explosé. Les mesures mises en place par le Conseil municipal doivent être impérativement poursuivies afin de résorber le déficit structurel.

Le Conseil municipal et la Commission des finances unanime vous proposent d'accepter les comptes 2023 présentant un compte général sans bénéfice ni perte (0 franc) et un déficit du compte global de 1 269 561 fr. 60, ainsi que les

crédits supplémentaires d'un montant de 3 031 390 fr. 26

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Shimuna, président : « Afin d'assurer le bon déroulement de ce point, nous allons parcourir les chapitres, et nous regarderons en détail le chapitre 12, et plus particulièrement le chapitre 12.6. »

M. Christian Tharin, PLR : « Les comptes de l'année 2023 bouclent avec un résultat de 0 franc au compte général et avec un déficit de 1 269 561 fr. 60 au compte global. Notre fraction se permet de ne pas revenir sur les raisons menant à ces résultats car elles sont suffisamment décrites dans la documentation que nous avons reçue pour notre séance de ce soir. Néanmoins notre fraction se soucie de l'état de nos comptes communaux. Nous avons dès lors demandé l'avis de notre administrateur des finances en posant les questions suivantes :

- Est-il viable, à court terme (1-2 ans), de continuer de fonctionner avec un budget tel que celui qui a été validé en 2023 ?
- Ne serait-il pas le dernier moment afin de lancer un programme d'économies drastiques afin de ne pas dilapider toute notre fortune ainsi que nos services bénéficiaires ?
- Est-ce que de son point de vue, est-il nécessaire de prendre le stylo rouge, puis de faire des réductions du budget de manière linéaire dans tous les dicastères à l'instar de ce que fait actuellement le parlement fédéral ?

Naturellement il faut également prendre en compte le besoin de rattraper le manque d'investissement dans toutes nos infrastructures lors des 20 à 40 dernières années. Permettez-moi de vous transmettre la réponse reçue :

« Concernant l'état actuel des finances, je peux la qualifier sans autre comme extrêmement préoccupante et non viable à court-moyen termes, sans parler du long terme. L'endettement augmente de manière exponentielle, ce qui est très grave, et sans changement(s) à court terme, nous n'arriverons pas à retrouver l'équilibre dans le compte général, soit celui qui est financé par l'impôt. Nous avons certes une fortune importante pour assumer des pertes, mais ce n'est que comptable et nous n'avons donc pas actuellement les moyens financiers (je parle de cash) pour honorer tous nos engagements et assurer le bon fonctionnement de la commune. »

La réponse reçue est alarmante et il est grand temps que nous, tous ici dans cette salle, prenions nos responsabilités. La sonnette d'alarme doit être tirée à tous les échelons de l'administration municipale. Un état des lieux doit être fait par chacun. Il serait peut-être opportun de lancer un concours d'idées au sein de l'administration afin de limiter les coûts de fonctionnement de notre commune. Malgré cet état des lieux catastrophique, notre fraction souhaite remercier chaleureusement toute l'équipe des finances menée par M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour le travail

accompli tout au long de l'année. Nous remercions également la qualité des documents remis ainsi que de la disponibilité de notre administrateur des finances afin de répondre à toutes nos questions. La fraction PLR accepte les comptes 2023. »

M^{me} Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste remercie le Département des finances pour l'excellente tenue des comptes. A la lecture de ceux-ci, voici notre constat : une fois de plus, les comptes sont plus favorables que le budget, de plus de 2 millions de francs. Il en ressort une amélioration, ce qui a permis de dégager un résultat neutre après amortissements complémentaires. Le problème est que ce résultat fausse la réalité de la situation globale. Le risque avéré, en annonçant très souvent un budget pessimiste, est de ne pas s'apercevoir que, malgré des comptes meilleurs que prévu par rapport au budget, la dette de la commune augmente. Ceci découle encore une fois de rentrées fiscales des personnes morales qui diminuent année après année depuis 2021. Et les projections sur le 1^{er} trimestre 2024 indiquent malheureusement que la situation risque de s'aggraver. En 2023, la dette a augmenté de 6 millions de francs soit une augmentation de 30 %. A ce sujet, il faut savoir qu'il y a des investissements nécessaires à faire malgré la situation économique actuelle. Le problème est que, rattraper maintenant le retard des investissements pas faits dans le passé avec des finances communales qui ne sont plus au beau fixe, s'annonce très compliqué. En conclusion, et malgré une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques et une péréquation financière plus favorable prévue à l'avenir, si une diminution des rentrées fiscales des entreprises se poursuit, la commune va au-devant de grosses difficultés. Il s'agira d'y réfléchir lors de l'établissement du prochain budget et d'anticiper au mieux les rentrées d'argent. La fraction socialiste, malgré la situation financière actuelle difficile accepte les comptes 2023. »

M^{me} Martine Bourquin, ARC : « Avec un résultat à 0 franc pour le compte général et un déficit du compte global de 1 269 561 fr. 60, nous sommes conscients que ces chiffres ne reflètent pas la réalité et qu'il serait dangereux de s'en réjouir. Faute de moyens, certains amortissements n'ont pas été effectués, mais le matériel lui continue de vieillir. Alors notre réflexion nous amène à poser la question suivante : A quel moment le Conseil municipal va-t-il penser à augmenter les impôts ? Le bon sens pousse chaque ménage à ne dépenser que ce qu'il gagne. Il devrait en être de même pour une commune. Le Covid était imprévisible, les conséquences financières qui ont suivi également, mais il ne faut pas attendre d'être dans une situation encore plus grave pour réagir. Bien des économies sont faites au détriment du personnel de la Municipalité, des services, au détriment des associations et sociétés locales aussi. Oui Saint-Imier a su économiser. Augmenter des tarifs. Est-ce que l'effort en vaut la chandelle ? Le chantier de l'école secondaire est conséquent et ne présage rien de joyeux dans la perspective actuelle. Toutes les communes du Vallon qui n'ont pas nécessairement des infrastructures aussi importantes qu'à Saint-Imier ont

Années	Quotité impôts	Taux taxe immobilière	Résultat (= - perte)	Dettes moyen et long termes	Nombre habitants	Dettes par habitant
2013	1.75	1.20	170 520.37	15 328 400.00	5 005	3 062.60
2014	1.75	1.20	725 035.36	14 061 850.00	5 071	2 773.00
2015	1.75	1.20	372 634.74	15 080 800.00	5 131	2 939.15
2016	1.75	1.20	-318 263.47	14 211 950.00	5 155	2 756.95
2017	1.75	1.20	94 645.92	15 331 100.00	5 185	2 956.80
2018	1.75	1.20	1 316 784.63	16 500 250.00	5 167	3 193.40
2019	1.75	1.20	683 298.52	15 559 400.00	5 163	3 013.65
2020	1.75	1.20	0.00	18 755 000.00	5 187	3 615.75
2021	1.75	1.20	55 070.21	17 895 000.00	5 133	3 486.25
2022	1.75	1.20	-1 657 763.98	19 835 000.00	5 151	3 850.70
2023	1.75	1.20	0.00	26 125 000.00	5 108	5 114.55

une quotité supérieure: Renan: 2.04, Sonvilier: 2.17, Villeret: 1.79, Cormoret: 2.04, Courtelary: 2.14, Cortébert: 1.99, Corgémont: 1.79, Sonceboz: 1.88, alors que Tramelan est à 1.94 et Tavannes à 1.92. Que voulons-nous prouver avec notre quotité à 1.75? Elle était à 2.60 en 2001. Rien n'est immuable. Augmentons la quotité momentanément, elle pourra baisser dès que de nouvelles réserves seront faites et que la situation financière le permettra. Voilà ce que la fraction ARC tenait à vous dire ce soir. Soit dit en passant, les bas salaires auront une augmentation d'impôts peu significative. La fraction ARC accepte les comptes 2023 tels que présentés. Elle remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et son équipe, pour leur travail complexe et l'excellente présentation des comptes, le personnel de la Municipalité, et les membres du Conseil municipal, qui œuvrent pour notre Ville.»

M. Corentin Jeanneret, maire: «Concernant les impôts et l'éventuelle augmentation, c'est une mesure qui a été retenue par le Conseil municipal. En l'état actuel, nous avons encore une fortune de l'ordre de 11 millions. Donc, pour le moment, il nous paraissait prématuré d'augmenter les impôts. La fortune va se consommer et se réduire. Le Conseil municipal est attentif à ceci. La Commission des finances a un point à l'ordre du jour de sa prochaine séance concernant la stratégie financière. Le Conseil municipal travaille avec les chefs des services afin de trouver des pistes. Les premières mesures, même si elles ont porté leurs fruits, ne permettent malheureusement pas de redresser totalement la barre. Nous devons continuer à travailler. Le Conseil municipal ne se contentera pas des premières mesures.

Maintenant, concernant le rapport de gestion dont certaines interrogations touchaient aux finances. Au niveau des impôts, un dialogue est mené avec, non pas tous les contribuables, mais avec les principaux contribuables. Des contacts réguliers ont lieu. Il est difficile d'obtenir des garanties. Nous menons des discussions avec eux, et sommes attentifs aux états financiers. On constate des améliorations, mais les chiffres ne sont pas aussi bons que par le passé. C'est aussi quelque chose que nous devons garder en tête.

Concernant les heures supplémentaires, des provisions sont faites, s'il devait arriver que des heures supplémentaires devaient être payées. D'un point de vue comptable, les provisions sont constituées. Le Conseil municipal n'entend pas laisser le problème des heures supplémentaires de côté. Le Conseil municipal, le groupe RH, ainsi que la cheffe du personnel qui est la chancelière municipale, planchent sur le sujet. Le fruit des analyses vous sera présenté.

Concernant les Abattoirs et les trois partenaires qui étaient prévus, deux sont en bonne voie pour trouver des locaux à Saint-Imier. Il y a des espaces libres à Saint-Imier, mais vous imaginez bien que pour un médicament, ou des bureaux de police, il ne peut être proposé de simples locaux commerciaux, mais bien des locaux avec des aménagements spécifiques.»

M^{me} Martine Bourquin, ARC: «Merci.»

M. Hervé Shimuna, président: «Bien, nous allons passer en revue les comptes.»

...Projection des comptes sur écran...

M. Christian Tharin, PLR: «11.8 Contrôle des crédits. A la lecture du sous-chapitre «Contrôle des crédits» aux pages 88 à 90, nous avons constaté divers dépassements dans les crédits suivants encore en cours:

- 14 724 fr. 91 pour le raccordement au réservoir d'alimentation en eau potable du Syndicat Courtelary – Cormoret, crédit du 05.09.2019;

- 77 949 fr. 61 pour le nouveau dépôt pour les Services techniques, crédit du 10.02.2019 ainsi que le crédit supplémentaire du 09.12.2021;

- 45 563 fr. 95 pour l'achat d'une partie de la parcelle 1841 des CFF (projet hôtelier) du 28.09.2021 ainsi que le crédit supplémentaire du 15.11.2022 concernant la dépollution du site en tant que dépense liée;

- 125 616 fr. 10 pour le chauffage à distance secteur HJB – Roseraie – Ceff, crédit du 10.02.2019.

Nous avons demandé avant notre Conseil de ce soir à l'administrateur des finances et le chef du Service de l'équipement si des recettes concernant ces crédits sont encore attendues et si cela était le cas, si ces dernières couvriraient les dépassements actuellement comptabilisés. Il nous a dès lors été répondu que ces projets sont terminés et que les arrêtés de compte nous parviendront prochainement. La plupart de ces dépassements sont dus entre autres par l'augmentation du coût de la vie depuis les libérations. Nous attendons avec impatience les décomptes des crédits lors du prochain Conseil de ville.»

M. Hervé Shimuna, président: «Bien, nous pouvons continuer.»

M. Hervé Shimuna, président: «Voilà. Nous avons passé en revue les comptes. Est-ce que quelqu'un souhaite la parole?»

M. Hervé Shimuna, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous allons passer au vote.»

Au vote, les comptes 2023 présentant un compte général sans bénéfice ni perte (0 franc) et un déficit du compte global de 1269 561 fr. 60, ainsi que les crédits supplémentaires d'un montant de 3 031 390 fr. 26 sont acceptés à l'unanimité.

M. Hervé Shimuna, président: «Merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la qualité et la précision de son travail.»

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Merci.»

...Il est 20 h 08,

M. Mario Castiglioni,
administrateur des finances,
quitte la séance...

...Applaudissements...

6. Projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de St-Imier dont le maître d'ouvrage sera la société Vadec SA

- 6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 208 000 francs HT / an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de St-Imier (DIHV): préavis au Corps électoral**
- 6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de 15 750 francs HT du BF 290 pour la création d'une déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de St-Imier (DIHV): décision**
- 6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets: décision**

Rapport du Conseil municipal: Depuis plusieurs années, il est question d'un projet de déchèterie intercommunale dans le Haut-Vallon de

Saint-Imier. Mis en attente afin de connaître l'issue du processus de fusion, le projet a été relancé et un comité de pilotage a été constitué. Les communes du Haut-Vallon ont été approchées afin de définir le territoire concerné par ce projet d'importance. A l'exception de La Ferrière et de Cormoret, toutes les communes du Haut-Vallon ont souhaité aller de l'avant et faire partie du projet.

Etant donné l'ampleur de ce projet, les communes et le comité de pilotage ont choisi la préparation d'un avant-projet d'un plan de financement par la société Vadec SA. Cette entreprise, qui compte la Municipalité de Saint-Imier parmi ses actionnaires, a pour but la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets de provenance urbaine et d'autres déchets provenant de tiers, ainsi que la production d'énergies.

Le comité de pilotage s'est attelé dans un premier temps à l'identification du lieu le plus propice pour implanter une déchèterie. Le choix du bien-fonds où se situe l'actuelle déchèterie s'est imposé pour les raisons suivantes:

- localisation centrale pour les différentes communes partenaires;
- poids démographique de Saint-Imier;
- affectation actuelle du secteur (zone d'activités économiques A1);
- maîtrise foncière (la Municipalité est propriétaire du terrain);
- caractère hypothétique et potentiellement plus onéreux de la recherche d'une autre localisation.

L'avant-projet prévoit de maximiser l'utilisation du bien-fonds actuel ainsi qu'une refonte totale de l'aménagement et de l'exploitation. Ceci ressort de l'annexe 1 de la note du Service urbanisme et mobilité. L'accès reste inchangé mais fera l'objet d'un contrôle pour laisser entrer uniquement les ayants droit. Ceci sera garanti au moyen d'une carte de légitimation, qui pourrait par exemple se traduire par un code QR.

L'ensemble du flux est revu afin d'optimiser les manœuvres et de garantir la sécurité de tous les usagers. Les bennes, situées en contrebas, facilitent le déchargement et les déplacements. En outre, l'espace de déchargement sera muni d'une toiture présentant le double avantage d'assurer une protection contre les intempéries mais aussi afin de limiter le bruit lié à l'exploitation de la déchèterie.

L'offre elle-même de récupération sera sensiblement similaire à ce qui est offert actuellement, avec l'avantage d'avoir des bennes non affectées de réserve. Finalement, il est aussi prévu d'installer une ressourcerie pour collecter les objets qui peuvent encore bénéficier d'une seconde vie. Pour l'heure, il n'est pas prévu que le dépôt de sacs taxés soit permis, étant donné qu'il n'est pas possible ensuite de répercuter les coûts d'élimination des sacs auprès des différentes communes.

L'horaire indicatif suivant est prévu afin de pouvoir absorber les usagers de l'ensemble des communes parties au projet et des entreprises pour les déchets qu'elles produisent et qui sont assimilés à ceux produits par un ménage (comme c'est le cas actuellement):
Hiver: lundi à vendredi de 14 h à 17 h pour les habitants et entreprises; samedi de 10 h à 14 h pour les habitants.
Été: lundi à vendredi de 14 h à 18 h pour les habitants et entreprises; samedi de 8 h à 16 h pour les habitants.

L'accès à la déchèterie sera gratuit et financé par le produit de la taxe déchets et les sacs taxés.

Les déchets spécifiques à l'activité des entreprises seront également admis à la déchèterie, ce qui n'était théoriquement pas le cas jusqu'ici. Pour ces

déchets-là, les entreprises devront s'acquitter d'une taxe spécifique au volume.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, le terrain appartenant à la Municipalité (immeuble feuillet N° 290 de Saint-Imier) doit faire l'objet d'un droit de superficie en faveur de Vadec SA, qui sera l'exploitant de cette déchèterie. Dans le cadre des discussions, le conseil municipal a proposé un droit de superficie distinct et permanent (DDP) d'une durée de 30 ans avec une rente annuelle de 15 750 francs, à indexer tous les 5 ans au moyen de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Le calcul de la rente a été effectué comme suit:

- Prix du terrain = 3500 m² x 90 francs/m² = 315 000 francs
- Taux de rendement = 5 %
- Rente annuelle du DDP = 5 % de 315 000 francs = 15 750 francs

Le prix unitaire de 90 francs/m² tient compte dans une large mesure du risque connu de pollution du site. Il est comparable au prix du terrain industriel pratiqué dans le pôle économique de La Clef (là aussi un prix d'appel compte en vertu de la promotion économique).

A l'échéance du droit de superficie, il sera possible de le prolonger et de maintenir l'exploitation par Vadec SA ou de procéder au rachat des installations à leur valeur résiduelle, permettant à la Municipalité d'exploiter la déchèterie par elle-même à la place de Vadec SA.

En ce qui concerne les coûts de ce projet, le rapport du Service urbanisme et mobilité relève que Vadec SA est en mesure, sur la base de son expérience et des coûts estimatifs du projet, de proposer à la Municipalité une prestation *all inclusive* pour un coût de 40 francs HT/habitant (30 francs HT/habitant pour les frais liés à l'investissement et aux frais fixes, 10 francs HT/habitant pour les frais variables).

Selon une analyse interne en concertation avec le Service des finances, il apparaît que les coûts actuels imputables à la déchèterie se montent à 36 francs HT/habitant.

Ainsi, les coûts imputables au projet de nouvelle déchèterie occasionnent une charge supplémentaire pour les finances municipales de 27 600 francs/an soit environ 5 francs/an/habitant.

Afin de faire face à cette charge supplémentaire, trois possibilités s'offrent à la Municipalité et devront faire l'objet d'une décision politique:

- augmenter la taxe déchets de 5 francs/an/habitant;
- puiser dans le financement spécial déchets qui dispose à ce jour d'un solde d'environ 1 100 000 francs, largement suffisant pour éponger le déficit sur les trente ans de la durée de la convention et sans impacter la population;
- réduire proportionnellement à la diminution des activités en déchèterie la dotation en personnel des travaux publics.

Un crédit d'engagement de 208 000 francs HT pendant trente ans est nécessaire pour financer la part de Saint-Imier et avoir accès à la nouvelle déchèterie.

En outre, et afin d'avoir un cadre légal commun et harmonisé entre les communes prenant part au projet, il convient de revoir notre législation sur les déchets. Cette nouvelle mouture a également été l'occasion d'un toilettage, la réglementation précédente datant de la fin du siècle passé. Le projet de Règlement qui vous est soumis ne prévoit pas de révolution et

la vie des Imériennes et des Imériens ne subira aucun changement majeur par rapport à la situation actuelle. Le Règlement prévoit de déléguer la compétence pour les différents tarifs au conseil municipal, comme cela est le cas pour le tarif d'utilisation des bâtiments communaux. Par souci de transparence, le projet d'ordonnance vous est également remis. Votre Autorité fixe également des fourchettes obligatoires pour le conseil municipal, restreignant et encadrant sa marge de manœuvre.

Il y a lieu de relever qu'il n'est prévu aucune augmentation des tarifs et que la catégorisation des entreprises reste inchangée. Nous relevons également que le ramassage des sacs officiels par le camion poubelle n'est pas concerné par ce projet et que la Municipalité continuera à offrir un service inchangé aux Imériennes et aux Imériens.

Les préavis des commissions sont les suivants:

- la commission urbanisme et mobilité préavise unanimement et favorablement le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets);

- la commission des finances, unanime, préavise favorablement le projet de nouvelle déchèterie sous réserve qu'une solution soit trouvée d'une part pour les artisans et d'autre part pour le dépôt des sacs officiels. Enfin la commission des finances préconise, le temps de voir comment cela se passe durant les premières années, de prélever le faible déficit annuel budgété sur le financement spécial ad hoc qui présente un solde, au 31.12.2022, de 1 089 753 fr. 39. La commission des finances préavise également à l'unanimité la nouvelle réglementation sur les déchets.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal vous recommande d'accepter le projet de déchèterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (crédit d'engagement, droit de superficie et rente et nouvelle réglementation sur les déchets).

Ouverture de la discussion:

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité: «Je me permets de prendre la parole sur ce point tant le sujet semble au Département important et impactant pour les Imériens et Imériennes, et ce pour les prochaines décennies. En effet, ce projet de déchèterie intercommunale fait partie des grands projets qui structurent l'organisation de la Cité mais lui permettent également un développement dynamique. Comme autre projet similaire, je peux citer la Piscine découverte, la future Halte CFF du quartier de La Clef, les divers chauffages à distance prévus ou encore l'Hôtel Hôta. Je rends attentif ce Conseil que le mieux est parfois l'ennemi du bien. A force de vouloir le mieux, on finit parfois par n'avoir plus rien. Il est vrai que ce projet pourrait être différent mais il est le résultat de réflexions abouties entre les différents acteurs, les contraintes financières et les obligations légales; ce projet permet de régulariser et sécuriser une déchèterie usée, qui devra de toute façon être repensée si ce projet n'est pas accepté, d'améliorer les prestations en lien avec la gestion des déchets et d'améliorer, y compris esthétiquement, le site et son accès. Finalement, ce projet répond aussi très précisément à une de vos injonctions, celle de développer les collaborations intercommunales. Comment faire autrement d'ailleurs? Sans projet de fusion régionale, sans prévision d'augmentation des impôts mais avec la volonté de maintenir l'ensemble de nos prestations, alors il reste peu d'alternatives pour trouver

des projets qui cochent avec justesse toutes les cases. C'est le cas de la déchetterie intercommunale qui réunit les communes de Renan, Sonvilier, Villeret et Courtelary. Le montage financier permet un investissement de plus de 2,5 millions à Saint-Imier sans faire dépenser un centime supplémentaire aux Imériens ou à la commune puisque le crédit, dont vous donnez un préavis ce soir au peuple, est totalement financé par la taxe ménage et la vente des sacs taxés. Pour rappel, le financement spécial des déchets comporte aujourd'hui plus d'1 million de francs, il n'est donc absolument pas prévu ni cohérent même, d'augmenter le prix de la taxe ou des sacs à l'avenir. Toute chose étant égale par ailleurs, ce projet est une nette amélioration des prestations à nos citoyennes et citoyens. De mon point de vue, rares sont les projets qui génèrent autant de points positifs pour notre Saint-Imier, d'autant plus dans la situation économique actuelle. J'en profite aussi pour remercier toutes les personnes qui ont permis à ce que ce projet vous soit présenté ce soir, comme vous le savez, l'idée d'une déchetterie intercommunale, sous diverses formes, a germé maintenant depuis plus de dix ans. Ce soir vous avez l'occasion d'enfin envisager un terme sur ce sujet et d'aller de l'avant, libérant ainsi la place à d'autres projets d'envergure pour notre ville. Je vous encourage donc à voter un grand OUI à ce projet et d'envoyer ainsi un message clair au peuple.»

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous voterons individuellement les sous-points. Je précise que le point 6.1. est de la compétence du Corps électoral, de ce fait, la votation de ce point 6.1. donne un préavis au Corps électoral. »

M. Sébastien Ehl, PLR : « Tout d'abord, la fraction PLR remercie le conseiller municipal en charge du dicastère, M. Marco Pais Pereira, pour sa disponibilité envers nos demandes d'informations complémentaires, faute du dossier incomplet reçu par les membres du Conseil de ville. Ma prise de parole vaut pour les points 6.1., 6.2. et 6.3. . C'est un grand dossier qui nous occupe ce soir. Un projet ambitieux, un projet intercommunal qui comprend une charge financière sur une période de 30 ans. Malgré, je cite :

- Une situation géographique plus que discutable au vu de la densification territoriale future;
- le danger relatif à l'accès;
- les nuisances pour le voisinage résidentiel;
- l'implantation du plus grand hôtel du Jura bernois sur la parcelle avoisinante;
- la volonté de rendre le quartier de la gare attractif;
- la perte de notre représentant communal au sein du Conseil d'administration de Vadec dont nous sommes actionnaires;

la fraction libérale radicale de Saint-Imier et environs accepte le projet intercommunal.

Le choix de Vadec étant imposé par le canton, nous demandons toutefois au Conseil municipal, avec l'aide des communes partenaires, de bien vouloir préserver les intérêts de la population et des entreprises établies dans notre belle région d'Erguël tant sur les conditions financières que sur la qualité des services proposés.

Nous sommes d'accord sur le point 6.1. .

Nous sommes d'accord sur le point 6.2. . Le droit de superficie est partie intégrante du projet.

Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec le point 6.3. . L'abrogation du règlement donne les pleins pouvoirs au

Conseil municipal pour la définition des prix. Nous demandons, conformément à l'article 17 du règlement du Conseil de ville, une relecture du règlement sur les déchets, ainsi que du règlement tarifaire sur les déchets.

Nous, élu(e)s, avons la mission de mener à bien les projets de la communauté tout en préservant les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens.»

M. Loan Tultak, ARC : « En préambule, je vous informe que la fraction ARC s'exprimera une seule fois pour les trois points qui concernent le projet de déchetterie intercommunale. Ce projet, débuté il y a plusieurs années, est enfin en discussion ce soir. Cela nous réjouit et nous avons pris connaissance du dossier avec beaucoup de plaisir. La fraction ARC n'y voit que du positif. En effet, cette nouvelle déchetterie est un travail d'équipe avec les villages voisins afin d'offrir à la population des prestations nouvelles, modernes et quasiment sur mesure. Sans pour autant supprimer ce qui est déjà existant. Nous ne voulons pas répéter tous les avantages déjà cités dans le dossier complet mais nous souhaitons relever que nous sommes heureux de lire que les horaires d'ouverture seront augmentés, que les artisans auront une solution de dépôt et que la taxe ne subira aucun changement. De plus, il est important pour nous de souligner que les tournées vertes et de poubelles ne seront pas supprimées. Le projet propose également un outil de travail aux normes. Ne l'oublions pas. Si le projet devait ne pas passer la rampe, il y a un risque que la déchetterie telle que nous la connaissons actuellement ne reste pas ouverte très longtemps. En effet, elle ne répond plus aux attentes du canton et de la Confédération en matière d'environnement et de sécurité. Si Saint-Imier devait recommencer un tel projet toute seule, cela soulèverait également d'autres questions, notamment de financement. N'espérons pas. Pour toutes les raisons évoquées ici, la fraction alternative régionale et communale votera OUI aux points qui concernent le projet ce soir. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont travaillé, depuis quelques années, à l'élaboration de ce dossier d'envergure. »

M. Vital Carnal, PS : « Point 6.1. : Depuis une décennie au moins, nous étudions un projet de déchetterie. La solution viendra d'un projet intercommunal piloté par la société Vadec SA dont la Municipalité de Saint-Imier est actionnaire. Le lieu pour implanter la nouvelle déchetterie intercommunale sera l'emplacement de l'actuelle. Pour les coûts de ce projet, l'actuelle déchetterie qui n'est pas aux normes d'après la loi cantonale sur les déchets coûte 36 francs par habitant. Le projet de nouvelle déchetterie intercommunale gérée par la société Vadec SA va coûter 40 francs par an par habitant, pour autant que toutes les communes parties prenantes au projet acceptent. Ainsi, les coûts imputables au projet occasionnent une charge supplémentaire 27 600 francs par an soit 5 francs par habitant. Compte tenu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte à la majorité le crédit d'engagement de 208 000 francs par an sur 30 ans. Et donne un préavis favorable au Corps électoral.

Point 6.2. : Pour réaliser ce projet, nous devons décider d'un droit de superficie de 30 ans sur le BF 290 au profit de Vadec SA. Les droits de superficie sont une bonne alternative à la vente et font sens dans ce cas, on ne se sépare pas des bijoux de famille comme dit l'adage.

Point 6.3. : Le nouveau règlement sur les déchets se base sur le règlement type sur les déchets du canton à la sauce Saint-Imier. Le toilettage de l'actuel règlement n'est pas relié à l'acceptation ou non de la nouvelle déchetterie, mais est une opportunité. Pour que le

règlement soit applicable, les annexes à celui-ci ont été revues, notamment avec l'introduction de fourchettes chiffrées parfois très larges. Au final, c'est l'ordonnance d'application qui fixera les tarifs, cette compétence est à l'exécutif, de plus cette tâche doit être autofinancée. Après des débats nourris, la fraction socialiste laisse la liberté de vote à ses membres.»

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous allons passer aux votes. »

6.1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 208 000 francs HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchetterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa): préavis au Corps électoral

Au vote, le crédit d'engagement de 208 000 francs HT/an pour une dépense périodique d'une durée de trente ans relative au projet de création d'une déchetterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa), préavis favorable au Corps électoral, est accepté par 25 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

6.2. Création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de 15 750 francs HT du BF 290 pour la création d'une déchetterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa): décision

Au vote, la création d'un droit de superficie d'une durée de trente ans au profit de Vadec SA en contrepartie d'une rente annuelle de 15 750 francs HT du BF 290 pour la création d'une déchetterie intercommunale pour le Haut-Vallon de Saint-Imier (DIHVa) est acceptée par 26 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention.

6.3. Abrogation du règlement sur les déchets et du règlement tarifaire sur les déchets de la Municipalité du 18 janvier 2000 et adoption d'un nouveau règlement sur les déchets: décision

M. Christian Tharin, PLR : « Concernant le point 6.3. nous souhaitons que ce règlement fasse office ce soir d'une première lecture conformément à l'art. 17 de notre règlement. Nous proposons que ce règlement ne soit pas accepté ce soir, mais soit renvoyé à l'exécutif avec quelques propositions de modifications que l'on souhaite, afin que le Conseil municipal revienne avec une nouvelle proposition. Principalement, nous souhaitons demander que l'exécutif l'étudie, de telle manière que la compétence ne lui soit pas donnée mais que le Conseil de ville garde la compétence de décision sur les tarifs des déchets. Nous souhaitons que le Conseil municipal fasse une étude et revienne au Conseil de ville avec une variante, où, nous gardons, nous légiférons, la compétence de décision sur le prix de la taxe de déchets et des sacs. »

M^{me} Paula Tanner, ARC, demande une suspension séance.

M. Hervé Shimuna, président, suspend la séance.

...Il est 20 h 23, suspension de séance...

...Il est 20 h 29, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président : « Nous allons passer au vote, je prie les conseillers et les conseillers de ville qui souhaitent la relecture du point 6.3., de se manifester par un lever de main. »

Au vote, la demande de relecture est acceptée par 16 voix pour la relecture. 11 voix étaient contre la relecture. Il y a eu 0 abstention.

M. Christian Tharin, PLR : « Comme mentionné tout à l'heure, nous demandons à réévaluer l'art. 42 du règlement qui est proposé (Détermination du montant des taxes). Nous ne sommes pas forcément fermés à la délégation de compétences, mais nous souhaitons avoir des variantes où le Conseil de ville garde la compétence. Idéalement, d'avoir aussi une variante si l'on délègue ceci au Conseil municipal, que la fourchette proposée soit revue et réduite par rapport à ce qui est proposé. Nous estimons que de passer du simple au plus du triple est un peu exagéré. »

M. Hervé Shimuna, président : « Merci M. Christian Tharin, PLR. »

M. Hervé Shimuna, président : « Nous pouvons passer au point suivant. »

7. Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR « Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes » du 25 janvier 2023: décision

M. Hervé Shimuna, président : « Pour ce point, nous allons procéder de la manière suivante: en premier lieu je vais ouvrir la discussion, et suite à cela, nous procéderons au vote. Le vote se fera en 2 parties, à savoir :

- Acceptation de la création, de la séparation, de la fusion et de l'appellation des commissions.
- Validation de l'ébauche des principales tâches des commissions. »

M^{me} Paula Tanner, ARC : « La fraction alternative régionale communale a pris connaissance du rapport intermédiaire concernant l'actualisation et la modification du règlement des commissions permanentes. Nous remercions d'ores et déjà la Commission de gestion pour le travail effectué. Ce soir nous devons nous prononcer sur quelques points pour pouvoir guider la suite des réflexions de la Commission de gestion. Avant de vous faire part de nos réflexions, ARC aimerait juste souligner que chaque année tous les partis politiques font un immense travail pour trouver des représentants pour toutes leurs commissions. Cette tâche devient assez difficile, car de nos jours tout le monde est très occupé et l'envie de s'engager pour la collectivité se fait rare. A savoir aussi que chaque commissaire est rémunéré en jetons de présence lors des séances de ces commissions. Cette somme reste importante dans les comptes communaux comme on a pu le constater tout à l'heure dans l'étude de l'exercice 2023. Nous souhaiterions que la Commission de gestion garde ces arguments en tête lors des réflexions de ce rapport. Vu les propositions présentées ce soir, quelques membres d'ARC ont certains points à relever :

- Pour la proposition de séparer la commission d'urbanisme et mobilité en 2 entités, nous ne trouvons pas nécessaire cette séparation. Après discussion avec nos membres présents dans cette commission, l'argument d'alléger la charge de travail ne semble pas pertinent. Nous restons convaincus que le fonctionnement actuel est efficace et chaque sujet trouve sa place et son temps de discussion lors des séances de commission.

- En ce qui concerne la proposition de fusionner la Commission de la santé avec la Commission action sociale, en nommant la nouvelle entité Commission santé et sociale, nous partageons complètement cette réflexion et nous proposons même de pousser la réflexion et fusionner aussi la Commission de la jeunesse en créant ainsi la Commission de l'Action Sociale. Cette nouvelle commission pourrait être constituée de

7 membres comme les autres commissions permanentes et le bureau de la commission aurait comme tâche supplémentaire de se réunir 2 fois par année avec les membres des communes membres de l'EJE pour ainsi donner toutes les informations et avoir toutes les discussions qui concernent spécifiquement l'EJE.

- Pour le point: clarifier les compétences de la Commission culturelle en précisant qu'elle est également responsable de la politique sportive en la renommant Commission culturelle et sportive, ARC est complètement favorable.

- Création d'une Commission sécurité: compte tenu des arguments que nous avons cités en début de texte, certains d'entre nous ne sont pas favorables à la création de cette commission. D'autant plus que nous avons déjà des représentants de notre Conseil dans les assemblées de chaque acteur régional (protection civile, pompiers, etc.). En ce qui concerne la sécurité locale, le maire est déjà le responsable de ce domaine.

- Création d'une Commission des Institutions: pour cette proposition, notre réflexion est la même que pour la précédente. Est-il nécessaire de créer une nouvelle commission? Nous avons conscience que la révision et la mise à jour des règlements communaux sont nécessaires. Vu le nombre de règlements, ce travail reste presque sans fin. Car une fois tous les règlements revus, on pourra recommencer. Il vaut mieux appliquer les règles existantes et moins s'appliquer à en réécrire sans fin. Ne serait-il pas plus judicieux d'attribuer aux commissions concernées la tâche de proposer à notre Conseil une révision et modification des règlements qui les concernent selon les besoins constatés? Elles sont d'ailleurs les mieux à même ainsi que le Conseil municipal pour proposer les adaptations éventuelles nécessaires puisqu'elles connaissent la matière qu'elles traitent.

Ce soir, notre avis est aussi demandé concernant le nombre de commissaires. A l'exception de la Commission de l'école secondaire qui est constituée par des représentants d'autres communes et de la Commission de la jeunesse, si notre proposition de fusion avec l'action sociale n'est pas prise en compte, nous estimons que toutes les autres commissions devront être composées de 7 membres. ARC estime que c'est le nombre le plus équitable de représentants. Le passage à 5 membres peut à notre avis être vite problématique en ce qui concerne le quorum et l'équité au sein des décisions. Nous devons aussi nous positionner concernant les tâches de chacune de ces commissions. Après les arguments que nous venons de vous annoncer et après plusieurs discussions au sein de la fraction, il n'est pas difficile de comprendre que notre fraction n'a pas une position unanime concernant les suites à donner au rapport. Pour ceci, ARC laisse la liberté de vote à ses membres. »

M. James Souchon, PLR : « La Commission de gestion nous propose ce soir un nouveau rapport intermédiaire portant sur la structuration en relation avec la motion d'actualisation et de modification du règlement des commissions permanentes. Ce rapport demande que notre Conseil se détermine sur la structure des commissions que notre commune souhaite disposer pour le travail politique. Je tiens tout d'abord, en tant que président de la Commission de gestion, à saluer le très bon travail ainsi que le dévouement des commissaires de cette commission tripartite, ainsi que les conseillers municipaux et l'administration communale pour leur implication dans cette nouvelle écriture du règlement.

Le rapport propose la création de deux commissions, la fusion de deux commissions, la séparation d'une commission, ainsi que de renommer une dernière. Notre fraction y voit une chance dans ces réflexions et nous pouvons mentionner que :

- La création d'une commission de la sécurité au sens large du terme (tâches de police, pompiers, protection civile, affaires militaires, etc.) a l'avantage de réunir tous les acteurs à la même table. Naturellement, il faudra prévoir que le Conseil municipal puisse prendre des décisions rapides selon les cas.
- La création d'une commission des institutions a l'avantage de pouvoir disposer d'une instance responsable de contrôler tous les règlements actuellement en vigueur, puis de nous soumettre des modifications afin de les rendre compatibles avec les législations actuelles. Nous avons en effet beaucoup trop de règlements qui ne sont pas à jour.
- La dissociation de la Commission urbanisme et mobilité en deux entités distinctes a l'avantage de pouvoir disposer de personnes connaissant les spécificités techniques aux mondes de l'urbanisme et de la mobilité. Enfin le thème de l'environnement est aussi nouvellement défini à ce département.
- La fusion des commissions action sociale et de la santé permettra quant à elle de pouvoir traiter les dossiers de manière transversale tout en optimisant le fonctionnement du Service action sociale.
- La renomination de la Commission culturelle en Commission culturelle et sportive permet de définir enfin clairement quelle commission est responsable de la politique sportive de Saint-Imier. Cela permettra que chaque club sportif puisse avoir un seul contact au sein de notre administration.

Aujourd'hui, nous ne validons pas le règlement final, mais nous devons fixer une structure pour que la Commission de gestion puisse continuer à construire ce nouveau règlement et vous le proposer prochainement. Sans cette validation, il est clair que le travail se verra rallongé et surtout la Commission de gestion ne pourra pas établir les cahiers des charges de la meilleure manière. Travaillons ensemble, ainsi Saint-Imier s'épanouit. Le PLR Saint-Imier et environs accepte donc ce rapport intermédiaire à l'unanimité.

M^{me} Isabelle Gambetta, PS: « Nous remercions la Commission de gestion pour son 3^e rapport que nous avons lu avec attention. Elle demande au Conseil de ville de prendre position sur les termes énoncés sur les phases 3 et 4 à savoir: l'établissement des cahiers des charges de chaque commission, et proposer une nouvelle structure des commissions avec validation au Conseil de ville. C'est surtout ce point qui est débattu ce soir. A savoir s'il faut fusionner ou séparer certaines commissions ou en créer de nouvelles pour répondre aux nombreuses tâches de la commune. La fraction socialiste se demande quelle a été la méthode de travail utilisée? Avez-vous rencontré les différentes commissions dans leur ensemble ou seulement les chefs de services et les conseillers municipaux? Est-ce que les différentes propositions de restructuration des commissions ont-elles été mises à l'ordre du jour dans chacune des commissions concernées? Il nous semble par exemple peu judicieux de fusionner les commissions de santé et action sociale. Bien qu'elles aient des synergies et que ces commissions organisent déjà des séances en commun pour traiter certains points qui les concernent, elles ont des sujets bien plus délicats à traiter. La charge de travail et le degré de

complexité risquent d'augmenter fortement pour les commissaires étant donné les thèmes abordés. De plus, il nous semble difficile d'avoir autant de personnes dont les compétences professionnelles soient si larges. En ce qui concerne la Commission urbanisme et mobilité, le chef de service et la commission n'ont pas été consultés. De plus, il nous semble que le sujet de la mobilité s'intègre entièrement dans l'urbanisme. Concernant la nouvelle Commission de la sécurité, c'est actuellement une tâche de la Mairie de s'occuper de la police (art. 22 de l'Ordonnance d'organisation du Conseil municipal). Cette séparation des pouvoirs est importante et fondamentale pour une saine gestion de la politique. En ce qui concerne la Commission des institutions, en charge de réviser les règlements, il nous semble qu'il sera toutefois indispensable de s'approcher des commissions, pour comprendre au mieux la thématique de chacune. De plus, au cours de ces 10 dernières années, 3-4 règlements ont dû être révisés, de loin pas assez de charges pour en faire une commission à notre avis. Au vu de ce qui précède, la nouvelle structure engendrera plus de séances par année limitant la disponibilité des commissaires. Réduire le nombre de commissaires à 5 au lieu de 7 paraît également compromis, car bien souvent il y a 1-2 absents lors des séances, mettant ainsi une charge supplémentaire sur les commissaires, sachant qu'il s'agit à majorité de miliciens. En conclusion, la fraction socialiste valide la clôture de la phase 3, mais émet des doutes quant au gain d'efficacité et la pertinence de ces choix. Elle demande s'il serait possible que la Commission de gestion puisse nous fournir les arguments (avantages et inconvénients) qui ont permis de choisir la structure proposée, car ils ne sont pas développés dans ce rapport pour nous aider à la décision et de mettre cette discussion à l'ordre du jour dans chacune des commissions. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste ne bloque donc pas le processus, mais attend de voir le cahier des charges pour prendre sa décision définitive. »

M. James Souchon, PLR, demande une suspension de séance.

M. Hervé Shimuna, président, suspend la séance.

...Il est 20 h 44, suspension de séance...

...Il est 20 h 54, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président, donne la parole à M. James Souchon, président de la Commission de gestion.

M. James Souchon, en qualité de président de la Commission de gestion: « Selon la décision du Conseil de ville tous les responsables des dicastères ont été informés, et ont informé leurs chefs de services, qui ont eu la possibilité de compléter le cahier des charges voté. Dès lors, l'information donnée par le parti socialiste n'est pas correcte. Les commentaires entendus ce soir seront pris en compte. »

M. Ugo Boillat, ARC: « En tant que membre de la Commission urbanisme et mobilité, je vous remercie d'être traité d'incompétent. Un bon compliment! Je vous en remercie! Et j'aimerais aussi vous dire M. James Souchon, PLR, que nous n'avons pas été consultés à la Commission urbanisme et mobilité sur ce qui nous est proposé ce soir. On ne nous a pas questionnés sur le fait de séparer la commission en deux. Personnellement, je pense que cela n'est pas nécessaire, et que cela sera une perte de temps. Vous dites que personne n'est compétent actuellement pour s'occuper de la mobilité, que personne n'a l'envie. Ceci est faux, et la commission ne refuse jamais de s'occuper des dossiers concernant la mobilité. Il y a cependant peu de dossiers à traiter concernant la mobilité, mais cela n'est pas de la faute de la commission. Mais peut-être celle du

Programme de législature creux ou de l'absence d'impulsions du Conseil municipal. Ce que vous dites (à l'égard de la commission) n'est pas correct pour ses membres. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « Ce que l'on vous dit ce soir, c'est une chose simple. C'est que la méthodologie ne nous convient pas. Plein de gens n'ont pas été entendus. Il y a des services, des municipaux, qui débarquent dans cette histoire. Vous vous rendez compte qu'on ne peut pas aller de l'avant de cette manière. Ce n'est pas possible. Il faut entendre ce que l'on vous a dit ce soir, et retravailler, et arriver à un consensus correct. C'est tout. On ne demande rien d'autre. On ne peut pas voter de cette manière. C'est un passage en force. Cela n'a pas de façon. »

M. Corentin Jeanneret, maire: « Je rejoins l'avis du président de la Commission de gestion. Nous avons effectivement été consultés pour les canevas des commissions. Par contre, je me dois de réagir et dire que le rapport proposé ce soir, le Conseil municipal en a pris connaissance quand il l'a reçu, pour qu'il soit porté à l'ordre du jour de votre séance de ce soir, mais que le Conseil municipal n'a pas été consulté sur les orientations qui sont proposées et notamment les fusions, les créations, et les suppressions de commissions. »

M. Tharin Christian, PLR: « On va essayer de calmer un peu le jeu. Toutes les remarques, comme a dit M. James Souchon, PLR, et président de la Commission de gestion, vont être prises en compte. Maintenant, ici, on parle de deux commissions. La commission des institutions et de la commission de la sécurité. »

Concernant la sécurité, lors de l'acceptation du règlement actuel, en 2015, et nous devons avoir encore quelques membres ici ce soir qui étaient présents à ce moment-là, le rapport disait bien et je cite un extrait du procès-verbal du Conseil de ville du 5 février 2015:

« En dehors de quelques retouches cosmétiques, le Conseil municipal a apporté une modification importante par rapport à la proposition du 11 décembre 2014 de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier. »

En effet, le Conseil municipal estime qu'il n'est pas justifié de mettre en place une nouvelle commission de la sécurité pour les raisons suivantes: »

Vous pourrez prendre connaissance des raisons à la page 9 du procès-verbal du Conseil de ville du 5 février 2015.

Toujours dans l'avis du Conseil municipal de l'époque:

« Cependant, le Conseil municipal jugera à l'usage si la création d'un pareil organe se justifie. Dans l'affirmative, il serait plutôt proposé la création d'une commission spéciale de la sécurité, conformément à l'art. 52 du règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier. »

Donc, la Commission de gestion a tenu compte de ceci. L'idée c'est de réunir tout ce qui concerne la sécurité au sein de la même commission, puisqu'actuellement cela concerne plusieurs commissions.

Concernant la commission des institutions, c'est dû au fait que nous avons beaucoup de règlements âgés. Par exemple, le règlement de police locale qui date de 1992. Nous avons une police unique depuis. Le règlement des jardins familiaux qui lui date lui de 2013. Le règlement des émoluments, etc., la liste est grande. Aussi, le règlement d'organisation date de 2001. Il y a des prescriptions qui ont beaucoup évolué depuis. On peut aussi se poser la question si tous les règlements sont encore bien nécessaires. »

M. Hervé Shimuna, président: « Nous allons passer au vote. »

M. Hervé Shimuna, président: « Au vote, le résultat est le suivant: 13 voix acceptent le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR « Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes » du 25 janvier 2023. 13 voix sont contre ce rapport. Il y a 1 abstention. »

M. Hervé Shimuna, président: « Il y a égalité. Le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier stipule à son article 18, alinéa 3: « Dans toutes les votations, c'est la majorité des votantes et votants qui décide. En cas d'égalité, la présidence du Conseil de Ville tranche. »

M. Hervé Shimuna, président: « Je vote contre le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR « Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes » du 25 janvier 2023. »

Le Rapport intermédiaire de la Commission de gestion concernant la motion PLR « Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes » du 25 janvier 2023 est refusé par 14 voix contre. 13 voix étaient pour. Il y a eu 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, je prie les chefs de fraction de communiquer les diverses modifications souhaitées à la Commission de gestion. »

M^{me} Paula Tanner, ARC: « Je souhaite dire quelque chose avant que l'on passe au point suivant, car c'est une situation qui me pèse de voter contre le travail de personnes qui ont donné du temps, de l'énergie, pour présenter ce rapport ce soir. Je vote contre, non pas contre le travail, mais contre les propositions qui sont présentées ce soir et qui méritent d'être revues. Je suis triste que l'on n'ait pas pu mettre cette décision en stand-by. De revoir ce rapport avec les modifications débattues ce soir, puis de revenir avec un rapport intermédiaire au Conseil de ville, et que tout le monde puisse trouver son compte. En tant que commissaire dans d'autres commissions je sais le temps, l'énergie, que nous y mettons, et je voulais exprimer ceci. »

M. Hervé Shimuna, président: « Merci. Nous pouvons passer au point 8. »

8. Rapport du Conseil municipal sur les Programmes d'Occupation et d'Insertion proposés dans le cadre de l'Aide sociale (POIAS) et le Programme d'Occupation et d'Insertion du Vallon de Saint-Imier (POSI): information

M. Johan Wermeille, PLR: « Au nom de la fraction PLR Saint-Imier et environs, je tiens à exprimer notre profonde gratitude pour le rapport détaillé et son contenu, qui fait preuve d'une grande transparence et éclaire une activité souvent discutée, mais rarement expliquée en profondeur. Nous souhaitons particulièrement remercier M. Dario Caminotto, coordinateur en insertion professionnelle, M. Alexandre Bédard, chef du Service action sociale, et M. Hugo Figueiredo, chef de Département action sociale, pour leur dévouement et leur travail dans la préparation de ce rapport. Nous avons pris note des résultats présentés et nous nous engageons à étudier ce dossier de manière approfondie dans le cadre de l'élaboration du budget 2025. Cette analyse se fera après les prises de position de la commission sociale, de la Commission des finances, et du Conseil municipal, comme cela a été proposé. Encore une fois, merci à tous ceux qui ont contribué à ce rapport. »

M. Laurent Egloff, ARC: « La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport du Conseil municipal sur les programmes

d'occupation et d'insertion POIAS et POSI. Nous remercions les auteurs pour leur rapport complet nous permettant de comprendre plus en détail la problématique. Nous attendons donc avec impatience le positionnement du Conseil municipal prévu lors de la discussion sur le budget 2025. »

M. Michel Ruchonnet, PS: « C'est un excellent rapport tant informatif que structurel qui devrait être pour chacun de nous, tant au législatif qu'à l'exécutif, un document de base pour que nous parlions tous de la même chose à l'avenir. Ne pensez pas que cette problématique est à mettre sous une pile avec les documents passés et résolus. Si nous avons déposé une motion il y a quelques semaines, c'était parce que nous avions des informations et reçu des signes avant-coureurs comme quoi les acquis allaient être revus, notamment au niveau cantonal. Il fallait faire remonter cette problématique complexe à la surface et avec un rapport de ce genre, merci aux auteurs pour le travail, personne ne pourra dire « je ne savais pas, c'est trop compliqué pour moi ». L'avenir est devant, soyons prêts. »

M. Hervé Shimuna, président: « Bien, la parole ne semble plus être demandée, nous allons passer au point suivant. »

9. Motions, postulats et interpellations

9.1. Motions

9.2. Postulats

9.3. Interpellations

M. Hervé Shimuna, président: « Très bien, est-ce que le Conseil municipal souhaite apporter des réponses? »

...à ce stade, le Conseil municipal ne souhaite pas la parole...

9.1. Motions

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai pas reçu de motion, nous passons aux postulats. »

9.2. Postulats

M. Hervé Shimuna, président: « Je n'ai pas reçu de postulat, nous passons aux interpellations. »

9.3. Interpellations

M. Samuel da Silva, chef du Département éducation et culture: « Je me permets de prendre la parole pour donner suite aux interpellations intitulées *Les portes fermées de l'école à journée continue durant les vacances*, de M. Christian Tharin, PLR. Et *Accueil durant les vacances scolaires, fondation la Pelouse*, de M^{me} Martine Bourquin, ARC. Comme première information, je souhaite vous communiquer que seuls sept courriers, à ce jour, ont été adressés à la Municipalité de Saint-Imier ou au Conseil de fondation de La Pelouse au sujet de la décision de ne plus proposer le module vacances scolaires par l'école à journée continue Le Griffon. Pour rappel, lors de ma prise de parole au dernier Conseil de ville, j'avais esquissé quatre axes de réflexion, afin de pouvoir trouver une solution, qui étaient:

- le délai des inscriptions par les familles;
- les conditions d'ouverture du module ainsi que de la planification du personnel à disposition par la Fondation;
- et la garantie de déficit par la Municipalité de Saint-Imier.

Maintenant je vais vous faire un retour de ce qui s'est passé depuis le 16 mai 2024 au sujet des mesures d'urgence et temporaires qui ont été mises en place et qui ont intégré ces quatre

axes. Tout d'abord, M^{me} Stéphanie Cavallaro, directrice de l'école à journée continue, a contacté toutes les structures d'accueil du Vallon et de la région pour trouver des ressources externes. Puis les Directrices, M^{mes} Cavallaro et Richard, le Président du Conseil de fondation M. Thierry Spring, ainsi que moi-même, nous sommes retrouvés le jeudi 30 mai 2024 pour mettre en place des mesures rapides et entrevoir les possibilités en ayant eu si peu de temps à disposition. Au cours des 3 heures de discussion, il a été décidé :

- de proposer un formulaire d'inscription en ligne à l'attention des parents pour la rentrée 24/25, soit août 2024, dans le but de faciliter l'aspect administratif et la rapidité d'inscription;
- de fournir un accès en ligne où les inscriptions peuvent être consultées en direct;
- d'afficher des QR-codes sur les sites du Griffon afin que tous les parents puissent directement s'inscrire avec leur cellulaire;
- mais surtout, d'écrire rapidement un courrier, à tous les parents pour les informer que la semaine du 5 au 9 août 2024 ne pourra pas être ouverte, mais que la semaine avant la rentrée, c'est-à-dire du 12 au 16 août 2024, pourra accueillir des enfants, avec des conditions d'ouverture et d'inscriptions précises, par le biais du QR-code à disposition directement dans le courrier, ou sur le site officiel de La Pelouse.

Ledit courrier a été reçu le samedi 1^{er} juin 2024, selon les quelques retours de parents que j'ai croisés aux Imériennes ce jour-là. Ils ont salué les mesures prises malgré le peu de temps à disposition. En outre, je vous informe qu'à l'heure actuelle 27 enfants seront accueillis en juillet et 26 en août. Grâce à ces mesures, mais surtout aux contacts établis avec d'autres structures d'accueil auprès desquelles des ressources ont été trouvées et qui viennent compléter celles du Griffon disponibles, une solution a pu être trouvée pour le mois d'août et une autre se dessine pour une des deux semaines d'octobre. D'ailleurs, pour les inscriptions d'octobre, le même modèle en ligne sera proposé aux parents. Donc le travail pour continuer de proposer le module vacances scolaires n'est pas encore terminé. Si bien que le Conseil de fondation, réuni hier soir, a décidé de mettre sur pieds un groupe de travail dont la mission sera de pérenniser le module vacances scolaires. Ce groupe est constitué pour l'heure de M. Daniel Beck vice-président du Conseil de fondation, de la direction, ainsi que d'une personne de l'équipe éducative du Griffon, et, évidemment, moi-même. Le Conseil de fondation souhaite encore la présence d'un parent concerné par ce module, d'une ou deux personnes du Département action sociale, dans l'idéal son Chef du dicastère et son Chef de service. J'essaierai donc de convaincre mon collègue, M. Hugo Figueiredo, ainsi que son chef de service, M. Alexandre Bédât, de trouver du temps pour venir m'épauler dans la recherche de solutions pour ce dossier. De plus, je précise que le module vacances scolaires est soutenu par la Municipalité de Saint-Imier à travers du Département action sociale, raison pour laquelle leur présence est primordiale. Pour terminer, je vous informe que le Conseil municipal souhaite, en fonction des possibilités financières, soutenir le maintien du module vacances scolaires. J'espère ainsi avoir pu répondre aux deux interpellations, puis, prochainement, vous communiquer l'ancrage, à long terme, du module vacances scolaires au sein de notre Municipalité.

M. Hervé Shimuna, président : « Il ne semble pas y avoir d'autres réponses aux interpellations, nous allons passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu cinq, je donne la parole. »

M. Laurent Egloff, ARC : « Interpellation intitulée : *Fumées passives aux abords des écoles*. Depuis quelques décennies, la lutte contre le tabagisme et la fumée passive nous imprègne et quelquefois exaspère avec ses multiples interdictions. Mais nous sommes tous conscients que la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres, et que le bon sens doit prévaloir. Si un lieu où la fumée devrait être bannie, c'est bien aux alentours d'une école. Or, il s'avère que les enfants fréquentant notre école enfantine ainsi que notre école primaire sont malheureusement quotidiennement soumis à des volutes malodorantes et malsaines. Nous ne voulons pas interdire l'accès aux fumeurs, la loi ne nous le permet pas, mais nous pouvons les sensibiliser au problème. Nous aimerions que la commune prenne le sujet en main et trouve un moyen d'atteindre le bon sens de chacun, pour que tous les fumeurs potentiels, parents, élèves adultes, corps enseignant, passants, etc. s'abstiennent de fumer dans le périmètre des écoles lorsque des enfants sont présents. Quant aux personnes qui fument et qui en ont besoin, essayons de trouver un lieu plus éloigné des enfants et plus adapté pour que chacun puisse se sentir à l'aise. Il en va du bien-être de tous. »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « Merci pour cette interpellation. Je pars du principe que c'est une interpellation qui sera traitée par mon département. Le hasard fait bien les choses, car c'est un sujet qui a été à l'ordre du jour de la Commission de la santé de lundi passé et celle-ci a décidé de traiter cette problématique. Nous vous ferons part de nos réflexions, et non seulement au niveau des écoles, mais aussi pour l'administration. »

M^{me} Paula Tanner, ARC : « Interpellation intitulée : *Les chemins victimes des intempéries*. Ces derniers temps, à plusieurs reprises, quelques citoyens se sont approchés de notre fraction pour nous faire part de leur mécontentement concernant l'état de certains chemins de notre localité. Le dernier fait qui nous a été exposé c'est le croisement entre la rue du Soleil et Sous les Crêts. Cette route qui en son temps était goudronnée a, ces dernières années, souffert des intempéries et des glissements du terrain. Plusieurs habitants du quartier et des promeneurs prennent quotidiennement ce bout de chemin pour rejoindre la forêt et ainsi pouvoir promener au calme. Mais actuellement c'est très dangereux. Je vous laisse quelques photos. Vu le constat de ces photos, notre fraction aimerait demander au Conseil municipal si c'est possible de profiter des beaux jours, et envisager des mesures pour réparer ce passage et le rendre praticable et sécurisé pour nos citoyens et nos promeneurs. »

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : « J'en parle dès demain au chef de service, et je vous apporte une réponse lors du prochain Conseil de ville. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Interpellation intitulée : *Halte CFF de La Clef - avancée des travaux*. Nous souhaitons obtenir des informations quant à l'avancée des travaux de construction de la Halte CFF à la rue de La Clef. En 2023, une séance d'information publique nous indiquait que le chantier débiterait au printemps 2024. Pour le moment, rien ne semble bouger. Avez-vous des informations à ce sujet ? »

M. Marco Pais Pereira, chef du Département urbanisme et mobilité : « Effectivement l'information avait été donnée. J'ignore pourquoi les travaux n'ont pas commencé. J'ai vu un certain nombre de courriels passer. Je vais voir ce qu'il en est, et je vous informe lors du prochain Conseil de ville. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Interpellation intitulée : *Piscine - horaires réduits en cas de mauvais temps - mesures écologiques*. Le 30 mai dernier, le Conseil municipal annonçait que les horaires de la piscine seraient réduits en cas de mauvais temps pour des raisons écologiques. Nous avons de la peine à cerner l'impact de cette mesure au niveau purement écologique. Est-ce possible d'obtenir des informations détaillées sur le sujet ? Est-ce également possible de savoir quels sont les critères déterminants pour une réduction des horaires en cas de mauvais temps ? Tout un chacun n'a pas la même perception de la météo du jour. »

M. Olivier Zimmermann, chef Département bâtiments et infrastructures sportives : « Je prends acte de la question. Je vais vous répondre avec grand plaisir lors du prochain Conseil de ville. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Cela sera pour l'année prochaine. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Non, je vous réponds au plus vite. »

M^{me} Jessica Froidevaux, ARC : « Oui, mais le prochain Conseil de ville sera en septembre, la Piscine plein air sera peut-être déjà fermée. »

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Je vais faire au plus vite pour vous répondre. »

M. Sébastien Ehl, PLR : « Le PLR Saint-Imier et environs se soucie du bien-être de la population imérienne et régionale au sens large. La santé est une des priorités de la population. Lors de la précédente campagne électorale, nous nous sommes, PLR Saint-Imier et environs, engagés à défendre un réseau de santé local et régional fort. Nous constatons la diminution des cabinets de médecins généralistes alors que les besoins de la population augmentent, entre autres à cause du vieillissement. Force est de constater que depuis que le projet des Abattoirs a été stoppé nous n'entendons plus parler de la problématique de la relève médicale dans notre Cité. Ainsi, au nom du PLR Saint-Imier et environs, je demande à ce qu'un état des lieux, ainsi que la réflexion sur d'éventuelles solutions, nous soient présentés pour le Conseil de ville du 12 septembre 2024. »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « Merci pour cette interpellation. Le 12 septembre 2024 me paraît un peu court pour vous apporter une réponse étudiée. Je vais traiter la question avec la Commission de la santé, ainsi que ma collègue M^{me} Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme, puisque ceci relève aussi du développement économique d'une Cité, et du programme de législature. Je vous apporte une réponse le plus rapidement possible. C'est un dossier complexe. »

M. Ugo Boillat, ARC : « Le stationnement dans notre Cité est un thème de longue date, sujet à de nombreuses questions et inquiétudes. Son contrôle par les agents municipaux l'est tout autant. Les équipes, désormais renforcées, sans grande consultation, sont à pied d'œuvre pour appliquer le règlement. Ceci nous semble important et nécessaire, les voitures crampons étant en effet une plaie pour la bonne marche de notre village. Les durées et les emplacements de stationnement sont évidemment à respecter sans ménagement et tout excès se doit d'être puni, conformément au règlement. Cependant, lorsqu'un commerçant s'arrête brièvement devant son commerce pour décharger quelques marchandises, pouvons-nous vraiment parler de stationnement ? Sans signalisations contraaires, les arrêts

brefs pour permettre le déchargement, comme le chargement rapide de biens ou de personnes sont autorisés. Les abus sont bien sûr à punir. Mais j'aimerais vous demander, M. le Maire, quelle est selon vous la limite ? Au vu de la conjoncture actuelle peu favorable, notre commune se doit de défendre ses commerces et ses artisans qui se font, malheureusement, depuis quelques temps, de plus en plus rares, les vitrines vides semblant devenir une regrettable norme. Un excès de zèle à leur rencontre me semble contraire à l'encouragement et au soutien municipal qu'il pourrait légitimement attendre. La disparition de tout acteur local est-il au programme ? L'arrêt d'un commerçant pendant 1 minute 24 secondes devant son magasin justifie-t-il une amende de 40 francs ? Une fondation chargeant des personnes à mobilité réduite sur le bord de la route, un artisan déchargeant les outils nécessaires au bon accomplissement de ses tâches journalières, méritent-ils aussi une telle sanction ? Personnellement, je ne pense pas. Celles-ci étant qui plus est contraaires aux règlements en vigueur. Nous devons savoir faire preuve de proportionnalité, nos nouveaux agents sont-ils aveugles à cela ou suivent-ils des ordres ? Ou bien touchent-ils une prime sur le nombre de pv distribués ? Cette question est évidemment quelque peu ironique, mais au vu de la situation actuelle, elle pourrait malheureusement presque paraître fondée. Attention, pour éviter tout amalgame, je parle bien évidemment d'un arrêt rapide, et non pas d'un stationnement. Loin de moi l'idée de défendre les fraudeurs, il serait en effet difficile et même surprenant de juger un arrêt, de plusieurs heures, même pour *décharger*, comme rapide. Je suis convaincu que nos agents sont compétents, et avec les instructions adéquates, la situation peut être nettement améliorée. Sans qu'un climat de défiance entre les honnêtes acteurs locaux et la Municipalité ne s'installe. Qu'en pensez-vous M. le Maire, les commerçants et les artisans locaux n'ont-ils pas le droit de s'épanouir en terre imérienne ? »

M. Corentin Jeanneret, maire : « Je répondrai à cette question lors d'une prochaine séance. Dans le monde des amendes, c'est comme dans le monde du foot. Il y a autant de spectateurs et d'experts, d'arbitres, que de citoyens qui assistent à ceci. Je répondrai lors de la prochaine séance. »

M. Yves Rochat, PLR : « J'ai vu ce jour que l'EJE organise une sortie demain à Bienne en raison de la grève des femmes. Dans la description il est écrit notamment *Bruyant et Radical*. Loin de moi la volonté de critiquer cette manifestation qui défend une cause importante et d'actualité. Je trouve cependant que nous avons la chance d'avoir le PJ qui a justement pour but d'intéresser nos jeunes à la politique et au civisme. L'EJE, qui accueille des enfants, devrait, à mon avis, se tenir éloigné des manifestations fortement politisées et qualifiées par elles-mêmes, de *Radical*. Qu'en pense le chef du dicastère ? »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « Je prends note de votre interpellation. Je ne vais pas m'exprimer sans avoir discuté avec l'EJE et le Service action sociale. Je vous apporte une réponse lors du prochain Conseil de ville. »

M. Yves Rochat, PLR : « Merci. »

M. Etienne Geiser, PLR : « M. le président je me perds un peu, nous sommes à quel point de l'ordre du jour ? Toujours aux interpellations ou déjà dans le point divers et imprévu ? »

M. Hervé Shimuna, président : « Toujours aux interpellations. »

M. Etienne Geiser, PLR : « Alors je vais attendre le prochain point. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien. Pas d'autres interpellation apparemment, nous passons au point divers et imprévu. »

10. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, y a-t-il des divers et imprévus ? »

M. Etienne Geiser, PLR : « Une information au sujet du travail de la commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que définir une politique moderne et attractive des ressources humaines (Règlement du personnel et RH). A notre demande, M^{me} Paula Tanner, ARC, et moi-même, avons été reçus ce jeudi matin par la Conférence des cadres. Cette première prise de contact était nécessaire, attendue et très constructive. Nous rencontrons les représentants du personnel mardi prochain. Nous avons tenu à rassurer tant les chefs des services, que le personnel communal, que notre mission est de traiter les dossiers avec la plus grande transparence, ainsi que le plus grand respect, car ceux-ci font partie intégrante de notre projet commun et ambitieux, c'est-à-dire qu'il fasse bon vivre et travailler à Saint-Imier. Dès lors, permettez-moi chers collègues du Conseil de ville, de bien vouloir, dès à présent, et dans la mesure du possible, œuvrer dans ce sens avec vos fractions, et vos commissions, dans le but de conserver un climat de sérénité au sein de notre administration. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Un divers qui date d'hier soir. Il y a eu l'Assemblée générale du Sasdoval, et je voulais vous donner cette information importante. Le canton souhaite faire des regroupements qui mettent un peu en questionnement les services de soins à domicile, et de comment cela va se passer. Je me fais le messager du président, qui nous a demandé d'en parler dans nos communes. Il y aura des changements, et il a besoin du soutien des communes, car se battre seul c'est difficile. Il n'y a pas le feu, mais je transmette ce qu'il a demandé. »

M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale : « M. Michel Ruchonnet, PS, merci pour ce complément. Je suis, à titre privé, membre du comité du Sasdoval. Ainsi, après chaque comité et en accord avec celui-ci, les informations principales sont portées à connaissance du Conseil municipal pour un suivi. Monsieur le maire est d'ailleurs déjà intervenu dans des instances supérieures, notamment Jb.B. Nous suivons avec attention ce dossier. »

M. Michel Ruchonnet, PS : « Je sais que vous suivez le dossier M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, et que vous êtes impliqué. Mais, peut-être que les conseillers qui sont présents dans cette salle ne sont pas au courant. Il faut avoir une oreille attentive si l'on entend parler des soins à domicile. Il y avait un article hier dans le Journal du Jura qui indiquait que des seniors biennois n'arrivent plus à payer leurs participations. On doit être attentif car beaucoup de choses vont bouger, et il faut aider ceux qui nous ont aidés. »

M. Hervé Shimuna, président : « Merci M. Michel Ruchonnet, PS. »

M. Hervé Shimuna, président : « Bien, nous sommes arrivés au terme de notre séance de ce soir. Je clos la séance. Merci. Bonne rentrée chez vous. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 31.

En salles



AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

MOI, MOCHE ET MÉCHANT 4

VENDREDI 5 JUILLET, 15 H 30
SAMEDI 6 JUILLET, 15 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 17 H
LUNDI 8 JUILLET, 15 H 30
MARDI 9 JUILLET, 15 H 30
MERCREDI 10 JUILLET, 15 H 30

De Chris Renaud. Passer de super-vilain à père de famille de banlieue? C'est ce qui peut arriver quand on s'appelle Gru, qu'on tombe sur son ennemi juré lors d'une réunion d'anciens élèves, que les choses s'enveniment et qu'on doit se cacher. Mais lorsque Gru Junior est enlevé, c'en est fini de la tranquillité. Gru et sa famille se lancent dans une opération de sauvetage. Les Minions sont de la partie. 4 fois plus de méchanceté. Un film bien rythmé et très drôle! Un tout bon moment de cinéma! A voir en famille. Durée 1h34, âge 6 ans, français.

L'HOMME AUX MILLE VISAGES

VENDREDI 5 JUILLET, 18 H
SAMEDI 6 JUILLET, 18 H

De Sonia Kronlund. Il s'appelle Alexandre, Ricardo ou Daniel. Il se dit chirurgien ou ingénieur, argentin ou brésilien. Il vit avec quatre femmes en même temps, adaptant à chacune son récit et même ses traits de caractère. Enquête à la première personne, avec l'aide d'un détective privé, sur un imposteur aux mille vies imaginaires. A la foi drôle et sidérant, ce documentaire se regarde comme un thriller haletant et une aventure de solidarité féminine! Une odyssée passionnante et insolite! Durée 1h30, âge 16 ans, français.

RADICAL

VENDREDI 5 JUILLET, 20 H 30
DIMANCHE 7 JUILLET, 20 H
LUNDI 8 JUILLET, 17 H 45

De Christopher Zalla avec Eugenio Derbez, Daniel Haddad. Les élèves de sixième année de l'école primaire Jose Urbina Lopez sont considérés comme les élèves les moins performants du Mexique, leur monde est marqué par la violence, la négligence et la corruption. Dans la classe, la dureté et la discipline règnent. Mais le nouvel enseignant Sergio emprunte une autre voie pour aider les élèves à sortir de l'impasse de l'absence de perspectives. Mais son programme d'enseignement n'est guère accepté. Un film vivifiant qui repense avec intelligence le rôle de l'enseignement! Ce film remet en question l'enseignement avec classe et brio! A voir absolument! Durée 2h07, âge 12 ans, vo s.t.

VICE-VERSA 2

SAMEDI 6 JUILLET, 10 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 14 H

De Kelsey Mann. Fraîchement diplômée, Riley est désormais une adolescente, ce qui n'est pas sans déclencher un chamboulement majeur au sein du quartier général qui doit faire face à quelque chose d'inattendu: l'arrivée de nouvelles émotions! Joie, Tristesse, Colère, Peur et Dégoût - qui ont longtemps fonctionné avec succès - ne savent pas trop comment réagir

lorsqu'Anxiété débarque. Et il semble qu'elle ne soit pas la seule. Le film fait la part belle aux nouvelles émotions et donnera quelques clefs, car oui, entrer dans l'adolescence implique forcément son lot de bouleversements! Un film léger pour des sensations primordiales! Durée 1h36, âge 6 ans, français.

LE COMTE DE MONTE-CRISTO

SAMEDI 6 JUILLET, 21 H
MARDI 9 JUILLET, 20 H 15

De Alexandre De la Patellière avec Pierre Niney, Bastien Bouillon, Anaïs Demoustier. Victime d'un complot, le jeune Edmond Dantès est arrêté le jour de son mariage pour un crime qu'il n'a pas commis. Après quatorze ans de détention au château d'If, il parvient à s'évader. Devenu immensément riche, il revient sous l'identité du comte de Monte-Cristo pour se venger des trois hommes qui l'ont trahi. Adaptation du célèbre classique intemporel d'Alexandre Dumas. Un rythme soutenu, des répliques très belles, des acteurs magnifiques! Un joli pari réussi et un film à ne pas manquer cet été! Durée 2h58, âge 12 ans, français.

UN P'TIT TRUC EN PLUS

DIMANCHE 7 JUILLET, 10 H
JEUDI 11 JUILLET, 14 H 30

CINÉ APRÈS-MIDI

De Artus. avec Clovis Cornillac, Alice Belaidi. Pour échapper à la police, un fils et son père en cavale sont contraints de trouver refuge dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap mental, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé. Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais. Le film fait une entrée fracassante avec plus de quatre millions de spectateurs en France! Un bon dosage d'humour et de tendresse, qui inspire la bienveillance. Un feel-good movie à voir absolument! Durée 1h39, âge 10 ans, français.

MARIA

LUNDI 8 JUILLET, 20 H 15

De Jessica Palud avec Anamaria Vartolomei, Céleste Brunquell. Maria n'est plus une enfant et pas encore une adulte lorsqu'elle enfamme la pellicule d'un film sulfureux devenu culte: Le Dernier tango à Paris. Elle accède rapidement à la célébrité et devient une actrice iconique sans être préparée ni à la gloire ni au scandale. Hommage sensible de Jessica Palu à Maria Schneider! Ce film reconstitue avec empathie plusieurs moments clés de son parcours tragique! Un écho à l'actualité et aux divers témoignages d'actrices! Durée 1h40, âge 16 ans, français.

PARADIS PARIS

MARDI 9 JUILLET, 18 H

De Marjane Satrapi avec Monica Bellucci, André Dussollier, Roschdy Zem. Ex-star de l'opéra, Giovanna fulmine: alors qu'elle a été déclarée morte par erreur, les hommages de



Moi, moche et méchant 4, photo: Cineimage

la presse tardent à venir. Mike, cascadeur anglais, peut-il déceimment trembler devant la mort alors qu'il la défie tous les jours? Fumer tue, mais Dolorès s'en fout: le jour des 15 ans de sa petite-fille, elle passe unilatéralement un pacte avec Dieu. Alors qu'elle essaie de se suicider, Marie-Cerise, ado harcelée, humiliée et déprimée, est kidnappée et va tout naturellement faire de son ravisseur son psy. Une ode poignante à la vie et à l'amour! Durée 1h49, âge 14 ans, français.

LA FAMILLE HENNEDRICKS

MERCREDI 10 JUILLET, 18 H

De Laurence Arné avec Dany Boon, Laurence Arné, Ferdinand Redouloux. Quand son fils Henri menace de partir vivre chez son père, Justine l'embarque de force dans un road

trip sur la côte Atlantique avec son nouveau compagnon Ludo et son beau-fils Joseph. Au programme des vacances: unir sa famille recomposée coûte que coûte! Mais très vite l'aventure déraile et Justine déchantée. Pourtant, de ce chaos naît progressivement un groupe de musique, Les Hennedricks, dans lequel chacun libère sa folie. Cette nouvelle complicité permettra-t-elle à la famille atypique de trouver enfin son harmonie? Une comédie solaire, un road trip plein d'énergie! Durée 1h38, âge 8 ans, français.

TO THE MOON

MERCREDI 10 JUILLET, 20 H 15

De Greg Berlanti avec Scarlett Johansson, Channing Tatum. Chargée de redorer l'image de la NASA auprès du public, l'étonnante

Kelly Jones, experte en marketing, va perturber la tâche déjà complexe du directeur de la mission, Cole Davis. Lorsque la Maison-Blanche estime que le projet est trop important pour échouer, Kelly Jones se voit confier la réalisation d'un faux alunissage, en guise de plan B et le compte à rebours est alors vraiment lancé. Une comédie élégante, chic et mordante! Un film qui nous envoie dans les étoiles! Durée 2h12, âge 10 ans, français.

MANGA D'TERRA

JEUDI 11 JUILLET, 18 H

De Basil Da Cunha avec Lucinda Brito, Nunha Gomes. Rosa, vingt ans, laisse ses deux enfants au Cap Vert pour s'établir à Lisbonne dans l'espoir de leur offrir une vie meilleure. Prise en tenaille entre le harcèlement des caïds et les violences policières quotidiennes, Rosa essaie de trouver du réconfort auprès des femmes de la communauté. Mais sa réelle échappatoire est la musique. Une histoire prenante pour un film convaincant. Les passages musicaux en plus. Durée 1h36, âge 16 ans, vo s.t.

SANS UN BRUIT: JOUR 1

JEUDI 11 JUILLET, 20 H 15

De Michael Sarnoski avec Lupita Nyong'o, Joseph Quinn. Sam, une jeune femme, vit avec son chat les premiers jours d'une invasion extraterrestre à New York. Les créatures extraterrestres qui ont envahi la ville sont certes aveugles, mais elles possèdent en revanche une ouïe extrêmement développée et font la chasse à la population. Un univers horrifique spectaculaire! A ne pas rater pour les amateurs du genre! Durée 1h40, âge 16 ans, français.

AU ROYAL À TAVANNES

MOI, MOCHE ET MÉCHANT 4

VENDREDI 5 JUILLET, 14 H
SAMEDI 6 JUILLET, 14 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 10 H
LUNDI 8 JUILLET, 14 H
MARDI 9 JUILLET, 14 H
JEUDI 11 JUILLET, 10 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

THE BIKERIDERS

VENDREDI 5 JUILLET, 17 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 20 H
LUNDI 8 JUILLET, 20 H

De Jeff Nichols avec Austin Butler, Jodie Comer, Tom Hardy. Dans un bar de la ville, Kathy, jeune femme au tempérament bien trempé, croise Benny, qui vient d'intégrer la bande de motards des Vandals, et tombe aussitôt sous son charme. A l'image du pays tout entier, le gang, dirigé par l'énigmatique Johnny, évolue peu à peu... Alors que les motards accueillaient tous ceux qui avaient du mal à trouver leur place dans la société, les Vandals deviennent une bande de voyous sans vergogne. Benny devra alors choisir entre Kathy et sa loyauté envers le gang. Durée 1h56, âge 14 ans, français.

LA FAMILLE HENNEDRICKS

VENDREDI 5 JUILLET, 20 H
SAMEDI 6 JUILLET, 21 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 17 H
MARDI 9 JUILLET, 20 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

BLUE LOCK LE FILM: ÉPISODE NAGI

SAMEDI 6 JUILLET, 10 H
DIMANCHE 7 JUILLET, 14 H
LUNDI 8 JUILLET, 17 H
MARDI 9 JUILLET, 10 H
MERCREDI 10 JUILLET, 10 H

De Shunsuke Ishikawa. «C'est relou...» est la sempiternelle rengaine de Seishirō Nagi, élève de première qui se complait dans la mollesse. Sa vie connaît un tournant radical quand il fait la rencontre de Reo Mikage. Beau, intelligent, sportif et héritier d'une imposante entreprise, Reo a tout pour lui, mais n'a qu'une seule envie: devenir champion du monde de football. Pour y parvenir, il décide d'embrigader le paresseux Nagi dans son club de football après avoir été témoin des dons naturels de ce dernier. Durée 1h31, âge 12 ans, français.

IMMACULATE

MERCREDI 10 JUILLET, 20 H

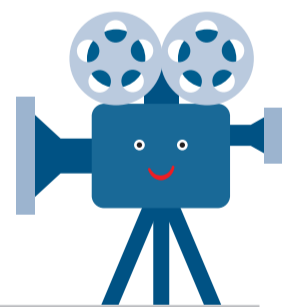
De Michael Mohan avec Sydney Sweeney, Álvaro Morte. Sydney Sweeney joue le rôle principal de Cecilia, une nonne américaine pieuse qui tente de prendre un nouveau départ dans un monastère isolé dans un paysage italien pittoresque. Cecilia se sent la bienvenue. Mais lorsqu'il devient clair que sa nouvelle maison cache un sombre secret et des horreurs inavouables, son nouveau lieu de vie se transforme rapidement en cauchemar. Durée 1h29, âge 18 ans, français.

LE COMTE DE MONTE-CRISTO

JEUDI 11 JUILLET, 20 H

Voir sous Cinématographe, Tramelan.

Programme et réservations



Jeux

Sudoku inscrivez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case, chaque chiffre ne peut apparaître qu'une fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3x3. **Mot fléché** Les définitions sont placées dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

			5					
	5			7	9			
7			8					3
	2		9				8	5
	4	8			9	7		
5	7				3		1	
8					6			4
			7	5			2	
					4			

Sac-cade, raté (2m.)	Cirque rocheux (NE; 3m.)	Consacré par les huiles	Épier, surveiller	Transmet un programme	Palpée	Voyageur	Te détournes de la vérité	
	1			Parole de gourmand Ruminant		5		
			Sert à désigner Il vit sans travailler					
S'époumone							6	
Maintenance					Pas flou Résidu, sédiment			
Ex-footballeur suisse (Alain)	Bouffi	Fruit vert ou noir			4		Terres émergées	
Est dans les bras de Morphée	2			Partie colorée de l'œil Depuis				
			Parfait				3	
			Avant mi				Genre littéraire futuriste	
Qui se réduit à rien								
Balade				7				
Face d'une médaille								
Neuchâtel		1	2	3	4	5	6	7

Solutions Ci-dessus, les solutions du dernier numéro.

4	6	9	5	2	8	1	7	3	T	V	D	X	C	I	J	X	D	R	C	U	Y	
5	8	3	1	7	9	6	4	2	B	E	B	Q	K	F	B	B	F	C	R	A	I	E
1	7	2	6	3	4	8	5	9	X	M	O	L	Q	L	I	Z	Y	U	O	N	D	P
6	4	8	2	5	1	9	3	7	A	V	C	Z	H	Q	I	D	M	K	U	J	V	
9	5	7	4	8	3	2	6	1	U	F	J	V	A	Z	R	L	L	G	S	A	X	M
3	2	1	7	9	6	4	8	5	Q	E	I	F	E	W	C	Q	L	H	E	T		
7	9	6	8	1	5	3	2	4	C	J	L	U	R	S	R	A	P	R	O	M	F	G
2	1	4	3	6	7	5	9	8	S	N	S	T	T	N	A	R	E	R	E	L	O	C
8	3	5	9	4	2	7	1	6	A	W	B	S	D	R	N	G	K	T	C	L	C	
									L	X	F	Q	N	Y	E	A	O	G	L	U	Q	
									W	U	G	C	E	C	S	R	S	E	T	U	S	
									J	G	T	S	Z	A	D	A	T	R	B	B	Q	
									U	P	B	P	Z	J	U	Y	P	G	I	E	X	W
									X	Q	G	L	D	T	F	P	M	O	M	E	M	Y

Rubrique offerte par

A. Di Donato & Fils sàrl
Entreprise de peinture

Gypserie - Façades
Tapisseries - Isolation de façades
Location d'échafaudages
Transformations

2608 COURTELARY
032 944 12 47
079 432 07 74

ÉGLISE RÉFORMÉE

AMITRA récompensée

Le service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a distingué l'association AMITRA pour célébrer ses activités remarquables en faveur des personnes migrantes



Trois des membres d'AMITRA entourés de responsables des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Ce samedi 29 juin était un jour de fête dans les locaux de l'Eglise réformée de Tramelan. En effet, son service Migration a remis un prix à l'association AMITRA. Cette dernière s'engage depuis 2015 en faveur des migrantes et des migrants installés à Tramelan, tout d'abord lors de l'ouverture du centre d'hébergement d'urgence sous la patinoire du village, puis en poursuivant son engagement auprès de familles vivant dans le centre d'hébergement collectif de la commune.

En préambule, Susanne Gfeller, collaboratrice pour le service Migration a souligné que ce prix récompensait un travail extraordinaire en faveur des personnes réfugiées et de la coexistence pacifique. Le but étant de rendre visible l'engagement qui est parfois

oublié ou considéré comme acquis que ce soit dans la population ou de la part des autorités. Ueli Burkhalter, conseiller synodal et chef du secteur CEN-Migration a regretté que les étrangers soient perçus comme une menace, « Que nous essayons de les renvoyer bien que nous sachions qu'un retour dans leur pays d'origine n'est même plus possible. »

Un prix pour celles et ceux qui s'engagent

C'est Sylviane Zulauf-Catalfamo, présidente de la commission de migration de l'arrondissement jurassien, qui a remis le prix d'encouragement d'une valeur de 5000 francs à AMITRA, représenté par Nathalie Mercier-Vaucher et Mathieu Chaignat. Ce

dernier a évoqué des souvenirs avec humour: « Il est toujours intéressant d'écouter un Afghan décrire son arrivée à Tramelan. Depuis Bienne, cette angoisse qui monte en même temps que le train qui gravit la montagne. » A tour de rôle, les membres d'AMITRA ont évoqué l'importance de ce bénévolat au service de l'autre qui amène une grande richesse, mais qui implique d'accepter que nous soyons souvent un soutien provisoire sur le chemin de la construction de la vie d'un migrant. Le collectif a rappelé que l'association n'était pas là pour prendre position sur les procédures d'asile ou pour solutionner la problématique de la migration. Par un courriel ou un message WhatsApp, le comité mobilise des dizaines de personnes pour mener

diverses activités telles qu'une sortie ou un soutien administratif, aussi il considère que ce prix ne récompense pas simplement son travail, mais également l'engagement de toutes les personnes de la région, à Tramelan ou ailleurs, qui se démènent en faveur de leur prochain.

La matinée s'est terminée par des danses ukrainiennes, un spectacle de rue organisée par l'association *Les livres en liberté* et par un apéritif mêlant produits du terroir régionaux et mets préparés par des femmes migrantes de Tramelan. Une manière de poursuivre ces échanges interculturels et solidaires de manière conviviale.

■ BRUCE RENNES

TRAMELAN
AVIS COMMUNAUX

Rue du Collège en travaux

Pour permettre la réfection de la chaussée, le remplacement de 100 mètres de conduites principales d'eau potable, ainsi que la pose d'une nouvelle canalisation pour évacuation des eaux de surface, le tronçon de la rue du Collège entre le N° 3 et la place Juventuti (N° 15), sera inévitablement fermé à la circulation générale dès le lundi 8 juillet.

Pendant la durée du chantier estimée à environ 6 semaines, les points de ramassage (triangle jaune) situés dans la zone concernée ne seront plus desservis.

Le conteneur semi-enterré situé à l'extrémité « Est » de la rue du Collège, ne sera également plus disponible.

L'accès des véhicules par les bordiers est en principe conservé sous réserve de l'avancement des creusages, un accès piéton sera garanti. Les usagers sont ainsi priés de respecter la signalisation mise en place et les instructions du personnel de chantier.

Le marché hebdomadaire du samedi matin n'est pas impacté par les travaux et sera maintenu. Bien consciente des inévitables désagréments que les travaux occasionneront, la Municipalité remercie par avance les riverains pour leur compréhension et collaboration. ■ CM

Horaire d'été

Les guichets des services communaux seront ouverts de 9 h à 12 h du lundi 15 au jeudi 18 juillet. Dès le 19 juillet, les services administratifs seront complètement fermés, réouverture le 5 août. Le service social restera ouvert du 22 au 31 juillet de 9 h à 12 h.

La déchetterie est ouverte tout l'été les lundis et mercredis de 13 h à 18 h (jusqu'à 16 h le 31 juillet).

A noter qu'à partir du mois d'août, les guichets des services administratifs (contrôle des habitants, services financiers et agence AVS) seront dorénavant fermés le vendredi. ■ CHA

Réclame

L'impression

sans chichi

vous ne viendrez pas chez nous
par hasard!

imprimerie
bechtel sa

Grand
Chasseral

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE BIENNE

Remise des CFC et des maturités professionnelles commerciales



Pour la neuvième fois, l'École Supérieure de Commerce de Bienne décerne à la fois une maturité professionnelle, de type Economie, avec le certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé(e) de commerce à 35 nouveaux diplômé(e)s de la volée 2020-2024. Parmi les stagiaires en entreprise, 19 francophones et 16 germanophones ont réussi les examens de pratique professionnelle, après 4 ans de formation.

Tous les 35 candidats ont donc reçu le CFC d'employé(e) de commerce, ainsi que la maturité professionnelle commerciale leur ouvrant les portes du monde professionnel et des études supérieures.

Parmi ces candidats, 4 ont réussi leur maturité professionnelle bilingue, reconnue dans toute la Suisse. Ces élèves ont suivi les cours de Finances et Comptabilité et de Biologie dans

la langue partenaire. De plus, ils ont eu une partie des cours d'ICA (Information, Communication, Administration) ainsi que les PPI (Pratique Professionnelle Intégrée) dans un environnement bilingue.

La Direction des deux écoles est fière de présenter l'excellente moyenne des notes obtenues en entreprise, lors du stage de longue durée pour cette volée 2024: 5.20!

Remise des certificats

La cérémonie de remise des certificats a eu lieu le mercredi 26 juin, en présence des élèves, des maîtres de classe, de Annette Salm, Directrice de la Wirtschaftsmittelschule Biel, et de Fabian Aellig, Directeur de l'École Supérieure de Commerce. Les professeurs de classe ont remis les CFC d'employé(e) de commerce, les diplômes de maturité professionnelle commerciale

ainsi que les bulletins de notes aux heureux certifiés.

La rédaction de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* félicite les candidats de son bassin de population ayant obtenu le Certificat fédéral de maturité professionnelle avec CFC: Guerdat Anela Kawisara, Sonceboz-Sombeval; Lisci Ella, Orvin et Zanella Dario, Saint-Imier.

■ FA

RECETTE D'ICI

Roulé à la framboise



Les ingrédients sont disponibles chez les producteurs ou commerçants locaux



PRÉPARATION

Garniture: chauffer la crème, puis retirer la casserole du feu. Ajouter le chocolat et les graines de vanille, mélanger pour obtenir une masse lisse. Laisser refroidir. Couvrir et mettre au frais 5-6 heures ou toute une nuit. Mélanger 5-6 framboises avec le sucre, écraser à la fourchette, laisser reposer 10 minutes. Tamiser, recueillir le jus, couvrir et réserver au frais.

Pâte: monter les blancs d'œufs en neige ferme avec le sel, incorporer le sucre (1) délicatement, battre encore. La masse doit être brillante. Battre les jaunes et le sucre (2) pour obtenir une masse claire, épaisse et mousseuse. Déposer les blancs sur les jaunes, incorporer délicatement. Mélanger farine et féculé, tamiser et incorporer sans mélanger. Etaler l'appareil sur une plaque chemisée, en 1 rectangle de 1 cm d'épaisseur.

Cuisson: cuire 5-7 minutes à mi-hauteur du four préchauffé à 220° C sur du papier cuisson. Sortir du four et retourner directement sur un linge de cuisine puis couvrir avec la plaque chaude. Laisser refroidir.

Terminer: ôter le papier cuisson. Retourner le biscuit sur un linge de cuisine saupoudré de sucre. Rectifier les bords. Mixer la crème au chocolat pour la faire durcir. Vers la fin, ajouter le jus des fruits. Tartiner la crème sur le biscuit jusqu'à 1 cm du bord. Répartir le reste des framboises et presser légèrement. Rouler le biscuit en serrant bien et réserver au frais jusqu'au moment de servir.

INGRÉDIENTS

Garniture

2½ dl de crème entière
125 g de chocolat blanc, (en petits morceaux)
1 gousse de vanille, grattée
250 g de framboises
1 cc sucre

Pâte

3 blancs d'œufs
1 pincée sel
45 g sucre (1)
3 jaunes d'œufs
45 g de sucre (2)
60 g de farine
30 g de féculé de maïs



LYCÉE BLAISE-CENDRARS LA CHAUX-DE-FONDS

Maturité fédérale en poche

La rédaction de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* félicite les lauréats de son bassin de population et leur souhaite le meilleur pour leur avenir professionnel et privé: Melina

Serena (biologie et chimie), La Ferrière; Nathanael Normandin (philosophie), Saint-Imier; Matti Alex Rissanen (physique et app. des maths), Sonvilier.

■ NL

LETTRE DE LECTEUR

La fête en berne!

23 juin 1974: J'ai participé à ce beau résultat et fêté cette belle surprise. 23 juin 2024: état des lieux: au nord-ouest de la Suisse, une petite région périphérique se déchire en 2 entités politiques différentes. Partageant les mêmes problèmes, on pourrait imaginer de bonnes relations et étroites collaborations, non on ne se reconnaît pas et on cultive les inimitiés.

Dans ce petit coin de pays non seulement on se divise, on crée une quasi-enclave de la partie nord dans la partie sud désorganisant et affaiblissant toute une vallée et une région (écoles, apprentissage, soutiens culturels et autres, etc.).

Une affaire de cœur justifie une ministre jurassienne. L'avenir prévoit le harcèlement et le grignotage de son voisin, promettant de nouveaux petits Moutier avec les tensions et les violences que cela implique. M. Rennwald imagine pouvoir encore récupérer une ou 2 communes autour de Moutier. M. Zuber se moque avec condescendance du renouveau observé sous l'entité Grand Chasseral. M. Lachat

encourage entre deux larmes à continuer la lutte. Comment pourrais-je fêter? Découper et affaiblir son voisin n'est pas un programme politique. Séduire peut en être un. Quand le canton du Jura sera attrayant et que l'appartenance au canton de Berne si lourde à supporter, alors la population du Grand Chasseral fera elle-même sans aide extérieure les démarches nécessaires pour changer son appartenance politique. Mais c'est un rêve. Les slogans entendus ce 23 juin, les panneaux de localité volés me rappellent encore que ce n'est qu'un rêve.

Ce 23 juin, a encore approfondi le fossé d'incompréhension entre les frères jumeaux de ce petit coin de pays du nord-ouest de la Suisse.

L'idéologie fait perdre la raison pas uniquement dans les régions en guerre actuellement.

Comment aurais-je pu fêter?

■ DANIEL CHAIGNAT

Les lettres de lecteur n'engagent que leur(s) signataire(s)

ASSOCIATION DES VACHES ALLAITANTES DU JURA BERNOIS

Une journée familiale autour de l'élevage allaitant pour le jubilé

Depuis 30 ans la détention de vaches allaitantes dans le Jura bernois ne cesse d'augmenter. Cette production de viande de bœuf est une des méthodes les plus naturelles pour produire de la viande et se distingue par une excellente valorisation de l'herbe de nos prés et pâturages.



Pour marquer l'événement, notre association a décidé de faire une journée familiale autour de l'élevage allaitant. La fête se déroulera le dimanche 14 juillet, sur les hauteurs de Malleray à la bergerie de la famille Haldemann.

L'Avajb a choisi cet emplacement, car depuis quelques années, notre société Vache Mère Suisse (VMS), dont notre association fait partie, a installé un sentier appelé Léa et Ben. Ce sentier long de 1,5 km est bien balisé au départ de la ferme John Haldemann. C'est un parcours didacticiel à faire en famille, vous expliquant la détention de vaches allaitantes, ainsi que le comportement à avoir lorsque vous vous trouvez dans

des pâturages avec des vaches et leurs veaux. Lors de notre journée, nous organisons aussi sur place des animations pour les enfants, telles que château gonflable et parcours de tracteurs à pédales. Les visiteurs pourront se régaler auprès de la cuisine sur place.

L'assemblée constitutive de l'association des vaches allaitantes du Jura bernois a eu lieu le 11 août 1994. Au départ l'association comptait 21 membres. Pendant les 30 ans d'existence, le nombre a régulièrement augmenté, pour atteindre les 65 membres à son jubilé.

Au départ l'Avajb a été créé dans la nécessité d'avoir un interlocuteur

du côté des détenteurs de vaches allaitantes dans le Jura bernois pour la place d'élimination de bétail à Tavannes.

Actuellement l'Avajb s'occupe toujours de cette tâche principale, mais fonctionne aussi comme amicale pour les éleveurs de la région. Une fois par année une sortie est organisée pour les membres, avec des visites d'exploitations en Suisse ou à l'étranger.

Egalement sur le programme de l'association se trouve la Foire de Chaindon. Régulièrement des vaches avec leurs veaux sont exposées à Reconvilier, pour pouvoir présenter cette filière et les programmes de

marque de Vache Mère Suisse à un large public.

L'exploitation Haldemann n'a pas été choisi au hasard, pour les festivités de l'Avajb. Robert Haldemann, le père de John, est l'un de pionniers de la détention de vaches allaitantes en Suisse. Déjà en 1968 la famille Haldemann a choisi cette méthode naturelle d'élever le bétail. A ce moment-là, il y avait encore moins de 10 exploitations en Suisse. Aujourd'hui l'Association Vaches Mères Suisse compte plus que 6000 membres, l'association faitière se distingue surtout par ses programmes de marque Natura-Beef et Natura-Veal. Des programmes qui sont reconnus

pour le respect du bien-être animal et la durabilité dans la production de cette viande de bœuf de haute qualité. Tous les membres de l'Avajb sont en règle générale agréés pour les programmes Natura-Beef et Natura-Veal et livrent régulièrement des bêtes dans ces créneaux. Des programmes de marque qui garantissent une plus-value pour le producteur et qui ont fortement contribué au bon développement de la détention de vaches allaitantes en Suisse. ■ MG

Journée familiale autour de l'élevage allaitant. Dimanche 14 juillet, sur les hauteurs de Malleray à la bergerie de la famille Haldemann.

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Sur les traces d'une mystérieuse sorcière

Le Parc Chasseral et son partenaire Graines de Curieux proposent le samedi 6 juillet une balade dans les bois environnants La Neuveville baptisée **Le Rallye de la Sorcière**. Au long d'un itinéraire enchanté, les familles et curieuses et curieux de tous âges découvriront la nature à travers des activités créatives.

« Viens découvrir la nature de ta région à travers des activités ludiques, artistiques et magiques. La Sorcière dévoile ses secrets à qui saura la suivre sur son chemin... Chevauche ton balai et attrape ta baguette, c'est parti pour un fabuleux voyage, là où il est possible de dessiner avec de l'encre de plantes, boire des potions magiques de fleurs et aller à la rencontre de sa pharmacie à ciel ouvert! » C'est ainsi que l'association Graines de Curieux invite les enfants, mais aussi leurs familles, à se lancer dans une balade enchantée dans la forêt, sous forme de rallye, le samedi 6 juillet.

L'association proposera un parcours original à suivre avec, tout au long de

l'itinéraire, différentes activités et énigmes à résoudre pour découvrir les us et coutumes de ce personnage mythique des contes et légendes. Le rallye se déroule sur le circuit de la Balade de la Sorcière.

Au point de départ, situé le long du chemin de la Cascade, les participant(e)s recevront un kit avec matériel et instructions pour partir à l'aventure.

Les départs doivent impérativement être effectués entre 10 h et 10 h 30.

Renseignements pratiques et inscriptions

- Date: samedi 6 juillet de 10 h à 14 h (départs entre 10 h et 10 h 30)

- Départ et arrivée: chemin de la Cascade, La Neuveville
- Prix par personne: 30 francs par adulte, 10 francs par enfant dès 3 ans (avec kit), forfait famille à 50 francs
- Inscriptions: contact@graines-de-curieux.ch ou sur le site de Graines de curieux
- Informations complémentaires: Graines de Curieux, www.graines-de-curieux.ch, contact@graines-de-curieux.ch

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL



Photo: Graines de Curieux

Mettons le cap sur les hauteurs

Une envie de hauteur et d'air frais doublée d'une grosse faim de produits typiques authentiques? Mettez donc le cap sur l'un de nos sommets et régalez-vous dans une auberge de montagne. Qu'elles se disent métairies, buvettes ou restaurants, toutes ont à cœur de soigner un accueil chaleureux et de servir de délectables repas. Pour rallier ces lieux de convivialité, la force du mollet est évidemment la plus saine,

à pied comme à VTT, le moteur d'un véhicule étant par contre nettement moins fatiguant. Mais chacun y trouvera son bonheur et les possibilités sont innombrables, adaptées à tous, quels que soient son âge, sa mobilité, sa famille, etc.

Les délices servis sur nos hauteurs valent le détour: de goûteux jambons en fumants rôtis, de délectable fondue en juteuses viandes de toutes sortes, de meringue noyée d'une

incomparable crème épaisse en alléchant glace maison...

Les plus beaux étés ne se vivent pas forcément au bord de la mer ou dans les Alpes: essayez donc de sillonner nos montagnes en visitant leurs accueillantes auberges! Retrouvez-y un air de vacances et profitez-en pleinement.

Les tenanciers se réjouissent de votre visite!



BISON RANCH
LES PRÉS-FONTIN
FOREST JUMP
Paris ouverture: 10 à Paris
032 330 34 30 - www.bisonranch.ch
Auberge: 100 à Paris
032 330 34 30 - www.bisonranch.ch

Métairie de Meuringue
Famille Christophe & Isabelle Kämpf
Tél. 032 944 12 24 - 2608 Courtelary
www.metairiedemeuringue.ch

Sanglier à la broche
Dimanche 6 octobre dès 12 h
Sur réservation

Ouvert du 24 mai au 27 octobre

métairie pierrefeu
Famille Alex Opplinger - Tél. 079 507 07 26

Langue de bœuf, chaque 1^{er} dimanche du mois
Réservation souhaitée

CABANE RESTAURANT Bragarde
LES PRÉS-D'ORVIL

Cuisine locale, naturelle et herbacée
Nous réalisons des plats gourmands, colorés, attachants et actuels

Contact et réservation:
032 322 49 69 - 079 935 04 87

Station de chargement pour vélo électrique

Restaurant Au Vieux Grenier
Famille Grosjean-Schwerzmann
Milieu de la Fin 17, 2536 Plagne s/Bienne
032 358 15 30, www.auvieuxgrenier.ch
Fermé dimanche, lundi et mardi

Restaurant-Métairie du Bois-Raiguel
Tél. 032 489 19 53 ou 078 642 43 01
bois-raiguel@hotmail.com

Journées spéciales Programme 2024

Vendredi 5 juillet	Filet mignon aux morilles
Vendredi 12 juillet	Tartare de bœuf
Jeudi 1 ^{er} août	Brunch de 10 h à 14 h avec 3 buffets + musique
Vendredi 9 août	Langue de bœuf (Zunge)
Vendredi 16 août	Rosbif, frites maison
Vendredi 23 août	Filet mignon aux bolets
Vendredi 30 août	Daube, Suure Mocke
Vendredi 6 septembre	Langue de bœuf (Zunge)
Dimanche 15 septembre	Menus du Jeûne fédéral, Bettag Menus
Ve, sa, di 20, 21, 22 septembre	Bouchoyade, Metzgate

Fermé le lundi • Semaine de 10 h à 14 h et de 17 h à 22 h
Samedi 10 h à 23 h • Dimanche 10 h à 17 h • Famille Marcel Bühler

La Petite Douanne Twannbergli

Famille Daniel Bühler
2608 Montagne de Courtelary - Alt. 1302 m
☎ 032 944 12 37

Jobert
Ouvert de mi-mai à début novembre (vendredi soir à dimanche)
Merci de réserver!

Famille Bühler
www.jobert.ch
info@jobert.ch
032 489 19 12

Votre Métairie face au Chasseral

restaurant golf les bois
Tartare de bœuf coupé au couteau

HIT D'ÉTÉ au fil des saisons
Chanterelles fraîches, melon, tomates antipasti à l'italienne
Salade de fruits de mer, estivale gourmande, vitello tonnato
Poissons frais grillés, fruits de mer, moules de bouchot
Glaces italiennes et fruits frais en dessert

Anniversaire Garden Party
Fêtons ensemble
sur réservation

20 juillet 2024
10^e saison

Et aussi
1^{er} août Brunch National dès 12 h
Buffet froid chaud et dessert *Le tour de Suisse*
En Novembre réservez votre place pour la St-Martin et nos soirées coréennes
Nos anniversaires, sorties de bureau d'entreprise...
Demandez nos offres sur mesure
Bon cadeau, foie gras maison...
Commandez vos cadeaux qui font plaisir

Fabian et Keunhyung ADAM
2336 Les Bois, 032 961 18 26 info@restaurantdugolflesbois.ch
www.restaurantdugolflesbois.ch

carte allon

Ouverture officielle avec fête alpestre à La Werdtberg

Samedi 6 juillet
Grillade, Fondue, Raclette
Démonstration des lutteurs juniors de Péry-La Heutte
Echo de la Doux, Cormoret
Gemischtes Chörl Anemone
20 h Marc Tschanz

Dimanche 7 juillet
dès 10h Brunch (sur réservation)
Grillade
Jodlerclub Echo des Montagnes, Mont-Soleil
Jodleur-Club Gamsflue, Péry-La Heutte
Ecole Schwyzoise, Reconvilier
Réservation: la-werdtberg.ch - 032 944 30 50

La Cuisinière

Belle terrasse et grande place de jeux pour les enfants

Spécialités campagnardes
Joli choix de menus pour vos rencontres et fêtes de famille
Viandes fumées de fabrication maison

Fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.

Famille Christelle & Denis Léchot-Bürgli
Les Prés-de-Cortébert / 2607 Cortébert / 032 489 19 24
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch



Grande place de parc
Grosser Parkplatz

PRO SENECTUTE

Tai Chi

Judis de 14 h 15 à 15 h 15 à La Chaux-de-Fonds Inscription: 032 886 83 02.

Gymnastique

Sélection de cours de gym dans lesquels il reste encore des places: lundis de 9 h à 10 h à La Chaux-de-Fonds; mardis de 15 h 15 à 16 h 15 à Travers; jeudis de 17 h 30 à 18 h 30 à Hauterive. Inscription: 032 886 83 02.

Danse

Danse assise: jeudis de 14 h à 15 h à Diesse Danser et bouger en musique tout en étant assis sur une chaise. Possible également en fauteuil roulant. Inscription: 032 886 83 86.

Dances du Monde

Chaque jeudi de 14 h 30 à 16 h à Cernier Dansez sur des musiques de différents pays en améliorant la mobilité, l'équilibre, mais aussi la mémoire tout en partageant un moment de convivialité. Encadrement: Francine Schafroth. Info et inscription: 032 886 83 02.

CrossFit des aînés

Chaque mardi et jeudi de 10 h 30 à 11 h 30 à Cressier Adaptée aux seniors, cette activité en vogue combine principalement la force athlétique, l'haltérophilie, la gymnastique et les sports d'endurance. Encadrement: Marie Vogt. Info et inscription: 032 886 83 02.

Entraînement urbain

Chaque mardi de 11 h à 12 h à Neuchâtel Cette activité permet de faire du sport de manière créative, en plein air et par tous les temps. L'espace public et ses infrastructures deviendront votre nouvelle salle de sport! Encadrement: Jean-Marie Mangilli. Info et inscription: 032 886 83 02.

Randonnée

Mardi 9 juillet, 14 h-17 h, randonnée 4 étangs des Franches-Montagnes Rendez-vous: 14 h au parking (payant) de la Theurre. Temps de marche et dénivelé: 3 h 15, 200 m. Niveau moyen. Responsable et inscription: Annemarie Willemin, 078 858 92 75.

Mardi 16 juillet, 14 h-17 h, randonnée Gorges de Perrefitte Rendez-vous: 14 h au parking du restaurant de l'Etoile à Perrefitte. Temps de marche et dénivelé: 3 h, 310 m. Niveau difficile. Resp. et inscription: Yves-Alain Aubry, 079 459 67 45.

Jeudi 18 juillet, Course d'un jour: circuit au sommet du Stanserhorn (NW) Rendez-vous: départ de La Chaux-de-Fonds: 7 h 30. Départ de Neuchâtel: 8 h. Trajet en car: depuis La Chaux-de-Fonds ou Neuchâtel jusqu'à Stans. Trajet en voiture individuelle jusqu'à Stans. Horaire du rendez-vous à Stans à définir. Inscription nécessaire jusqu'au 5 juillet. Pique-nique tiré du sac. Resp: Gérard Strahm, 078 631 58 99, Katharina Oppliger, 077 444 37 03.

Sortie à vélo

Mercredi 10 juillet, 13 h 30, sortie à vélo La Fringeli Rendez-vous: 13 h 30 au terrain de foot à Courroux. VTT, niveau difficile. Distance 30 km. Resp. et inscription: Nicole Chételat Luchinger, 079 473 73 52.

Tables d'hôtes

Bévilard La Table des Cerisiers, vendredi ou dimanche 2 fois par mois Les tables d'hôtes vous proposent de partager un moment de convivialité tout en prenant un menu équilibré. Prix: 15 francs. Toutes les personnes à la retraite peuvent participer à ces repas. Inscription et informations: 079 581 04 21, aj.prosenectute.ch/tables.

Soutien informatique

Nouveau: dépannage informatique dans le Jura Vous avez un souci d'informatique que vous n'arrivez pas à résoudre? Vous aimeriez des explications sur diverses fonctions de votre ordinateur? Contactez-nous et recevez la visite d'une personne qui viendra vous donner un coup de main. Responsable: Eddy Hippolyte Legrand. Contact: 032 886 83 20.

■ PRO SENECTUTE

PRO SENECTUTE ARC JURASSIEN

Augmentation du prix des repas livrés aux seniors

Après l'annonce de la réduction de 92 000 francs de la subvention 2024 à son secteur de repas à domicile décidée en avril dernier par le Gouvernement jurassien, la Fondation Pro Senectute Arc Jurassien se voit contrainte de prendre des mesures



La mission de Pro Senectute Arc Jurassien (PSAJ) est de soutenir et d'accompagner les personnes à la retraite pour qu'elles restent autonomes et en bonne forme le plus longtemps possible à domicile. Tous ses domaines d'activités et ses prestations concourent à ce but; notamment son service de repas à domicile qui fournit aux aînés une alimentation équilibrée 365 jours par an.

En tant qu'organisation privée sans but lucratif et agissant sur l'ensemble de l'Arc jurassien, PSAJ réalise des tâches inscrites dans la politique

publique de la vieillesse qu'il appartient aux Cantons et à la Confédération de déployer; notamment au travers de leurs planifications médico-sociales (PMS). Le but de ces PMS est celui qui constitue l'ADN de PSAJ: permettre aux populations âgées de rester à domicile dans de bonnes conditions, ce qui concourt à réduire les coûts à la charge des Cantons dans le domaine hospitalier et celui de l'hébergement en EMS, mais également en évitant l'instauration de mesures de curatelle.

Le vieillissement démographique génère une augmentation importante

du travail à accomplir pour atteindre cet objectif. Cette augmentation est particulièrement forte dans l'Arc jurassien depuis la pandémie de Covid-19, alors que les financements publics n'ont pas été adaptés à la hausse ou alors que très partiellement.

En février dernier, notre Fondation communiquait sur la situation de surcharge que subit notre consultation sociale et le déficit que cela entraîne pour l'ensemble de l'organisation.

Dans un tel contexte, la réduction décidée sans aucune concertation par le Gouvernement jurassien oblige

malheureusement notre Fondation à reporter le manque à gagner sur les bénéficiaires de la prestation, à savoir les 510 personnes âgées dans le Jura qui se nourrissent sainement et quotidiennement grâce à notre service de repas à domicile: depuis le 1^{er} juillet, le prix du repas passera à 19 fr. 80 à la place de 19 francs.

Dans une logique purement financière, PSAJ aurait dû adapter le prix à 20 fr. 60, mais la Fondation a décidé d'utiliser un fonds constitué par le legs de feu Marguerite Bachmann pour atténuer l'impact financier sur la bourse des clients jurassiens du service des repas durant le second semestre 2024.

Pro Senectute Arc Jurassien, même si elle comprend les soucis financiers de la République et Canton du Jura, exprime sa vive inquiétude et espère que les futures discussions avec le Gouvernement jurassien permettront de trouver une solution pour la suite, puisqu'actuellement le Service de l'Action sociale annonce à PSAJ pour 2025 une nouvelle réduction deux fois plus importante que celle déjà imposée!

■ PRO SENECTUTE ARC JURASSIEN

Plus d'information sur notre service des repas à domicile:
<https://aj.prosenectute.ch/repas>



Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

LA SITUATION DES GLACIERS S'EST AMÉLIORÉE CETTE ANNÉE



Tony

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Avec EcoPouce, on lève le pouce en toute sécurité

Lancée au printemps 2022, l'application EcoPouce, qui permet de covoiturer entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier de façon solidaire, gratuite et sécurisée, a été revue de fond en comble. Ses défauts de jeunesse ont été réglés. La version de 2024 s'en voit simplifiée : plus aucune inscription n'est nécessaire pour les conducteurs, seuls les passagers et passagères peuvent s'inscrire pour sécuriser leur trajet.



Solidaire et écoresponsable, EcoPouce est au service de toutes et tous. Une fois inscrit(e), il suffit de télécharger l'appli et de se lancer, photo : ecopouce.ch



Six emplacements situés entre Villiers et Saint-Imier permettent aux conducteurs et conductrices d'effectuer une prise en charge de façon sécurisée, photo : ecopouce.ch

Le Parc Chasseral et ses nombreux partenaires ont complètement revu l'application EcoPouce, qui permet de covoiturer de façon sécurisée entre Villiers et Saint-Imier, un tronçon qui ne compte aucun transport public. L'application, gratuite, permet de pratiquer l'autostop en toute sécurité au départ d'emplacements choisis pour le confort des utilisateurs et des automobilistes prêts à prendre du monde à bord.

Un fonctionnement simplifié à l'extrême

Six emplacements situés entre Villiers et Saint-Imier, clairement indiqués, permettent aux autostoppeurs et autostoppeuses d'attendre un covoiturage de façon sécurisée. Une fois inscrit(e) sur l'application – la procédure ne prend que quelques secondes –, le passager ou la passagère scanne le QR-code de l'emplacement puis a la possibilité d'entrer le numéro de

plaque de la voiture – ou le nom de l'automobiliste – qui le ou la prendra en charge. Une fois arrivé(e) à destination, il ou elle annonce tout simplement la fin de sa course sur l'application. La procédure est terminée.

L'avantage, par rapport à de l'autostop traditionnel, repose sur l'enregistrement de la course via la plaque du véhicule qui, en cas de problème, peut être identifié. Les données enregistrées sont conservées sur un serveur

sécurisé et automatiquement éliminées après 15 jours. Elles ne sont pas transférées à des tiers.

Autostop 2.0 en mode régional

La création de cette ligne de covoiturage spontanée entre dans le cadre de la mission du Parc Chasseral de développer des alternatives au transport motorisé individuel, en vue d'une transition vers davantage de durabilité. Un objectif partagé par

les partenaires de cette offre ancrée au niveau régional. EcoPouce est largement soutenu par les communes de Val-de-Ruz et Saint-Imier, avec un appui fort de plusieurs partenaires dans les transports régionaux : transN, CITraP-NE et objectif : ne. L'application numérique a été développée sur le plan technique par le ceff Industrie de Saint-Imier.

■ PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Stratégie de communication redynamisée

Dans le but de se rendre plus visible auprès de la population et de la sensibiliser au système institutionnel bernois, le CJB a décidé de revoir sa stratégie de communication

Le CJB a, depuis quelques mois, entamé des réflexions sur sa communication et, avec le soutien de l'Office de la communication du canton de Berne (ComBE), a décidé de réviser certains de ses outils et d'en intégrer de nouveaux afin de renforcer sa visibilité auprès de la population.

Dès à présent, les communiqués de presse se présenteront sous une forme nouvelle reprenant le format cantonal. Quant à son contenu, quelques sujets choisis seront développés afin de les mettre en valeur pour la population de la région. Le CJB continuera également d'inviter les médias à des conférences de presse lorsque les thèmes traités nécessiteront des informations complémentaires et d'ouvrir ses séances plénières au public une fois par année.

Prochainement sera mis en place un abonnement aux actualités du CJB sur son site internet. Toutes les personnes intéressées pourront recevoir par courriel gratuitement et automatiquement tous les communiqués de presse du

CJB. Finalement, le CJB sera, à terme, également présent sur le réseau social LinkedIn dans le but de diffuser plus largement ses communications.

Toutes ces nouveautés complètent d'autres actions comme les cours dispensés chaque année, en collaboration avec le CAF, aux étudiantes et étudiants de la BFH et du Gymnase de Bienne et du Jura bernois.

Grâce à ces nouvelles mesures, le CJB espère accroître sa visibilité et sa

crédibilité auprès des habitantes et habitants de la région du Jura bernois.

■ JS

Subventions versées dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds du sport et du Fonds de loterie. Tableaux récapitulatifs sur le site internet à l'adresse suivante : www.conseildujurabernois.ch/subventions.html.



Photo : www.cjb.ch

Le CJB réagit aux événements du 23 juin à Delémont

Lors de la fête du cinquantième anniversaire du plébiscite du 23 juin qui a conduit à la création du canton de Jura, les panneaux de localités du Jura bernois, mystérieusement disparus il y a quatre mois, ont réapparu sur une remorque tirée par un tracteur lors du cortège du Mouvement autonomiste jurassien (MAJ)

Surpris par cette action et fortement préoccupé par les propos tenus par le groupe Bélier en marge de la manifestation tels que *On ne vous laissera pas au bord de la route*, allusion aux localités francophones restées bernoises, *Jura Sud, terre occupée* ou encore *Ce n'est que le début, continuons le combat*, le CJB dénonce cette attitude contre-productive et rappelle qu'au travers de la Déclaration d'intention de 2012, les communes ont eu la possibilité de faire valoir, en votations populaires, leur droit quant à leur appartenance cantonale.

Face à ces événements, et à la réaction du gouvernement jurassien, le CJB a interpellé le Conseil-exécutif bernois afin que ce dernier s'assure de l'engagement de son homologue jurassien à respecter les termes du Concordat et

que les poursuites pénales à l'encontre des auteurs des vols des panneaux des localités soient menées.

Ce dernier incident pouvant tomber sous plusieurs infractions pénales, le CJB aimerait s'assurer que les procédures pénales soient instruites avec célérité et avec la collaboration des diverses autorités jurassiennes.

Suite aux festivités du 23 juin, le CJB déplore avec quel mépris certains propos ont été tenus à l'encontre du Jura bernois.

Malgré ces événements regrettables, le CJB réitère son engagement en faveur d'un règlement définitif de la Question jurassienne, maintient son engagement pour un Jura bernois uni et continue d'œuvrer pour des relations apaisées et constructives avec le canton du Jura. ■ CJB

Agenda

- Fête du village, Cortébert
- Soirée Ramène ta grillade, organisée par le Parlement des Jeunes, place du Marché, Saint-Imier, dès 18h30

SAMEDI 6 JUILLET

- Fête du village, Cortébert
- Vide-dressing, salle communale, Courtelary, de 14h à 18h

DIMANCHE 7 JUILLET

- Fête champêtre, chalet du Ski-club Courtelary, dès 11h

SAMEDI 13 JUILLET

- Verre de l'amitié devant la bijouterie Pelletier, pour son dernier jour, Tramelan, de 10h-14h

MERCREDI 21 AOÛT

- Vernissage de l'exposition de photos de François Vermot, CIP, Tramelan, 18h30

SAMEDI 24 AOÛT

- Future Days 24, Tramelan

MERCREDI 28 AOÛT

- Des livres et nous, club de lecture, CIP, Tramelan, de 17h à 18h

JEUDI 29 AOÛT

- Conférence Mots et expressions de l'Arc jurassien, petit parcours orthographique, de Mathieu Avanzi, CIP, Tramelan, 19h30
- Soirée scrabble, CIP, Tramelan 18h45

MERCREDI 4 SEPTEMBRE

- Cyberthé, Espace Jeunesse d'Erguël, Saint-Imier, de 10h à 12h
- Né pour lire, CIP, Tramelan, 9h30

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

- Journée nationale des Bourgeoisies

MERCREDI 25 SEPTEMBRE

- Des livres et nous, club de lecture, CIP, Tramelan, de 17h à 18h

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

- Festival international de BD Tramlabulle, CIP, Tramelan
- Concert Les P'tits chats, Human Jukebox, CIP, Tramelan, 21h

SAMEDI 28 SEPTEMBRE

- Festival international de BD Tramlabulle, CIP, Tramelan
- Le nouveau spectacle de Thierry Meury et Véronique Mattana, CIP, Tramelan, 21h
- Les musiciens de Brême, spectacle de marionnettes, CIP, Tramelan, 11h
- Tisouris et les 4 vents, spectacle de marionnettes, CIP, Tramelan, 14h

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE

- Festival international de BD Tramlabulle, CIP, Tramelan
- Les musiciens de Brême, spectacle de marionnettes, CIP, Tramelan, 15h
- Tisouris et les 4 vents, spectacle de marionnettes, CIP, Tramelan, 11h15

EXPOSITIONS

- Exposition de peintures de Célia Broquet, restaurant de l'Hôpital de Saint-Imier, jusqu'au 31 octobre. Lu-ve 8h-17h, sa et di 9h-17h
- Expo de peintures de Valérie Roulin, Quai29, Sonceboz, dernier jour
- Exposition en plein air, au défi de la transition, une histoire de nos paysages de 1900 à...2040, Tramelan, jusqu'au 29 septembre, accessible tant qu'il fait jour
- Rencontre photographique, CIP Tramelan, jusqu'au 6 juillet. Lu-ve de 8h-20h, sa de 15h-20h

- Exposition de photos deJef Fleury, Espace noir, St-Imier, dernier jour
- Patrimoine? L'éloquence des murs, exposition de photos de François Vermot, CIP, Tramelan, du 21 août au 20 septembre. Lu-sa de 8h à 20h

Communes

Pour les horaires particuliers (fin d'année, vacances), veuillez vous référer aux avis ou aux sites internet.

AGENCE AVS

■ **DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 53, avs@perylaheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

■ **CORGÉMONT** Lundi: 8h30-11h30 et 17h-18h, mardi-jeudi: 8h30-11h30 et 16h-17h, vendredi: 8h30-11h30, Grand-Rue 15, 2606 Corgemont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. ■ **CORMORET** Lundi: 15h-18h, mercredi: 14h30-16h30, jeudi: 9h30-12h, Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. ■ **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 16h-18h, rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. ■ **COURTELARY** Lundi, mercredi et jeudi: 7h30-11h45 (après-midis sur rendez-vous préalable), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. ■ **LA FERRIÈRE** Lundi: 16h-18h, mercredi et jeudi: 10h-12h; permanence téléphonique: lundi et jeudi: 9h-12h et 14h-17h, mercredi et vendredi: 9h-12h, rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. ■ **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16h-18h, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. ■ **ORVIN** Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30), mercredi: 10h30-12h, vendredi: 10h30-12h, La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. ■ **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h et 14h-18h, mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry-La Heutte, 032 485 01 50, commune@perylaheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. ■ **RENAN** Lundi: 8h-12h et 13h30-18h30, mardi-vendredi: 8h-12h, rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. ■ **ROMONT** Mercredi: 11h-13h et 16h-18h, route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. ■ **SAINT-IMIER** Lundi et mercredi: 9h-11h30 et 14h-17h, mardi: 14h-17h, jeudi: 14h-18h, vendredi: 9h-11h30 et 14h-16h, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. ■ **SAUGE** Mardi et jeudi: 15h-17h, Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. ■ **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8h-12h et 16h-18h, mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h et 16h-17h30, vendredi: 8h-12h, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. ■ **SONVILIER** Mardi et mercredi: 8h-12h, jeudi: 8h-12h et 13h30-17h30, permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h et 13h30-15h30, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche Les Razmokets: 032 940 14 86. Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66. Ecole de Mont-Soleil Aux Pruats: 032 961 15 49. ■ **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9h-11h45 et 14h-16h45, mercredi: 14h-16h45, jeudi: 9h-11h45 et 14h-18h, vendredi: 9h-11h45 et 14h-16h, Hôtel de

Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. ■ **VILLERET** Lundi-jeudi: 9h-12h, rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

Loisirs

BIBLIOBUS UPJ

■ **CORGÉMONT** Mardi 3 septembre: 15h15-17h, gare. ■ **FRINVILLIER** Mardi 20 août: 16h15-17h, entrée du village. ■ **LA FERRIÈRE** Samedi 6 juillet: 9h45-11h45, commune. ■ **ORVIN** Mardi 20 août: 17h45-19h30, centre du village. ■ **PLAGNE** Vendredi 23 août: 17h30-19h15, ancienne école primaire. ■ **ROMONT** Vendredi 23 août: 16h-17h, entrée du village. ■ **SONCEBOZ** Mardi 27 août: 16h30-19h30, commune. ■ **VAUFFELIN** Vendredi 23 août: 14h30-15h30, place du village. www.bibliobus.ch.

BIBLIOTHÈQUES, LUDOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUES

■ **CORMORET Bibliothèque** Mardi: 17h-18h30, collège, 2612 Cormoret. ■ **CORTÉBERT Bibliothèque** Mercredi: 13h30-14h et 19h30-20h, école, rez-de-chaussée, 2607 Cortébert. ■ **COURTELARY Bibliothèque** Lundi: 15h-17h30, mardi: 17h-19h, jeudi: 15h-16h30, vendredi: 9h30-10h30, collège, 2608 Courtelary. ■ **PÉRY-LA HEUTTE Bibliothèque** Mardi: 15h15-17h15, jeudi: 17h-19h, collège, 2603 Péry-La Heutte. ■ **SAINT-IMIER Bibliothèque régionale** Mercredi: 14h-18h, jeudi: 9h-18h, vendredi: 9h à 19h. Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliotheque, catalogue en ligne: nouveautés. Ludothèque Mercredi et vendredi: 15h-18h, rue du Marché 6, 2610 Saint-Imier, info@ludothquesaintimier.ch, 077 456 82 00, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque. ■ **SONVILIER Bibliothèque** Lundi: 17h30-19h30, mercredi: 16h-18h, collège, 2615 Sonvilier. ■ **TRAMELAN Médiathèque du Centre interrégional de perfectionnement (CIP)** 1^{er} samedi du mois: 9h-12h, lundi-vendredi: 13h-18h, mercredi: 13h-20h, chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch. ■ **VILLERET Bibliothèque** Mardi: 9h-10h et 15h-18h, jeudi: 18h15-19h, rue principale 20, 2613 Villeret.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

■ **LA TANNE Archives et Bibliothèque de la Conférence Mennonite Suisse** Visite guidée sur demande (15 francs par personne), chapelle du Jean Gui, Jean-Gui 53, 2720 Corgemont, 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. ■ **SAINT-IMIER Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)** Sur rendez-vous, en principe, lundi et mercredi: 9h-17h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. ■ **Mémoires d'ici** Lundi et jeudi: 14h-18h, rue du Midi 6, 2610 Saint-Imier, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

CHOCOLATERIES

■ **COURTELARY Chez Camille Bloch** Parcours Découverte: mardi-dimanche 9h30-18h (dernière entrée à 16h30). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche 9h30-18h. La place de jeux: mardi-dimanche 9h30-18h. Grand-Rue 21, 2608 Courtelary, 032 945 13 13, welcome@chez-camillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch. ■ **Christophe Chocolatier** Lundi-vendredi: 8h30-12h30 et 14h-18h30, samedi: 8h-16h, dimanche: 10h-12h. Grand-Rue 48, 2608 Courtelary, 032 944 30 68, info@christophe-chocolatier.ch, www.christophe-chocolatier.ch.

GYMNASTIQUE

■ **CORGÉMONT** Gym Seniors: mercredi, dames 9h-10h, messieurs 10h-11h, mixtes 14h-15h, halle de La Combe, 2606 Corgemont, 079 105 40 34 (Danielle Beraldo). ■ **CORMORET** Gym des aînés Bel Automne: mardi 9h-10h15, salle de gym, 2612 Cormoret, 032 944 18 02 (Fifi). Gym-parents: mercredi 10h-11h, salle de gym, 2612 Cormoret, 079 713 01 84 (Catherine Huguélet). ■ **COURTELARY** Gym dames: lundi 19h30-20h30, salle de gym, 2608 Courtelary. Volley dames: mercredi 20h-22h, salle de gym, 2608 Courtelary, feminasportsfsc@gmail.com. Gym des aînés: mercredi 14h-15h, 032 944 18 02, salle de gym, 2608 Courtelary. ■ **ORVIN** Lundi: 16h30, halle, 2534 Orvin. ■ **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14h15, halle de Péry, 2603 Péry-La Heutte. Fit Challenge: samedi ou dimanche (variable): 11h-12h, place rouge, 2603 Péry-La Heutte, 079 580 79 16, gratuit. ■ **PLAGNE** Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires), centre communal, 2536 Plagne. ■ **SONCEBOZ** Ladyfit (femmes): mardi 19h30-20h30, halle de gym, 2605 Sonceboz, ladyfit-sonceboz@gmail.com, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an. ■ **VILLERET** Gym des aînés: lundi 17h-18h, halle de gym, 2613 Villeret.

JEUNESSE

■ **PÉRY-LA HEUTTE Centre Animation jeunesse (CAJ)** Mercredi: 13h-19h, jeudi: 13h30-18h, vendredi: 15h-21h, centre communal, rue du Collège 10, 2603 Péry, 079 137 65 41, www.pery-laheutte.ch. ■ **SAINT-IMIER Espace Jeunesse Erguël** Mardi: 16h-18h, accompagnement projet individuel ou de groupe jeunes de 10 à 20 ans. Mercredi: 14h-18h, animations (voir programme sur le site internet). Deux mercredis par mois: 13h30-17h, animations pour enfants de la 2^e à 5^e Harmos, dans les locaux de la Maison d'ici et d'ailleurs, rue de La Chapelle 2, 2610 Saint-Imier, 2 francs par enfant (dates sur le site internet et réseaux sociaux). Jeudi: 15h15-18h30, animations (voir programme sur le site internet). Vendredi: 15h15-21h30, animations et un repas communautaire par mois (voir programme sur le site internet). Jeunes dès la 6^e Harmos jusqu'à 20 ans qui sont domiciliés à Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret, Courtelary et Saint-Imier. Rue de la Zouc 1, 2610 Saint-Imier, 032 940 12 17, ☎ 077 481 71 34, espacejeunesse@saint-imier.ch, 📍 espacejeunesse.erguel, 📍 espacejeunesseerguel, 📍 Espace Jeunesse D'Erguel eje_2610. ■ **TRAMELAN Action Jeunesse Régionale (AJR)** Jeudi: 16h-18h, vendredi: 17h-21h, rue du Pont 20, 2720 Tramelan.

MUSÉES

■ **ORVIN Maison des Sarrasins** Ouvert sur demande, entrée libre, au cœur du village, 2534 Orvin, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch. ■ **SAINT-IMIER Musée Longines** Lundi-vendredi: 9h-12h et 14h-17h, réservation recommandée, Les Longines 8, 2610 Saint-Imier, 032 942 54 25, www.longines.com/fr-ch/univers/museum. ■ **Musée de Saint-Imier** rue Saint-Martin 8, 2610 Saint-Imier, 032 941 14 54, musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch.

PISCINES

■ **SAINT-IMIER Piscine d'Erguël** lundi à dimanche: 9h-20h, septembre: 9h-19h, sur le Pont 24, 2610 Saint-Imier, 032 941 28 42 (contact principal: commune de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, 032 942 44 56, info@saint-imier.ch, saint-imier.ch). ■ **SAINT-IMIER Piscine couverte** Fermée jusqu'à nouvel avis, elle reste accessible pour les écoles avec son bassin de 16 mètres de longueur sur 5 mètres de large, Beau Site 1, 2610 Saint-Imier. ■ **TRAMELAN Piscine du Château** lundi-dimanche: 9h-20h (19h dès le 21 août), fermeture le 16 septembre, Chemin du Château 30, 2720 Tramelan, caisse et réservation écoles: 032 487 59 50, buvette: lundi-jeudi et dimanche: 9h-23h30, vendredi-samedi: 9h-00h30, 032 487 59 26.

Impressum

Journal d'annonces et d'information, 12500 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Éditeur: Imprimerie Bechtel SA, Bellevue 4, 2608 Courtelary. Heures d'ouverture: lundi-jeudi: 7h30-12h et 13h30-17h, vendredi: 7h30-12h. L'équipe Rédacteur en chef: Stéphane Bechtel. Mise en pages: Coraline Bolle, Claude Sansonnens, Nathalie Rose, Maéva Lauber (apprentie). Correction et facturation: Nicole Lorliol. Publicité: Franziska Bechtel. Impression: Druckzentrum Bern. Distribution: La Poste.

MARCHE, RANDONNÉE

■ **COURTELARY Ski club** Préparation Fête champêtre: samedi 6 juillet. Fête champêtre: dimanche 7 juillet.

Services

CARTONS DU CŒUR

■ **JURA BERNOIS** Mercredi: 8h30-11h30, 079 656 36 00, dates de fermeture sur www.cartons-du-coeur-jb.ch.

NEZ ROUGE

■ **SUISSE** 0800 802 208, www.nezrouge.ch.

TABLE COUVRE-TOI

■ **SAINT-IMIER** Mardi: 10h-10h45, 032 942 44 94, www.tischlein.ch.

Urgences

Ambulance 144
Centre antipoison 145
Feu 118
Police 117

DENTISTE DE GARDE

■ **JURA BERNOIS** 032 466 34 34.

DÉPANNAGE

■ **DISTRICT DE COURTELARY** 032 489 28 28 (centrale). ■ **Touring Club Suisse (TCS)** 0800 140 140.

HÔPITAUX

■ **Hôpital du Jura bernois** Moutier: 032 494 39 43, Saint-Imier: 032 942 24 22, www.hjbe.ch.

MÉDECINS DE GARDE

■ **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24, 032 941 37 37. ■ **ORVIN, SAUGE ET ROMONT** 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. ■ **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18h-8h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PHARMACIES DE GARDE

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée. ■ **SAINT-IMIER** Du 5 au 11 juillet: pharmacieplus du val-lon, 032 942 86 86. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45. ■ **TRAMELAN** Du 5 au 11 juillet: pharmacieplus Schneeberger, 032 487 42 48. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 18h30-18h45.

PSYCHIATRIE

■ **RÉGION BIENNOISE** Service pour personnes en détresse, les proches et les médecins, 0848 000 660, 24 heures sur 24 tous les jours de l'année.

SERVICES FUNÈBRES (PERMANENCE)

■ **VALLÉE DE TAVANNES Par8** 0848 77 88 88. ■ **VALLON DE SAINT-IMIER Paroisses réformées de l'Erguël** 0800 225 500.

SOINS À DOMICILE

■ **BAS-VALLON Service d'aide et de soins à domicile** route de Sonceboz 1, 2604 La Heutte, 032 358 53 53, téléphone national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch. ■ **VALLON DE SAINT-IMIER Service d'aide et de maintien à domicile, soins en diabétologie** chemin des Pâturages 2, 2612 Cormoret, 079 439 28 95, samaid@bluewin.ch, www.samaid.com. ■ **Service d'aide et de soins à domicile** rue de Jonchères 60, 2610 Saint-Imier, 032 941 31 33, info@sasdoval.ch, www.sasdoval.ch.

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil



Agence de communication

Graphisme / Site web / Campagne publicitaire / Création de stand / www.clin-d-oeil.net

Contact: 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechteli-imprimerie.ch. Tarifs: rédactionnel: voir charte éditoriale (QR-code ci-dessus), annonces: www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/, abonnement annuel: 99 francs (TVA comprise). Délais de remise des publications: sport, paroisses, divertissement et utile: lundi soir. Feuille Officielle du District de Courtelary: mardi 12h. Rédactionnel et annonces: mercredi 9h. Adieux: mercredi 9h ou sur demande.

Grand Chasseral imprimé en suisse

CLUB ATHLÉTIQUE COURTELARY

Finale cantonale UBS Kids Cup

Samedi 29 juin, ils étaient douze à représenter les couleurs du CAC lors de la finale cantonale de l'UBS Kids Cup à Delémont



Lara Magalhes Ribeiro 2^e, Eva Bounameaux 1^{re} et Ylena Blanchard Mollier 3^e

Cette finale cantonale a réuni tous les meilleurs athlètes du Jura bernois et du Jura qui s'étaient qualifiés lors des diverses éliminatoires locales. Heureusement nous avons évité la grosse tempête annoncée. Par contre il faisait très chaud, humide et sous un ciel couvert.

Durant la matinée, Silvan Wicki, athlète de l'équipe suisse et spécialiste du sprint, est venu encourager les enfants et a signé des autographes.

Malgré cette grosse chaleur, nos jeunes ont fait de très bons résultats. Tous âgés entre 8 et 15 ans, ces jeunes devaient participer à trois disciplines

obligatoires: 60 m, saut longueur et lancer de la balle 200 g.

Après avoir effectué un magnifique concours, trois athlètes ont remporté une très belle médaille de bronze. Il faut dire que la concurrence était très forte, mais cette médaille est vraiment méritée pour trois jeunes filles. Il s'agit de Eloane Costoya, 10 ans, Ylena Blanchard Mollier, 14 ans et Elise Zbinden, 15 ans.

Quant à nos autres athlètes engagés, leurs performances ne sont pas non plus à négliger. Alessio De Matteis, 13 ans, termine 6^e. Les trois suivants, tous âgés de 12 ans, Oliver Gilgen 6^e, Yohan Junod 8^e et Noah Loffroy 9^e. Lenny Amez-Droz 11 ans, 7^e, Liv Blanchard Mollier, 11 ans, 13^e, Guillaume Charmillot 10^e et Lilio De Matteis 14^e, tous deux âgés de 10 ans. Et notre plus jeune athlète âgée de 8 ans, Léanne Zill termine 14^e.

Bravo à tous les participants et après cette chaude journée, quelques-uns ont fini à la piscine qui se trouve juste à côté du stade!

Pour la plupart, cette première moitié de saison s'est terminée par cette finale et une pause estivale est la bienvenue.

Un bel été à vous tous. ■ AKS

Des week-ends chargés au CAC



De gauche à droite: Lila Kohli, Ylena Blanchard Mollier, Laurent Pantet, Aytana Ramos Lopez et Elise Zbinden

Le 21 juin, 4 filles du CAC ont fait pour la première fois un relais. Aytana Ramos Lopez étant une U18, les 3 autres filles, Ylena Blanchard Mollier, Lila Kohli et Elise Zbinden ont dû concourir dans une catégorie en dessus de la leur. Le 4 x 100 m couru en 56"03 a été une très belle expérience pour ces 4 jeunes filles. Malheureusement, en raison d'une erreur des responsables sur place, elles n'ont pas pu être alignées pour la finale. Mais tout le monde était très fier d'apprendre cette qualification peu après.

Deux jours plus tard, nous nous sommes retrouvés à Colombier pour les championnats jurassiens et

neuchâtelois. Cinq de nos athlètes ont fait la route pour donner leur meilleur d'eux-mêmes dans leurs disciplines de prédilection. Maxime Monachon a remporté une médaille d'or en saut en hauteur et une médaille de bronze en saut en longueur, il a aussi battu son record personnel avec 13"28 au 100 m. Aytana est montée sur la 2^e marche du podium au 100 m haies et a fait sa meilleure performance au sprint en 14"91 et au saut en longueur avec 4 m 48. Chez les filles U16, au 80 m, Elise s'est qualifiée pour la demi-finale et Ylena pour la finale.

Nous félicitons tous les coureurs pour leurs belles performances. ■ EZ

GOLF-CLUB LES BOIS

Championnats du Club

Pour le Golf-Club Les Bois, le weekend du 29 juin a rimé avec les Championnats du Club. Ce tournoi qui se déroule sur 2 jours (36 trous) a vu 90 joueurs s'affronter dans 4 catégories.

Chez les Juniors, c'est Clothilde Epitoux qui a remporté la mise avec des cartes de 92 et 96, ne devançant respectivement Ivo Verardo et Nadia Mojon que de 1 et 2 coups.

Dans la catégorie Dames, ce fut tout aussi serré, Charlotte Dupraz (14 ans), voyant ses plus proches concurrentes revenir sur ses talons lors du 2^e tour. Celle-ci s'est finalement imposée avec un total de 170 coups (87/83) devant Laurence-Isabelle Humair (171) et Sandra Brügger (172). Chez les Seniors, Yves Rougemont a remporté le trophée en rendant des cartes de 79 et 83 (total de 162). Il s'est montré

le plus solide en devançant Fernando Dal Zotto et Léo Cucho tous deux avec un total de 167. Chez les Hommes, c'est Raffaele Positano qui a terminé à la première position avec des cartes de 70 coups le samedi (-2) et de 76 le dimanche (total 146). Celui-ci a dû tout de même s'employer pour résister au retour de Pascal Falbriard, rendant 2 cartes de 74 (total 148) grâce notamment à 9 derniers trous détachés le dimanche en 32 coups (-5). Stéphane Bœgli s'est lui emparé de la 3^e place avec un score de 163. L'édition 2025 s'annonce d'ores et déjà palpitante! ■ MB



De gauche à droite: Yves Rougemont, Raffaele Positano, Charlotte Dupraz et Clotilde Epitoux

FOOTBALL CLUB ERGUËL - HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

L'Euro 2024 à la Fan Zone, un lieu d'échange et de détente

La Fan Zone de l'Euro 2024 est un lieu de détente pour les fervents de football sans attache particulière. Pour ceux qui viennent y soutenir leur nation préférée, elle est parfois crispante.

Les rencontres sont de qualité, avec des dénouements dans les derniers instants. Cela maintient le suspense ou créer des surprises.

L'Imériale s'étant terminée prématurément, le HC Saint-Imier et le FC Erguël ont réussi après pas mal d'efforts, à muer la Clientis Arena en zone festive pour que la fête se prolonge un peu. Les organisateurs expriment leur gratitude envers les autorités pour leur ouverture d'esprit, dans le but de procurer un peu de réconfort à la population pour terminer le week-end. Merci aussi à SysConcept à Cormoret

d'avoir rapidement trouvé un écran de dépannage pour l'intérieur de la patinoire. En cas de mauvais temps, un espace intérieur est à disposition. Nous rappelons que le pique-nique

ou la livraison des repas sur place est interdit à la Fan Zone. Les sociétés organisatrices mettent à votre disposition différents repas à des prix attractifs. Merci de penser aux bénévoles qui

œuvrent pour votre divertissement. La zone VIP couverte vous permettra de vivre une expérience apéro, repas et match avec votre entreprise, votre famille ou vos amis. Les événements VIP sont très appréciés, se déroulent dans une visibilité imprenable, à l'abri des intempéries, un apéritif, un repas, des boissons et un service à table pour votre entreprise ou vos amis.

Le HC Saint-Imier et le FC Erguël animent votre région, rejoignez-nous à la Clientis Arena.

Les prochains matchs à la Clientis Arena

Vendredi 5 juillet, début des quarts de finale: 18 h Espagne - Allemagne, 21 h Portugal - France; samedi 6 juillet: 18 h Suisse - Angleterre, 21 h Turquie - Pays-Bas; mardi 9 juillet, 21 h 1^{re} demi-finale;

mercredi 10 juillet, 21 h 2^e demi-finale; dimanche 14 juillet 21 h, finale.

Réservez vos tables

Pour réserver votre soirée, c'est uniquement par mail à manifs@fcerguel.ch ou par téléphone au 076 203 46 41. Les inscriptions seront traitées par ordre d'entrée.

Sur le mail d'inscription doit figurer le nom de la société ou du groupe, la personne de contact avec son adresse et son numéro de portable, la soirée choisie.

Si la date ne pose pas de problème, une confirmation sera donnée par email. Autrement, un membre du comité d'organisation prendra rapidement contact afin de déterminer une autre date selon les disponibilités. ■ GD



Pour la diffusion du match Suisse - Italie, la Clientis Arena s'est transformée en tribune de stade de football

TENNIS CORTÉBERT-COURTELARY

Jeu, crêpes et match

Pour le tournoi des écoliers du Tennis Cortébert-Courtelary de samedi dernier, seuls quatre jeunes joueurs s'étaient inscrits. Annuler et rendre tout le monde triste, organiser un tournoi à tout prix ou tenter de faire passer malgré tout un bon moment aux jeunes joueurs en herbe?

Comme vous vous en doutez, c'est cette dernière variante qui a été choisie par les organisateurs en mettant sur pied une matinée de tennis adultes enfants. En mini-tennis comme en tennis, gageons que les quatre valeureux participants ont éprouvé du plaisir à échanger des balles avec les cinq membres du comité.

Après l'effort le réconfort et c'est une délicieuse crêpe party qui a clos cette matinée. Un instant sympa apprécié autant par les parents que les joueurs qui reviendront encore plus forts lors de leur prochain tournoi déjà agendé au 28 septembre prochain. ■ AM



Samedi matin, malgré le manque de participants, les joueurs inscrits au tournoi des écoliers ont passé un bon moment et tous avaient le sourire, photo: LDD

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*. Avis officiels de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan. Tirage: 12.500 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary. Contact: Bellevue 4, 2608 Courtelary, 032 944 17 56, fac@bechtel-imprimerie.ch, www.bechtel-imprimerie.ch. **Délai de remise des publications:** mardi 12 h. **Tarifs:** 95 centimes le mm/colonne (65 mm) + TVA, annonces: 3 francs le mm/colonne (65 mm) + TVA, largeur maximale: 4 colonnes (290 mm).

Corgémont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 95/2024 eBau 2024-11013

Requérante: Résidence Les Bouleaux SA, Sur le Crêt 12, 2606 Corgémont.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N°s 1139 et 1180, au lieu-dit: *Sur le Crêt*, commune de Corgémont.

Projet: construction d'un centre de soins palliatifs au nord de la "Résidence des Bouleaux" relié par une liaison souterraine avec la résidence existante, pose de panneaux solaires sur le pan sud du toit, aménagement d'un accès, d'un parking et d'une terrasse en pavés.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 5 « Sur le Crêt ».

Dérogation: art. 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2024

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Cortébert



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 19/2024 eBau 2024-2215

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérant: Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable, chemin du Finage 10, 2350 Saignelégier.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, rue Dr-Schwab 14, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelles N°s 99, 235, 236, 456, 874, 875 et 1018, au lieu-dit: *Clos Taureau*, commune de Cortébert.

Projet: déconstruction d'une piste de chantier provisoire, mise hors service de la conduite existante, pose d'une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable et d'une nouvelle conduite de télécommande, renouvellement des équipements techniques, installation temporaire d'une place pour machine de forage, installations de chantier et stock de matériaux (parcelles N°s 99 et 236).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Cortébert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour

former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Courtelary, le 28 juin 2024

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Mont-Tramelan



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 61 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 28 juin 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal du 5 juillet 2024 au 5 août 2024.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan.

Mont-Tramelan, le 5 juillet 2024

Le Conseil municipal

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N°185/2023 eBau 2023-18813

Requérant: Patrick Grundbacher, Le Bérudey 224, 2534 Les Prés d'Orvin.

Emplacement: parcelles N°s 1338 et 1351, aux lieux-dits: *Le Bérudey 222, 224 et 224a*, commune d'Orvin.

Projet: demande après-coup pour la mise en conformité de diverses constructions dont un dépôt de bois situé à l'ouest du bâtiment N° 224, l'agrandissement d'un chalet (bâtiment N° 224a) et la création d'un dépôt de bois accolé au bâtiment N° 222 ainsi que demande de permis de construire pour la mise en place d'une citerne à eau enterrée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2024

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérants: Mélanie et Mathieu Simonin, rue Rière Ville 10, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Mélanie et Mathieu Simonin, rue Rière Ville 10, 2603 Péry.

Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

Projet de construction: construction d'une maison familiale avec deux garages, une piscine et une pergola. Champ des Oies, 2603 Péry, parcelle N° 1137, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations en béton. Construction portante, parois et plafonds en béton. Façades en crépi blanc. Toiture à 1 pan avec une inclinaison de 4° végétalisé + panneaux solaires. Chauffage par pompe à chaleur extérieure.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: dérogation à la limite du fonds voisins Art. A 141.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Françoise et Antoine Blaser, rue Rière Ville 11, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: Françoise et Antoine Blaser, rue Rière Ville 11, 2603 Péry.

Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

Projet de construction: construction d'une maison plain-pied avec un garage et une pergola. Champ des Oies, 2603 Péry, parcelle N° 1136, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations en béton. Construction portante, parois et plafonds en béton. Façades en crépi blanc. Toiture à 1 pan avec une inclinaison de 2° végétalisé + panneaux solaires. Chauffage par pompe à chaleur extérieure.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

Propriétaires fonciers: acquéreurs des parcelles N°s 1133 à 1137.

Auteur du projet: Lorient Concept Sàrl, rue de l'Eglise 4b, 2603 Péry.

Projet de construction: viabilisation du Champ des Oies Est, Péry, parcelles N°s 664 et 347 (A. Matter et R. Rondelli), zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: viabilisation du Champ des Oies Est.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 28 juillet 2024 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 50/2023 eBau 2023-340

Requérants: Sabine et Frank Reichert, rue du Pâturage 19, 2603 Péry.

Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 735, au lieu-dit: *rue du Pâturage 19a*, Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: démolition de deux garages existants (N° 19a) et reconstruction d'un garage double en remplacement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: art. 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2024

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 14/2024 eBau 2024-1665

Requérante: PPE Etohlons 5, par Roland Kruttli, rue des Etohlons 5, 2626 Renan.

Emplacement: parcelle N° 26, au lieu-dit: *rue des Etohlons 5*, commune de Renan.

Projet: remplacement des portes de garage, pose d'un pavage en grès, remplacement d'un mur, pose d'un nouveau portail et implantation d'une nouvelle haie ainsi que réfection des raccords entre le terrain et la façade de la maison existante au Sud et à l'Est.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 12 mai 2023, ensemble bâti A.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2024

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Réclame

rega

Partout à
votre secours,
jour et nuit!

Devenez donateur: www.rega.ch

VACANCES

Fermeture estivale

La *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas les 19 juillet, 26 juillet et 2 août prochains. Première parution après les vacances: le vendredi 9 août. L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 15 juillet au 4 août. Bel été à tous!

fac@bechtel-imprimerie.ch, 032 944 17 56

Saint-Imier



Avis de construction N° 24-41
eBau 2024-7855, dossier eBau 191001

Adresse du projet: BF 1842, Plateau de la Gare 4, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: transformations intérieures du bâtiment voyageur, séparation de l'appartement de 6 pcs du 1^{er} étage en deux appartements de 2,5 pcs, isolation des combles, création d'un loft dans les combles, rénovation/restauration de la toiture, changement du revêtement de toiture (petites tuiles), changement d'agent énergétique (gaz -> PAC).

Maître d'ouvrage: CFF Immobilier, Pedro Carcedo, rue de la Gare de triage 5, 1020 Renens.

Auteur du projet: B Architecture, rue Saint-Sébastien 11, 2800 Delémont.

Zone d'affectation et de constructions: domaine CFF.

Dérogation: –

Périmètre protégé: ensemble bâti C.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 5 juillet 2024 au 5 août 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 5 juillet 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-45
eBau 2024-8265 dossier eBau 162707

Adresse du projet: BF 2061, Sur le Pont 7 i, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: aménagement d'une place en chaille côté sud, construction d'un hangar à fourrage côté nord et d'un couvert à logettes côté ouest du bâtiment existant.

Maître d'ouvrage: Kilian Zwahlen, Sur le Pont 7 a, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem maître d'ouvrage.

Zone d'affectation et de constructions: HZ.

Dérogation: –

Périmètre protégé: DN faible. DN moyen.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 5 juillet 2024 au 5 août 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 5 juillet 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-48
eBau 2024-8783, dossier eBau 183759

Adresse du projet: BF 1073, route de Sonvilier 28, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'un immeuble PPE de 5 appartements en duplex ainsi que l'extension verticale du débarras au nord de la parcelle afin de créer un garage et construction d'un garage.

Maître d'ouvrage: Yeux bleus SA, Marlène Buri, rue Baptiste-Savoie 58, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Buri concept Sàrl, Fanny Buri, rue Baptiste-Savoie 58, 2610 Saint-Imier.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 28 juin 2024 au 29 juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 juin 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-51
eBau 2024-10325, dossier eBau 200094

Adresse du projet: BF 100, rue Francillon 16, 2610 Saint-Imier.

Descr. du projet: ouverture d'une nouvelle fenêtre en façade ouest au niveau du rez-de-chaussée.

Maître d'ouvrage: Frank Schneider, Mont-Soleil 57, 2610 Mont-Soleil.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Baptiste Langel, Pas. de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C4b.

Dérogation: –

Périmètre protégé: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: immeuble digne de conservation.

Dépôt public: du 28 juin au 29 juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 juin 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-53
eBau 2024-11263, dossier eBau 199845

Adresse du projet: BF 215, rue du Pont 38, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: changement d'agent énergétique (mazout -> pellets).

Maître d'ouvrage: Michèle Kiener, L'Embossu 11, 2616 Renan.

Auteur du projet: Rossini-Godel, Claude Godel, rue de la Cure 2, 2610 Saint-Imier.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.

Dérogation: –

Périmètre protégé: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 28 juin au 29 juillet 2024 incl.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 juin 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Avis de construction N° 24-55
eBau 2024-11412, dossier eBau 201338

Adresse du projet: BF 1741, rue des Noyes 2, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: création d'une terrasse sur le toit du bâtiment.

Maître d'ouvrage: Arcofil SA, rue des Noyes 2, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: André Tellenbach, rue Printanière 36, 2720 Tramelan.

Zone d'affectation et de construction: zone d'activités A1.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 28 juin 2024 au 29 juillet 2024 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

Les dossiers mis à l'enquête de cette commune peuvent être consultés en ligne sous ce lien pendant la période indiquée: www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20862.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 juin 2024

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 219/2023
eBau 2023-22988

Requérante: Marlène Buri, rue Baptiste-Savoie 58, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Evard Architectes SA, Place de la Gare 6a, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelles N°s 534 et 533, au lieu-dit: *rue Baptiste-Savoie 67a*, commune de Saint-Imier.

Projet: surélévation ainsi que transformation d'un immeuble partiellement détruit par un incendie pour la création de 3 logements, dont 1 duplex, modification des ouvertures en façades et pose de panneaux solaires en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M1 et C4b.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 51 et 85 OC, 19, 32, 36 et 54 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 58/2024
eBau 2024-6273

Requérante: Société de Tir de Plagne, p. adr. Christophe Sartori, ch. de l'Eglise 1, 2537 Vauffelin.

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 746 (DS 1044), au lieu-dit: *Ch. de la Montagne 11*, Plagne, commune de Sauge.

Projet: construction d'une annexe non chauffée en façade ouest utilisée comme local matériel pour la société de tir, d'un avant-toit de protection des entrées côté sud et changement de la couverture du bâtiment existant avec de la tôle ondulée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP J *Stand de tir*.

Dérogations: art. 25 LCFo et 31 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame

Que faire quand un proche souffre d'une addiction?

Faire face plutôt que se voiler la face : en cas de problème d'addiction dans la famille, Santé bernoise peut vous soutenir.

Prenez rendez-vous pour un entretien d'information sans engagement.

Fondation Santé bernoise

☎ 0800 070 070 (gratuit)

🌐 www.santebernoise.ch

Santé bernoise
Berner Gesundheit



Sonceboz-Sombeval



Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale

Conformément à la teneur de l'article 62 du Règlement d'organisation de la commune de Sonceboz-Sombeval, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 17 juin 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal du 6 juillet au 12 août 2024. Durant la même période, il peut également être consulté sur le site internet de la commune.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formulées par écrit auprès du Président des assemblées, Patrick Tissot, c/o Administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Sonceboz-Sombeval, le 2 juillet 2024

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 100/2024 eBau 2024-11070

Requérante: Fondation Grand Chasseral, rue Pierre-Pertuis 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: KWSA SA, rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 9, au lieu-dit: *rue du Pierre-Pertuis 1*, commune de Sonceboz-Sombeval.

Projet: pose d'un totem (signalétique des divers utilisateurs du bâtiment) éclairé par deux spots encastrés dans le sol.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Centre Village.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C et protégé par un contrat de classement depuis le 19 octobre 2022.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

N° 2024-11184

N° Commune: 1624



Requérant: Rx Immo SA, rue de la Gare 44, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Philippe Geiser Architecte, Clos Velez 18, 2735 Valbirse.

Emplacement: place de la Gare 44, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 255.

Projet: construction partiellement réalisée, mise en place d'un tunnel pour stockage de matériel.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: habitable.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 juin 2024

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2024-11181

N° Commune: 1524



Requérant: Rx Immo SA, rue de l'Envers 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Philippe Geiser Architecte, Clos Velez 19, 2735 Valbirse.

Emplacement: rue de l'Envers 29, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 257.

Projet: construction déjà réalisée, mise en place d'un tunnel de culture pour nos jardins en permaculture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 juin 2024

Le Bureau communal

Avis de construction

N° 2024-11176

N° Commune: 1424



Requérant: Rx Immo SA, rue de l'Envers 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Philippe Geiser Architecte, Clos Velez 18, 2735 Valbirse.

Emplacement: rue de l'Envers 29, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 257.

Projet: construction déjà réalisée, mise en place d'un conteneur pour stockage de matériel.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: –

Dérogation: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 juillet 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 juin 2024

Le Bureau communal

Tramelan



CONSEIL GÉNÉRAL DE TRAMELAN

Décisions

En séance du lundi 24 juin 2024, le Conseil général a souverainement approuvé:

- la nomination de Valérie Piccand, en qualité de 1^{er} vice-présidente du bureau du Conseil général avec effet immédiat;
- la nomination de Valérie Piccand, en qualité de membre de la commission des Finances avec effet immédiat;
- la nomination de Qendresa Koqinaj Coçaj, en qualité de membre de la commission des Finances avec effet immédiat;
- la nomination de Liridona Zenelaj Bujari, en qualité de membre de la commission du Développement territorial avec effet immédiat;

- la nomination de Jacques-Eric Favre, en qualité de membre de la commission des Energies et Réseaux avec effet immédiat;
- un crédit d'engagement de 178 300 francs TTC pour la réfection de la dalle au nord du bâtiment de la Promenade 3;
- un crédit d'engagement de 371 200 francs TTC pour un concept de circulation sur l'ensemble du village en zone 30 km/h;
- le contenu de la motion de Thierry Gagnebin, PS et Sébastien Wyss, PLR, intitulée *Motion urgente* (P3D);
- le contenu de la motion et sa transformation en postulat de Deborah Kläy, UDC, intitulée *Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité*;
- les comptes 2023 de la commune de Tramelan;
- le rapport d'activités 2023 du Conseil municipal.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Tramelan, le 1^{er} juillet 2024

Le Conseil municipal

Villeret



Dépôt public

Durant la fermeture du bureau municipal pendant les vacances d'été 2024, soit du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2024, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal, rue Principale 24 à 2613 Villeret. Nous vous prions de prendre contact, entre 9 h et 11 h en téléphonant au 032 941 23 31, pour fixer un rendez-vous.

Villeret, le 2 juillet 2024

L'Administration communale

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction N° 1/2023 eBau 2023-377

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 12 et 19 mai 2023****

Requérante: MGS Construction Sàrl, rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Emplacement: parcelle N° 873, au lieu-dit: *rue des Faverges*, commune de Villeret.

Projet: construction d'un immeuble de 5 appartements comprenant trois garages et 4 places de stationnement couvertes et aménagement de 3 places de stationnement extérieures.

Modifications: modification du projet par la suppression d'un étage, le projet adapté concerne la construction d'un immeuble de 3 appartements comprenant trois garages et l'aménagement de 3 places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: art. 80 LR et 212 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 juillet 2024

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Jura bernois

SOCIÉTÉ DES FORCES ÉLECTRIQUES DE LA GOULE SA

Communication

Révision parcelle des « Conditions générales pour le raccordement au réseau et utilisation du réseau » du 1^{er} septembre 2022, introduction des « Conditions générales fourniture d'énergie

électrique aux consommateurs finaux avec l'approvisionnement de base » et introduction des « Conditions générales fourniture d'énergie électrique, consommateurs en dehors de l'approvisionnement de base » de la Société des Forces Électriques de La Goule SA, ceci avec effet au 1^{er} septembre 2024.

Les nouvelles conditions sont disponibles sous forme électronique à l'adresse www.lagoule.ch/fr/conditions-generales.

Saint-Imier, juillet 2024

Société des Forces Électriques de La Goule SA

Canton de Berne



COMMISSION DES INSTITUTIONS POLITIQUES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU GRAND CONSEIL

La commission souhaite un financement transparent des élections et votations cantonales

En modifiant la loi sur les droits politiques, le canton de Berne instaurerait pour la première fois des obligations de transparence concernant le financement des élections et des votations cantonales. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures est favorable à ces nouvelles règles, mais elle demande quelques adaptations.

En 2021, le Grand Conseil a exigé que le financement des campagnes de votation et des campagnes électorales cantonales soit soumis à une obligation de déclarer à partir d'un certain montant. Une modification de la loi sur les droits politiques doit à présent instaurer pour la première fois des obligations de transparence dans le canton de Berne.

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) souhaite soumettre à une obligation de déclaration les campagnes dont le budget dépasse 30 000 francs en vue de l'élection au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ainsi que des votations cantonales. Cette obligation de transparence doit en outre s'appliquer aux dons de plus de 5000 francs. Pour l'élection au Conseil des Etats en revanche, les seuils applicables doivent être identiques à ceux prévus par le droit fédéral pour l'élection du Conseil national, à savoir 50 000 francs pour les campagnes et 150 000 francs par libéralité octroyée.

Pas d'extension au financement des partis politiques

La majorité de la commission se rallie au Conseil-exécutif, qui ne soumet pas le financement des partis politiques à ces obligations de transparence. Selon elle, la solution doit être rationnelle et non bureaucratique. Une minorité de la commission s'oppose toutefois à cette dérogation, estimant que leur application doit être conséquente afin d'éviter une transparence de façade.

Interdiction des dons anonymes

De l'avis de la CIRE, les libéralités anonymes de plus de 1000 francs doivent être interdites: pour tout don à partir de 1000 francs, la ou le bénéficiaire doit, à des fins de transparence, connaître le nom du donateur ou de la donatrice. Grâce cette limite, effectuer des dons de petits montants en ligne ou en espèces sera possible sans trop de démarches. En revanche, le droit fédéral proscribit entièrement les dons anonymes. Une minorité de la commission souhaite y renoncer, à l'instar du Conseil-exécutif, estimant que les libéralités anonymes sont en règle générale de petits dons non assujettis à une obligation de déclaration.

Contrôle par le public

Le contrôle exercé par le public sur les informations publiées est une spécificité de cette solution bernoise. Le respect des dispositions n'étant vérifié par le Contrôle des finances cantonal que par échantillonnage, aucune sanction n'est prévue au niveau pénal. Une minorité de la commission demande toutefois que les violations des obligations de déclarer soient punies par une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 francs.

Berne, le 2 juillet 2024

Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil